

JOURNAL OFFICIEL

DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

NOUMÉA - IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE - 18 AVENUE PAUL DOUMER

PARAIT LES MARDI ET JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

LE NUMERO : 120 FRANCS

SOMMAIRE GENERAL

Sommaire analytique page suivante

ETAT

Lois et actes administratifs	6260
Haut-commissaire de la République	
Textes généraux	6264
Autres autorités de l'Etat	
Vice-rectorat	6279
Centre pénitentiaire de Nouméa	6281

NOUVELLE-CALEDONIE

Président du gouvernement	
Textes généraux	6283
Conseil économique et social	
Rapports et avis	6285

PROVINCES

Province Nord	
Délibérations	6289
Province Sud	
Délibérations	6293
Arrêtés et décisions	6294

AVIS ET COMMUNICATIONS

	6296
--	------

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

	6297
--	------

PUBLICATIONS LEGALES

	6298
--	------

SOMMAIRE ANALYTIQUE

ETAT

Lois et actes administratifs

publiés pour information en application
de l'article 6-1 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999
relative à la Nouvelle-Calédonie modifiée

Publication intégrale

Arrêté du 8 juin 2010 portant délégation de signature au vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie (p. 6260).

Arrêté du 21 juin 2010 portant délégation de signature pour la direction du développement territorial et du réseau (p. 6260).

Haut-commissaire de la République

Textes généraux

Arrêté n° HC/SEAC-CMCD/2010/2011 MOM du 29 juin 2010 portant attribution d'une subvention de l'Etat à la province Nord dans le cadre du contrat de développement 2006-2010 (p. 6264).

Arrêté n° 39 du 2 juillet 2010 portant création du conseil provincial Sud de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (province Sud) (p. 6265).

Arrêté n° 40 du 2 juillet 2010 portant création du conseil provincial Nord de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (province Nord) (p. 6266).

Arrêté n° 41 du 2 juillet 2010 portant création du conseil provincial des îles Loyauté de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (province des îles Loyauté) (p. 6266).

Arrêté n° 169 du 2 juillet 2010 portant attribution de la médaille d'honneur du travail au titre de la promotion du 14 juillet 2010 (p. 6267).

Arrêté n° 42 du 5 juillet 2010 portant renouvellement d'habilitation d'une association pour la formation et à l'enseignement des premiers secours (p. 6277).

Arrêté n° HC/DRHMI/n° 2010/174 du 13 juillet 2010 désignant M. Armand Apruzzese, commissaire délégué de la République pour la province Nord auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, pour assurer la suppléance de M. Alain Gueydan, commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (p. 6277).

Arrêté HC/SAS/n° 28 du 28 juin 2010 portant interdiction de vente de boissons alcoolisées ou fermentées dans la commune de Thio et de consommation des dites boissons sur le site de la Foire (p. 6278).

Autres autorités de l'Etat

Vice-rectorat

Arrêté n° 2010-810/vice-rectorat-dexco du 22 juin 2010 fixant la composition des jurys de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) session 2010 - centre de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) (p. 6279).

Centre pénitentiaire de Nouméa

Arrêté n° DAF-258/PD du 28 juin 2010 portant délégation de signature à certains personnels du centre pénitentiaire de Nouméa et du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Nouméa pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres II, III, V et VI du budget de l'Etat (p. 6281).

NOUVELLE-CALEDONIE

Président du gouvernement

Textes généraux

Arrêté n° 2010-4668/GNC-Pr du 13 juillet 2010 portant délégation de signature au chef du service de la fiscalité des particuliers par intérim de la direction des services fiscaux (p. 6283).

Arrêté n° 2010-4670/GNC-Pr du 13 juillet 2010 portant délégation de signature du chef de service adjoint du service de la protection sociale à la direction des affaires sanitaires et sociales (p. 6283).

Conseil économique et social

Rapports et avis

Rapport et avis n° 07/2010 du 7 juillet 2010 Saisine relative à la protection des travailleurs contre les poussières issues de terrains amiantifères dans les activités extractives, de bâtiment et de travaux publics (p. 6285).

PROVINCES

Province Nord

Délibérations

Délibération n° 2010-127/BPN du 11 juin 2010 portant agrément du projet de développement de Mme Monique Goha dans le cadre du CODEV-PN (p. 6289).

Délibération n° 2010-128/BPN du 11 juin 2010 portant agrément du projet de développement de M. Charlot Guillaume dans le cadre du CODEV-PN (p. 6289).

Délibération n° 2010-129/BPN du 11 juin 2010 portant agrément du projet de développement de Mme Armelle Watanabe dans le cadre du CODEV-PN (p. 6290).

Délibération n° 2010-130/BPN du 11 juin 2010 portant agrément du projet de développement de M. Félix Poindi dans le cadre du CODEV-PN (p. 6290).

Délibération n° 2010-131/BPN du 11 juin 2010 portant agrément du projet de développement de M. Marcelin Kake dans le cadre du CODEV-PN (p. 6291).

Délibération n° 2010-132/BPN du 11 juin 2010 portant agrément du projet de développement de Mme Angéline Badimoin dans le cadre du CODEV-PN (p. 6292).

Province Sud

Délibérations

Délibération n° 438-2010/BAPS/DRH du 2 juillet 2010 fixant les conditions de rémunération attachées à l'emploi spécifique de conseiller spécial aux actions pour la jeunesse de la province Sud (p. 6293).

Arrêtés et décisions

Arrêté n° 1676-2010/ARR/DEPS du 24 juin 2010 portant ouverture d'une enquête publique relative à l'aménagement de l'échangeur routier dit "de l'étrier" sur la voie express n° 1, au niveau du club hippique de l'étrier, dans la commune de Nouméa (p. 6294).

Arrêté n° 1659-2010/ARR/DRH du 30 juin 2010 relatif à la modification de l'arrêté n° 721-2010/ARR/DRH du 18 mars 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation (p. 6294).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Communiqué relatif à la vacance de postes au centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet en psychiatrie infanto-juvénile (AV n° 1560 et 1561 du 12 juillet 2010) et au centre de gériatrie clinique (AV n° 1559 du 12 juillet 2010 (p. 6296).

Avis d'ouverture d'enquête relatifs à des demandes de permis de recherche en province Nord de la part de la société Nickel Mining Company (p. 6296).

Déclarations d'associations (p. 6297).

Publications légales (p. 6298).

ETAT

LOIS ET ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS POUR INFORMATION EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 6-1 DE LA LOI ORGANIQUE N° 99-209 DU 19 MARS 1999
RELATIVE À LA NOUVELLE-CALÉDONIE MODIFIÉE

PUBLICATION INTÉGRALE

Arrêté du 8 juin 2010 portant délégation de signature au vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 684-1 et L. 684-2 ;

Vu le décret n° 70-1269 du 23 décembre 1970 modifié relatif à l'organisation des activités physiques, sportives et de plein air dans l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 modifié relatif aux conditions d'exercice du droit de suffrage, à la composition des collèges électoraux et aux modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

Vu le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2006-572 du 17 mai 2006 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret n° 2007-1001 du 31 mai 2007 modifié relatif aux attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret du 18 juin 2007 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 19 juin 2007 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret du 1^{er} août 2008 portant nomination du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 19 mars 2009 portant nomination du directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,

Arrête :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Melet (Ives), inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de classe normale, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, à

l'effet de signer, au nom du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et dans la limite de ses attributions, les décisions suivantes :

- l'arrêté fixant la délimitation des enceintes et locaux affectés à titre principal à l'université de la Nouvelle-Calédonie ;
- l'engagement des poursuites disciplinaires devant la section disciplinaire compétente dans les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article 23 du décret du 13 juillet 1992 susvisé ;
- les nominations des personnalités extérieures du conseil des sports du service des activités physiques, sportives et de plein air dans les conditions prévues à l'article 4 du décret du 23 décembre 1970 susvisé ;
- les actes pris par le ministre chargé de l'enseignement supérieur en application du décret du 18 janvier 1985 susvisé ;
- les titres ou diplômes nationaux de l'enseignement supérieur délivrés par l'université de la Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 2010.

P. HETZEL

Arrêté du 21 juin 2010 portant délégation de signature pour la direction du développement territorial et du réseau

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-1 et suivants ;

Vu le décret du 8 mars 2007 portant nomination du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1^{er} : Chacun des directeurs interrégionaux et régionaux désignés dans le présent article est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales de personnes morales de nationalité française ou étrangère dont le suivi relève des compétences de leur direction régionale respective.

Sont désignés :

M. Gil Vauquelin, directeur interrégional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction interrégionale Est et pour la direction régionale Alsace ;

M. Philippe Lambert, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations, pour la direction régionale Antilles-Guyane ;

M. Xavier Roland-Billecart, directeur interrégional de la Caisse des dépôts et consignations, pour la direction interrégionale Sud-Ouest et pour la direction régionale Aquitaine ;

M. Francis Cubeau-Rousseau, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Auvergne ;

Mme Florence Mas, directrice régionale de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Basse-Normandie ;

M. Jean-Philippe Sarrette, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Bourgogne ;

M. Loïc Rolland, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Bretagne ;

M. Yves Aguiton, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Centre ;

Mme Gaëlle Velay, directrice régionale de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Champagne-Ardenne ;

M. Richard Curnier, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Corse ;

M. Antoine Bréhard, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Franche-Comté ;

M. Pascal Hoffmann, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Haute-Normandie ;

M. Patrick François, directeur interrégional de la Caisse des dépôts et consignations pour la région Ile-de-France ;

M. Hervé Tonnaire, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Languedoc-Roussillon ;

M. Jean-Charles Watiez, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Limousin ;

M. Emmanuel Collin, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Lorraine ;

M. Serge Bergamelli, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Midi-Pyrénées ;

M. Dominique Mirada, directeur interrégional de la Caisse des dépôts et consignations, pour la direction interrégionale Nord-Ouest et pour la direction régionale Nord - Pas-de-Calais ;

M. Jean-Marcel Morisset, directeur interrégional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction interrégionale Ouest et pour la direction régionale Pays de la Loire ;

Mme Brigitte Louis, directrice régionale de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Picardie ;

M. Thierry Ravot, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Poitou-Charentes ;

M. Jean-Paul Guérin, directeur interrégional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction interrégionale Méditerranée et pour la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

M. Michel Pupin, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction régionale Réunion-océan Indien ;

M. Claude Blanchet, directeur interrégional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction interrégionale Centre-Est et pour la direction régionale Rhône-Alpes ;

M. Yves Bellec, directeur interrégional de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction interrégionale outre-mer et pour la direction régionale Nouvelle-Calédonie et Polynésie française ;

Délégation est également donnée à chacune de ces personnes à l'effet de signer, dans le ressort de leur direction régionale respective :

a) Les actes administratifs, conventions, contrats, actes notariés, mainlevées, actes d'affectations hypothécaires, mandats de recettes ou de dépenses, correspondances et autres pièces relatives à l'exercice de leurs attributions ainsi que celles relevant de la direction de la communication, du mécénat et de l'action culturelle ;

b) Les actes portant désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales de personnes morales domiciliées dans le ressort de leur direction régionale respective ;

Article 2 : Délégation est donnée, à l'effet de signer les actes, les documents et pièces énumérés à l'article 1^{er} (a) :

- dans la limite de leurs fonctions au sein de leur direction régionale ou interrégionale d'affectation ;

- et, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional ou du directeur interrégional, dans le cadre des attributions de leur direction régionale ou interrégionale d'affectation, à :

I. - Pour la direction régionale Alsace, à :

Mme Myriam Mahé-Lorent, directrice interrégionale adjointe de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction interrégionale Est ;

Mme Christine Schmelzer, directrice territoriale investissement ;

M. Jacques Doré, directeur territorial bancaire ;

Mme Laurence Dehan, directrice du pôle d'appui.

II. - Pour la direction régionale Antilles-Guyane, à :

Mme Isabelle Saffrey, directrice territoriale prêt et investissement ;

M. Dominique Mourey, directeur territorial prêt et investissement ;

Mme Géraldine Boutroy-Pelletier, directrice territoriale bancaire ;

Mme Margareth Gabriel-Régis, directrice du pôle d'appui.

III. - Pour la direction régionale Aquitaine, à :

Mme Nathalie Duhamel, directrice interrégionale adjointe de la Caisse des dépôts et consignations pour l'interrégion Sud-Ouest ;

M. Jean-Paul Terren, directeur territorial investissement ;

Mme Geneviève Puyau, directrice territoriale prêt ;

Mme Frédérique Tuffnell, directrice territoriale le bancaire ;

M. Jean-François Perinet, directeur territorial université ;

M. Philippe Durand, directeur du pôle d'appui.

IV. - Pour la direction régionale Auvergne, à :

Mme Barbara Belle, directrice territoriale prêt et investissement ;

Mme Maryline Mazieres-Lagarigue, directrice territoriale bancaire ;

M. Bruno-Pierre Pelardy, directeur du pôle d'appui.

V. - Pour la direction régionale Basse-Normandie, à :

Mme Sylvie Lemee Rousseau, directrice territoriale prêt et investissement ;

Mme Caroline Bodier-Duval, directrice territoriale bancaire ;

M. Jean Leverrier, directeur du pôle d'appui.

VI. - Pour la direction régionale Bourgogne, à :

M. Christian Pascual, directeur territorial prêt et investissement ;

M. Nicolas Bonnet, directeur territorial prêt et investissement ;

M. Gérald Bolatre, directeur territorial bancaire ;

Mme Béatrice Hurey-Jarry, directrice du pôle d'appui.

VII. - Pour la direction régionale Bretagne, à :
 M. Philippe Besson, directeur territorial prêt et investissement ;
 M. Pascal Berard, directeur territorial prêt et investissement ;
 M. Jean-Sébastien Perfumo, directeur territorial Investissement ;
 M. Dominique Maquiné, directeur territorial bancaire ;
 M. Louis-François Le Glass, directeur du pôle d'appui.

VIII. - Pour la direction régionale Centre, à :
 M. Patrick Liey, directeur territorial investissement ;
 M. Olivier Kientz, directeur territorial prêt ;
 M. Amauld-José Loko, directeur territorial bancaire ;
 M. Christian Baudot, directeur du pôle d'appui.

IX. - Pour la direction régionale Champagne-Ardenne, à :
 M. Marc Guerrier de Dumast, directeur territorial investissement ;
 Mme Patricia Havy, directrice territoriale bancaire ;
 Mme Danielle Sygula, directrice du pôle d'appui.

X. - Pour la direction régionale Corse, à :
 Mme Véronique Garcia, chargée de développement territorial prêt et investissement ;
 M. Brice Paquet, directeur territorial prêt et investissement.

XI. - Pour la direction régionale Franche-Comté, à :
 M. René-Paul Gattefossé, directeur territorial investissement ;
 Mme Nathalie Gladoux, directrice territoriale université et développement durable ;
 M. Eddy Vassaux, directeur territorial prêt ;
 Mme Julie Agathe Bakalowicz, directrice territoriale bancaire ;
 M. Mohamed Mejdi Slama, directeur du pôle d'appui.

XII. - Pour la direction régionale Haute-Normandie, à :
 M. Christian Plattier, directeur territorial investissement ;
 M. Olivier Moreau, directeur territorial investissement ;
 M. Pascal Rouzier, directeur territorial prêt ;
 M. Patrick Haloin, directeur territorial bancaire ;
 Mme Christine Moquart, directrice du pôle d'appui.

XIII. - Pour la direction interrégionale Ile-de-France, à :
 Mme Nathalie Tessier, directrice interrégionale adjointe de la Caisse des dépôts et consignations, en charge de l'investissement pour l'interrégion Ile-de-France ;
 Mme Anne de Richecour, directrice interrégionale adjointe de la Caisse des dépôts et consignations, en charge des entreprises et des universités pour l'interrégion Ile-de-France ;
 M. Philippe Jusserand, directeur interrégional adjoint de la Caisse des dépôts et consignations en charge du financement pour l'interrégion Ile-de-France ;
 Mme Sarah Scassola, directrice territoriale en charge de l'organisation et du pilotage pour l'interrégion Ile-de-France ;
 M. François Elia, directeur territorial prêt et investissement pour le département de la Seine-Saint-Denis ;
 M. Claude Schneegans, directeur territorial prêt et investissement pour le département du Val-d'Oise et les dossiers interrégionaux ;
 M. Bertrand Pardijon, directeur territorial prêt et investissement pour les départements de Paris et de l'Essonne ;
 M. Arnaud de Cambiaire, directeur territorial prêt et investissement pour les départements de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne ;
 M. Patrick Delvoye, directeur territorial prêt et investissement pour les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ;
 M. Philippe Brivet, directeur territorial bancaire pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
 M. Patrice Bodier, directeur territorial bancaire pour les départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines ;

Mme Cécile Terrien, directrice du pôle d'appui.

XIV. - Pour la direction régionale Languedoc-Roussillon, à :
 M. Bernard Guinot, directeur territorial investissement ;
 M. Gilles Le Héricy, directeur territorial prêt ;
 M. Georges Faivre, directeur territorial bancaire ;
 Mme Nathalie Brand, directrice du pôle d'appui.

XV. - Pour la direction régionale Limousin, à :
 M. François Damit, directeur territorial investissement ;
 Mme Bernadette Moissenko, directrice territoriale prêt ;
 M. Michel Monera, directeur territorial bancaire ;
 M. Michel Borde, directeur du pôle d'appui.

XVI. - Pour la direction régionale Lorraine, à :
 M. Patrick Héberlé, directeur territorial prêt et investissement pour les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges ;
 M. Martin Weber, directeur territorial bancaire ;
 M. José Dumas, directeur du pôle d'appui.

XVII. - Pour la direction régionale Midi-Pyrénées, à :
 M. Patrick Lieubray, directeur territorial investissement ;
 M. Olivier Livrozet, directeur territorial prêt ;
 M. Joël Grostin, directeur territorial bancaire ;
 Mme Laure Prat, directeur territorial développement économique ;
 Mme Isabelle Leguay, directrice territoriale université ;
 Mme Emmanuelle de Bona, directrice du pôle d'appui.

XVIII. - Pour la direction régionale Nord - Pas-de-Calais, à :
 Mme Marie-Laure Micoud, directrice interrégionale adjointe de la Caisse des dépôts et consignations pour l'interrégion Nord-Ouest ;
 M. Jean-Luc Coopman, directeur interrégional adjoint de la Caisse des dépôts et consignations pour l'interrégion Nord-Ouest ;
 Mme Françoise Duquesne, directrice territoriale prêt et investissement ;
 M. Marc Levert, directeur territorial prêt et investissement ;
 M. Joël Glad, directeur territorial bancaire ;
 M. Jean-Paul Saltapé, directeur du pôle d'appui.

XIX. - Pour la direction régionale Pays de la Loire, à :
 M. Denis Trassard, directeur interrégional adjoint de la Caisse des dépôts et consignations pour l'interrégion Ouest ;
 M. Henri Odard de Rilly d'Oysonville, directeur interrégional adjoint en charge des universités pour l'interrégion Ouest ;
 M. Gilles Bonny, directeur territorial investissement ;
 M. Olivier Variot, directeur territorial prêt ;
 M. Hubert Ansaloni, directeur territorial bancaire ;
 M. Jean-Patrick Wagué, directeur du pôle d'appui.

XX. - Pour la direction régionale Picardie, à :
 M. Yannick Schimpf, directeur territorial prêt et investissement pour l'Oise et le conseil régional ;
 M. Luc Josserand, directeur territorial prêt et investissement pour l'Aisne et la Somme ;
 Mme Monique Amadoux, directrice territoriale bancaire ;
 M. Mathieu Niclaeys, directeur du pôle d'appui.

XXI. - Pour la direction régionale Poitou-Charentes, à :
 M. Alain Faquin, directeur territorial investissement ;
 M. Philippe Crenner, directeur territorial prêt ;
 Mme Brigitte Lenours, directrice du pôle d'appui.

XXII. - Pour la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, à :
 M. Bruno Javerzat, directeur interrégional adjoint de la Caisse des dépôts et consignations pour l'interrégion Méditerranée ;
 M. Jacques Terrasse, directeur interrégional adjoint de la Caisse des dépôts et consignations, en charge des activités universités, économie et développement durable pour l'interrégion Méditerranée ;

M. Michel Dugravot, directeur territorial prêt et investissement pour les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Var ;

M. Laurent Chadaj, directeur territorial prêt et investissement pour le département des Alpes-Maritimes ;

M. Didier Sorel, directeur territorial prêt et investissement pour les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse ;

M. Chedly Yacoub, directeur territorial bancaire ;

M. Jean-Claude Tissie, directeur du pôle d'appui.

XXIII. - Pour la direction régionale Réunion-océan Indien, à :

Mme Sophie Tiano-Caillol, directrice territoriale prêt et investissement ;

M. Philippe Mathieu, directeur territorial bancaire ;

M. Arnaud Meyer, directeur du pôle d'appui.

XXIV. - Pour la direction régionale Rhône-Alpes, à :

M. Roland Massuda, directeur interrégional adjoint de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction interrégionale Centre-Est ;

M. Eric Guilpart, directeur interrégional adjoint de la Caisse des dépôts et consignations pour la direction interrégionale Centre-Est ;

M. Eric Bulckaert, directeur territorial prêt et investissement, en charge des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Drôme et de l'Ardèche ;

M. Olivier Camau, directeur territorial, prêt et investissement en charge du département de l'Isère ;

M. Jean-Louis Boullu, directeur territorial, prêt et investissement en charge des départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône ;

M. Guillaume Bonneville, directeur territorial bancaire.

XXV. - Pour la direction régionale Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, à :

M. Fabien Ducasse, directeur territorial bancaire, prêt et investissement.

Article 3 : Les délégations accordées ci-dessus cesseront de produire effet à compter du jour où leurs bénéficiaires cesseront d'exercer les fonctions au titre desquelles elles leur ont été consenties.

Article 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 30 octobre 2009 et l'arrêté du 15 février 2010 qui l'ont modifié portant délégation de signature pour la direction du développement territorial et du réseau.

Article 5 : Le secrétaire général de la Caisse des dépôts et consignations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 2010.

A. DE ROMANET

HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° HC/SEAC-CMCD/2010/2011 MOM du 29 juin 2010 portant attribution d'une subvention de l'Etat à la province Nord dans le cadre du contrat de développement 2006-2010

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, chevalier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1997 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 29 octobre 2007 portant nomination de Yves Dassonville, préfet hors cadre, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le contrat de développement 2006-2010 signé entre l'Etat et la province Nord le 6 mars 2006 ;

Vu la délégation d'autorisation d'engagement visée du contrôleur financier le 8 janvier 2010, sous le n° 428469501 du ministère chargé de l'outre-mer ;

Considérant les crédits délégués pour engager les opérations d'habitat social ;

Sur proposition de commissaire délégué de la République pour la province Nord,

Arrête :

Article 1^{er} : Est attribuée à la province Nord une subvention d'un montant de quatre vingt millions XPF (80 000 000 XPF), cv. six cent soixante dix mille quatre cent euros (670 400,00 €), destinée à participer au financement du projet relatif à la réalisation de 25 constructions hors VKP, dans le cadre de l'opération n° I.1 intitulée "Habitat social zone hors VKP", inscrite au contrat de développement Etat/province Nord 2006-2010.

Article 2 : Le plan de financement de l'opération n° I.1 citée à l'article 1^{er} et inscrit au contrat de développement Etat /province Nord s'établit comme suit :

	Montant contractualisé	Part Etat	%	Part province Nord	%
Opération n° 1.1 "Habitat zone hors VKP" (en F XPF)	2 200 000 000	1 760 000 000	80	440 000 000	20

Article 3 : L'opération concerne une partie du programme d'accession aidée, d'auto construction et d'amélioration de l'habitat de la province Nord, et correspond à la réalisation de 25 constructions hors VKP (communes de Voh, Koné et Pouembout exclues).

Cette opération est conduite par l'association Renouveau Teasoa assurant le rôle d'opérateur technique, lequel consiste en une activité de conseil, de conception, et de suivi des travaux réalisés en autoconstruction ou à l'entreprise.

Le coût prévisionnel du programme subventionné s'établit à 100 000 000 F XPF, correspondant à des fonds subventionnels.

Le plan de financement du programme est fixé ainsi qu'il suit :

- Montant de l'investissement subventionnable au titre du contrat de développement	100 000 000 XPF (100 %)
- Concours de l'Etat	80 000 000 XPF (80 %)
- Participation de la province	20 000 000 XPF (20 %)

Article 4 : Le montant de la subvention de l'Etat soit 80 000 000 XPF, cv. 670 400,00 €, sera versé au budget de la province Nord, selon les modalités suivantes :

- 25 %, soit 20 000 000 XPF, cv. 167 600,00 €, seront versés à la province Nord sur présentation d'un certificat de début d'exécution du programme visé par le commissaire délégué de la République pour la province Nord à titre d'acompte ;
- 73 %, soit 58 400 000 XPF, cv. 489 392,00 €, seront remboursés à la province Nord au taux de 80 %, en fonction du taux d'exécution physique de l'opération, sur présentation de comptes-rendus d'avancement physique et financier attestant du nombre de constructions achevées et livrées. Ces comptes rendus d'avancement devront notamment préciser la typologie et la localisation des constructions ainsi que le montant des financements apportés par les bénéficiaires. La première demande de paiement devra correspondre à la réalisation d'au moins 25 % du programme prévisionnel de constructions ;
- 2 %, soit 1 600 000 XPF, cv. 13 408,00 €, seront versés dès achèvement du programme des travaux visés à l'article 3, sur présentation :
 - d'un certificat administratif attestant l'achèvement du programme des travaux prévus à l'article 3, établi par la province Nord, contrôlé et visé par le service instructeur, et certifié "service fait" par le commissaire délégué de la République pour la province Nord ;
 - d'un état récapitulatif des dépenses effectuées par la province Nord pour la réalisation de l'opération, certifié par le trésorier de la province Nord.

Article 5 : En cas d'inexécution partielle ou totale du programme visé ou à défaut de production des justificatifs demandés à l'article 4, un ordre de reversement sera émis à l'encontre de la province Nord, pour la restitution des sommes indûment perçues, de telle sorte que le montant de la subvention corresponde au taux de participation de l'Etat prévu à l'article 3 appliqué aux dépenses effectivement mandatées et justifiées.

Article 6 : La dépense est imputable au budget opérationnel de programme 123 du secrétariat d'Etat chargé de l'outre-mer.

Article 7 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, le trésorier-payeur général et le directeur du service d'Etat de l'aviation civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le haut-commissaire de la République
et par délégation :
Le secrétaire général du haut-commissariat,
THIERRY SUQUET

Arrêté n° 39 du 2 juillet 2010 portant création du conseil provincial Sud de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (province Sud)

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, chevalier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 modifié, relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 10 et 12 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République ;

Vu la lettre du procureur de la République près le tribunal de première instance de Nouméa ;

Sur proposition du directeur du cabinet,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Il est institué auprès du haut-commissaire, représentant de l'Etat, un conseil provincial de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes pour la province Sud.

Son organisation et son fonctionnement sont régis par les articles suivants.

Article 2 : Le conseil provincial Sud de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes est présidé par le haut-commissaire. Le président de la province Sud et le procureur de la République près le tribunal de première instance de Nouméa en sont les vice-présidents. Il comprend également les membres suivants qui sont nommés par le haut-commissaire pour une durée de trois ans renouvelable :

I - Magistrats :

Un magistrat du siège nommé sur proposition du président du tribunal de première instance de Nouméa ;

Un magistrat du parquet nommé sur proposition du procureur de la République près le tribunal de première instance de Nouméa.

II. - Services de l'Etat :

1. Relevant du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie :

- . le commissaire délégué de la République pour la province Sud, ou son représentant ;
- . le directeur du cabinet du haut-commissaire ou son adjoint ;
- . le directeur de la sécurité publique ou son représentant ;
- . le colonel commandant la gendarmerie ou son représentant ;
- . le directeur de la police aux frontières ou son représentant ;
- . le directeur des douanes ou son représentant ;

2. Le vice-recteur ou son représentant ;

3. Le trésorier-payeur général ou son représentant ;

4. Le directeur du centre pénitentiaire ou son représentant.

III. - Représentants des collectivités territoriales :

- . le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- . les présidents des associations des maires ou leur représentant ;
- . le maire de Nouméa ou son représentant ;

IV. - Associations, personnalités qualifiées œuvrant dans les domaines concernés par le conseil provincial et institutions de la Nouvelle-Calédonie :

1. Associations ou personnalités qualifiées œuvrant dans le domaine :

- . a) De la lutte contre la délinquance des mineurs et les violences en milieu scolaire ;
- . b) De la lutte contre les violences routières ;
- . c) De la lutte contre la violence dans le sport ;
- . d) De l'aide aux victimes ;
- . e) De la lutte contre la drogue ;
- . f) De la lutte contre les dérives sectaires ;
- . g) De la lutte contre les violences faites aux femmes.

2. Institutions de la Nouvelle-Calédonie :

- . Le président du sénat coutumier ou son représentant.

Selon l'ordre du jour qui sera défini pour le conseil provincial de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, il pourra être fait appel à des personnes qualifiées dans les domaines évoqués.

Article 3 : Le commissaire délégué de la République pour la province Sud et le directeur du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie,
YVES DASSONVILLE*

Arrêté n° 40 du 2 juillet 2010 portant création du conseil provincial Nord de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (province Nord)

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, chevalier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 modifié, relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 10 et 12 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République ;

Vu la lettre du procureur de la République près le tribunal de première instance de Nouméa ;

Sur proposition du directeur du cabinet,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Il est institué auprès du haut-commissaire, représentant de l'Etat, un conseil provincial de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes pour la province Nord.

Son organisation et son fonctionnement sont régis par les articles suivants.

Article 2 : Le conseil provincial Nord de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes est présidé par le haut-commissaire. Le président de la province Nord et le procureur de la République près le tribunal de première instance de Nouméa en sont les vice-présidents. Il comprend également les membres suivants qui sont nommés par le haut-commissaire pour une durée de trois ans renouvelable :

I - Magistrats :

Un magistrat du siège nommé sur proposition du président du tribunal de première instance de Nouméa ;

Un magistrat du parquet nommé sur proposition du procureur de la République près le tribunal de première instance de Nouméa.

II. - Services de l'Etat :

1. Relevant du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie :

- . le commissaire délégué de la République pour la province Nord, ou son représentant ;
- . le directeur du cabinet du haut-commissaire ou son adjoint ;

- . le directeur de la sécurité publique ou son représentant ;
- . le colonel commandant la gendarmerie ou son représentant ;
- . le directeur de la police aux frontières ou son représentant ;
- . le directeur des douanes ou son représentant.

2. Le vice-recteur ou son représentant ;

3. Le trésorier-payeur général ou son représentant ;

4. Le directeur du centre pénitentiaire ou son représentant ;

III. - Représentants des collectivités territoriales :

- . le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- . les présidents des associations des maires ou leur représentant ;

IV. - Associations, personnalités qualifiées œuvrant dans les domaines concernés par le conseil provincial et institutions de la Nouvelle-Calédonie :

1. Associations ou personnalités qualifiées œuvrant dans le domaine :

- . a) De la lutte contre la délinquance des mineurs et les violences en milieu scolaire ;
- . b) De la lutte contre les violences routières ;
- . c) De la lutte contre la violence dans le sport ;
- . d) De l'aide aux victimes ;
- . e) De la lutte contre la drogue ;
- . f) De la lutte contre les dérives sectaires ;
- . g) De la lutte contre les violences faites aux femmes.

2. Institutions de la Nouvelle-Calédonie :

- . Le président du sénat coutumier ou son représentant.

Selon l'ordre du jour qui sera défini pour le conseil provincial de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, il pourra être fait appel à des personnes qualifiées dans les domaines évoqués.

Article 3 : Le commissaire délégué de la République pour la province Nord et le directeur du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie,
YVES DASSONVILLE*

Arrêté n° 41 du 2 juillet 2010 portant création du conseil provincial des îles Loyauté de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (province des îles Loyauté)

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, chevalier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 modifié, relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 10 et 12 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République ;

Vu la lettre du procureur de la République près le tribunal de première instance de Nouméa ;

Sur proposition du directeur du cabinet,

Arrête :

Article 1^{er} : Il est institué auprès du haut-commissaire, représentant de l'Etat, un conseil provincial de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes pour la province des îles Loyauté.

Son organisation et son fonctionnement sont régis par les articles suivants.

Article 2 : Le conseil provincial des îles Loyauté de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes est présidé par le haut-commissaire. Le président de la province des îles Loyauté et le procureur de la République près le tribunal de première instance de Nouméa en sont les vice-présidents. Il comprend également les membres suivants qui sont nommés par le haut-commissaire pour une durée de trois ans renouvelable :

I - Magistrats :

Un magistrat du siège nommé sur proposition du président du tribunal de première instance de Nouméa ;

Un magistrat du parquet nommé sur proposition du procureur de la République près le tribunal de première instance de Nouméa.

II. - Services de l'Etat :

1. Relevant du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie :

- . le commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté, ou son représentant ;
- . le directeur du cabinet du haut-commissaire ou son adjoint ;
- . le directeur de la sécurité publique ou son représentant ;
- . le colonel commandant la gendarmerie ou son représentant ;
- . le directeur de la police aux frontières ou son représentant ;
- . le directeur des douanes ou son représentant ;

2. Le vice-recteur ou son représentant ;

3. Le trésorier-payeur général ou son représentant ;

4. Le directeur du centre pénitentiaire ou son représentant.

III. - Représentants des collectivités territoriales :

- . le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- . les présidents des associations des maires ou leur représentant.

IV. - Associations, personnalités qualifiées œuvrant dans les domaines concernés par le conseil provincial et institutions de la Nouvelle-Calédonie :

1. Associations ou personnalités qualifiées œuvrant dans le domaine :

- . a) De la lutte contre la délinquance des mineurs et les violences en milieu scolaire ;
- . b) De la lutte contre les violences routières ;
- . c) De la lutte contre la violence dans le sport ;
- . d) De l'aide aux victimes ;
- . e) De la lutte contre la drogue ;
- . f) De la lutte contre les dérives sectaires ;
- . g) De la lutte contre les violences faites aux femmes.

2. Institutions de la Nouvelle-Calédonie :

- . Le président du sénat coutumier ou son représentant.

Selon l'ordre du jour qui sera défini pour le conseil provincial de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, il pourra être fait appel à des personnes qualifiées dans les domaines évoqués.

Article 3 : Le commissaire délégué de la République pour la province des îles Loyauté et le directeur du cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie,
YVES DASSONVILLE*

Arrêté n° 169 du 2 juillet 2010 portant attribution de la médaille d'honneur du travail au titre de la promotion du 14 juillet 2010

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, chevalier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret modifié n° 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret du 29 octobre 2007 portant nomination de M. Yves Dassonville, préfet hors cadre en position de service détaché, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du 7 avril 1986 portant délégation de pouvoirs aux hauts fonctionnaires représentant le gouvernement dans les territoires d'outre-mer pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : La médaille d'honneur du travail, échelon **argent**, est décernée aux personnes dont les noms suivent :

1. AKEOU Karine, épouse GOVAN, aide-comptable à la société VEGA - Nouméa
2. AKILITOA Salomone, maçon et opérateur occasionnel à la société DUMÉZ Calédonie - Nouméa
3. ALI BEN AHMED Yasmina, épouse TOYON, secrétaire à la société VEGA - Nouméa
4. ANANIA Jeanne-Paule, épouse LAAKAUPAU, éducateur à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
5. APIAZARI Anne-Laure, institutrice à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC
6. ASSEN AIDA Eveline, ouvrière sur machine dans la Sté SOFAPLAST - Nouméa
7. AT-CHEE Gérald, employé technicien atelier échantillon à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
8. AUFANT Frédéric, technicien logement à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
9. BANUELOS Ghislain, chef magasinier à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
10. BAZIT Rose, agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
11. BELLENGUEZ Jean-Marc, responsable magasin général à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
12. BIGOU Renée, agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
13. BIGOURD-LEDYN Colette, aide soignante au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
14. BLANC Georges, professionnel trafic manutention à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
15. BLANCHER Grégory, technicien modélisation à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
16. BOEWA Gildas, épouse DERUDDER, Responsable BT/Fonds doc - Société Le Nickel SLN - Nouméa
17. BOUCHER Christian, directeur de la logistique à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
18. BOUDAM Badia, épouse KASIM, responsable assistance maîtrise d'ouvrage à la CAFAT - Nouméa
19. BOURRIAUD Lucien, éducateur à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
20. BRABANT Isabelle, épouse VALEAU, auditeur interne à la CAFAT - Nouméa
21. BROCHOT Yann, technicien de remontage d'organes à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
22. CAGNON Ronald, magasinier au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
23. CANA Marie-Claude, institutrice à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC
24. CATHELINE Robert, chef de dock à la société VEGA - Nouméa
25. CHITTY Thierry, adjoint au chef de centre à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
26. CHOCZYNSKI Patricia, épouse SOUCAZE, responsable gestion clients aux établissements SOPLI - Nouméa
27. COINTEPAS Daniel, gestionnaire location dans la Sté Caillard & Kaddour Immobilier
28. COULON Herman, C.E. électricien industriel à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
29. CRISAN Pierre, infirmier D.E. au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
30. CRONSTED Hervé, professionnel calcination-fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
31. CUREAU Jean-yves, chauffeur poids lourds chez UNITRANS SA - Nouméa
32. DALIJO Diana, épouse LAGUNA, employée administratif à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
33. DALSTEIN Françoise, épouse FUKUI, employée de banque à la BNC - Nouméa
34. DAUBIE Catherine, manipulateur en radiologie au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
35. de la REBERDIERE Diana, gestionnaire prestation familiales à la CAFAT - Nouméa
36. DEBELS Cécilia, épouse ROUX, contrôleur des liquidations à la CAFAT - Nouméa
37. DEBELS David, chef de poste traitement minerais à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
38. DEMARCQ Isabelle, épouse ZANETTE, chargée de mission à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
39. DERUDDER Claudia, épouse LEVEQUE, assistante de production dans la Sté SOFAPLAST - Nouméa
40. DERUDDER Gildas, responsable BT / fonds doc à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
41. DEVAUD Ariel, ouvrier conditionnement installation traitement minerais à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
42. DEVILLERS Karène, épouse SERRECOMBE, professeur à la Direction de l'Enseignement Catholique DDEC
43. DI NALLO Marie-Cécile, institutrice spécialisée option E à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC
44. DIKO Louise, épouse KACOCO, aide-cuisinière à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
45. DJAMOET Tina, gestionnaire chômage à la CAFAT - Nouméa
46. DJOEWARI Philippe, chargé d'affaires à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
47. DO THI XUAN MAI Marion, épouse COUX, contrôleur des liquidations à la CAFAT - Nouméa
48. DUBATON Glenn, mécanicien d'entretien à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
49. DUBOS Jean-Philippe, caissier à la société Savexpress - Nouméa
50. DUPUIS Hélène, épouse KLINGHOFER, responsable achat au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
51. ENGRAND Jeanine, épouse POADJA, aide-cuisinière à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
52. EUGENIE Serge, agent approvisionnement polyvalent à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
53. FAINICKA Isaac, Camille, agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
54. FAKATAULAVELUA Anne-Marie, épouse

- FALELAVAKI, chef d'équipe production à la société Goodman Fielder NC - Nouméa
55. FAURE Frédéric, contremaître électrique MB à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 56. FAURE Linda, analyste programmeur à la CAFAT - Nouméa
 57. FIAKAIFONU Michel, maçon à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
 58. FORTERRE Nicole, épouse FORREST, cadre de santé au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
 59. FORTIN Philippe, commercial à la société VEGA - Nouméa
 60. FRAISSE Jean-Marie, agent technique engins mobiles à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 61. FRERE Sophie, épouse JAOUEN, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC
 62. GANE Sandra, aide-maternelle de la municipalité de Dumbéa
 63. GNIDA Marie-Joséphine, épouse LEVY, chef de cuisine à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
 64. GOUZENE Armande, épouse DORANTAN, secrétaire logistique à la société S.D.G. SA - Affilié CARREFOUR - Dumbéa
 65. GUEGUEN Marie-Christine, épouse HEUEA, chargée d'études techniques à la Sté GROUPAMA/GAN PACIFIQUE IARD - Nouméa
 66. HAIKO Albert, chef de section à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
 67. HANUI Antony, maçon à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
 68. HARBULOT Laurent, agent d'exploitation à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
 69. HARI Albert, mécanicien engin mobiles à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 70. HARRISON Mark, mécanicien à la Société des Bétons Calédoniens SOBECA - Nouméa
 71. HARTMANN Dominique, épouse SIRET, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
 72. HARUA William, chef d'équipe thermique industrie à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 73. HAUSTIEN Michel, maçon à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
 74. HENWOOD Jean-Jacques, monteur thermique industrielle à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 75. HIVA Méré, Marie-France, cuisinière à la Restauration Française SAS - Nouméa
 76. HOKO Hoko, chauffeur livreur aux établissements SOPLI - Nouméa
 77. HOUSSIN Caroline, conseiller guichet unique à la CAFAT - Nouméa
 78. ILOAI Samino, chauffeur PL à la Société des Bétons Calédoniens SOBECA - Nouméa
 79. JAOUEN Yves, enseignant à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC
 80. JAROSSAY Dominique, agent de restauration au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
 81. JOURDAIN de COUTANCE Yvonnik, acheteur industriel à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 82. JOUY Bruno, professeur à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
 83. KABAR Fabrice, mécanicien-opérateur IF à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 84. KABAR Yannick, gestionnaire maladie à la CAFAT - Nouméa
 85. KAILICK Suzie, secrétaire à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 86. KAINDA Narcisse, docker à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 87. KATRAWA Victor, responsable de service à l'Institut d'Emission d'Outre-Mer IEOM - Nouméa
 88. KELA Marie-Blanche, épouse ANKAILOULIWA, superviseur espaces publics soir au Surf Hôtel - Nouméa
 89. KROMODIMEDJO Bernard, ouvrier sur machine dans la Sté SOFAPLAST - Nouméa
 90. KROMODIMEDJO Dédé, mécanicien à la société LAUBREAUX AUTOMOBILES - Nouméa
 91. KUGOGNE Hubert, ouvrier de production à la société Goodman Fielder NC - Nouméa
 92. LABORIEUX Marie-Reine, épouse CARROUAILLE, gestionnaire maladie à la CAFAT - Nouméa
 93. LAMATAKI Kelekolio, responsable atelier de préfabrication à la Société des Bétons Calédoniens SOBECA - Nouméa
 94. LAMATAKI Petela, épouse VEA, femme de ménage à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
 95. LANTZ Caroline, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
 96. LATOUPPIE Murielle, institutrice à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC
 97. LAUNAY Geneviève, chef GRP fournisseurs NC à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 98. LAURENT Daniel, professionnel calcination-fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 99. LE CLEACH Charles, directeur des ressources humaines à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
 100. LEDOUX Jean-Pierre, directeur général à la société VEGA - Nouméa
 101. LEGRAS Christian, retraité de la Sté SOFAPLAST - Nouméa
 102. LEMO Nathalie, responsable équipe FX jour à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 103. LEONARD Jean-François, testeur pièces jacquetées à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 104. LEROY Jacques, conducteur d'engins mobiles à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 105. LESAGE Yvonnick, responsable commercial Schneider Electric Industries SAS
 106. LETOILE Marie-Laure, épouse POLI, institutrice à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC
 107. LOGOTE Olivier, conducteur de pelle à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
 108. LOO Myrline, épouse MONDOLINI, responsable administratif à la société VEGA - Nouméa
 109. LOTAUT Céline, lingère à la Restauration Française SAS - Nouméa
 110. LOZACH Mickaël, chef d'équipe calcination fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa

111. LUCIANI Michel, médecin à la Mutuelle des Fonctionnaires - Nouméa
112. MALEJAC Hervé, conducteur d'engins mobiles VSD à la SLN - Nouméa
113. MALILI Marcel, Chef de réception au Surf Hôtel - Nouméa
114. MAMELIN Ferdinand, chauffeur livreur polyvalent aux établissements SOPLI - Nouméa
115. MANA Iohane, maçon à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
116. MANAKOFAIVA Denise, chef du service des finances et de la solde de la municipalité de Dumbéa
117. MARCHIVE Christine, épouse BABIN, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
118. MARLIER Sabrina, responsable relations collectives du travail à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
119. MARTIN Olivier, auxiliaire médical au Service Médical Entreprises du Travail SMIT - Nouméa
120. MARTIN Yannick, médecin responsable des évasans à la CAFAT - Nouméa
121. MASCARINO Michel, chef atelier thermique industriel à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
122. MATHA Yvonne, épouse UMAKO, agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
123. MERCIER Gina, épouse BASTIEN, secrétaire médicale à la Mutuelle des Fonctionnaires - Nouméa
124. MERER Marilyn, caissière à la société S.D.G. SA - Affilié CARREFOUR - Dumbéa
125. MEYROUX Virginie, secrétaire à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
126. MICHEL Tatiana, gestionnaire assurance à la Sté GROUPAMA/GAN PACIFIQUE IARD - Nouméa
127. MICHEL-VILLAZ Stéphane, agent d'exploitation à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
128. MILIE Annette, veuve KATRAWA, éducatrice à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC
129. MISTOURA Dominique, épouse TYUIENON, responsable d'internat à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
130. MOELJOKARIO Jean, vendeur aux établissements SOPLI - Nouméa
131. MONAWA Didier, opérateur d'engins à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
132. MONDIN Franck, responsable adjoint des opérations bancaires à l'Institut d'Emission d'Outre-Mer IEOM - Nouméa
133. MONNIER Jean-Pierre, commercial à la société VEGA - Nouméa
134. MONTAGNAT Christian, technicien environnement mines à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
135. MOREL Thierry, dessinateur études II à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
136. MY Jean-Yves, projecteur minier à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
137. NAGLE Henrick, ouvrier nettoyage et conducteur à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
138. NEBA Josiane, épouse HARI, enseignante 1er degré à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC
139. NEKOTROTRO Jean, maçon à la société Colas Nouvelle-Calédonie - Nouméa
140. NEMBA Josiane, épouse HARI, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie
141. NOFONOFO Soraya, épouse HAPE, assistante direction DU à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
142. NONMEU Gaston, docker à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
143. NONMEU Ricardo, conducteur engins mobiles à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
144. NONMOIRA Charles, docker à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
145. NONQUET Marie, épouse WATHA, agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
146. NYIPI Maryse, épouse ISSAMATRO, caissière à la société S.D.G. SA - Affilié CARREFOUR - Dumbéa
147. OGUSHIKU Daniel, réparateur RG / DEP à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
148. OMEÏ Célestine, épouse SEULE, femme de service à la Direction de l'Enseignement Catholique DDEC
149. OUNDO Justin, docker à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
150. PANCRAZI Joëlle, dentiste à la CAFAT - Nouméa
151. PANTZ Jean-Louis, chef de service à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
152. PASSIL Jacques, agent commercial aux établissements SOPLI - Nouméa
153. PEIKALA Madeleine, ouvrière sur machine dans la Sté SOFAPLAST - Nouméa
154. PEIKALA Marceline, épouse MAPOU, ouvrière sur machine dans la Sté SOFAPLAST - Nouméa
155. PELLERIN Yohan, chef de quart exploitation NRJ à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
156. PERCHARD Manuella, agent hôtelier au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
157. PERONCEL Bernadette, épouse BANUKONE, agent hôtelier au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
158. PHILIPPON Jacqueline, épouse OUILLEMON, agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
159. PHILIPPON Sandra, épouse JONUAUX, adjointe au superviseur du Plateau Affaires à la compagnie Air France - Nouméa
160. PIME Jeanne, épouse WEMAMA, femme de ménage à la Direction de l'Enseignement Catholique DDEC
161. PIPISEGA Pasekasio, agent technique électricité à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
162. POARACAGU andré, chef d'atelier thermique industriel à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
163. POARAPOARO Boris, chef de poste laverie à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
164. POINDI Thierry, responsable de production chez BFM Distribution
165. POUT Frédéric, docker à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
166. PULEOTO Pascal, agent d'intervention à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
167. QENEGETI Charline, épouse TOKOTOKO, femme de service à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC

168. QENEGEIE Antoine, agent d'intervention à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
169. QUACH Richard, ingénieur au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
170. QUESADA Sophie, aide soignante au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
171. RACHELLO Mike, chef de quart exploitation NRJ à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
172. RAMES Lionel, agent d'approvisionnement polyvalent à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
173. RECHAUTIER Philippe, technicien formation manutention mécanisée à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
174. REVELLEN Joël, analyste programmeur à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
175. RICHER Pascal, directeur adjoint à l'Institut d'Emission d'Outre-Mer IEOM - Nouméa
176. ROINE Jean-Yves, chauffeur camion - goudronneur à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
177. ROSSI Marc, employé de la Sté REPREX
178. ROUVOUNE Michel, menuisier à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
179. ROUVOUNE Nazaïre, mécanicien ajusteur à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
180. SADIMAN Erika, secrétaire à la Direction de l'Enseignement Catholique DDEC
181. SAIMOEN Jean-Marc, agent technique à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
182. SANEN Richard, employé administratif à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
183. SARIDJO Mickaël, technicien méthodes IF à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
184. SARIMAN Stéphane, technicien études Deti à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
185. SAVART Laurent, rééducateur à la Direction de l'Enseignement Catholique DDEC
186. SELUI Stephan, opérateur d'engins à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
187. SIVI Samino, chef de quart à la société VEGA - Nouméa
188. SOEPARNO Richard, agent commercial à la société LAUBREAUX AUTOMOBILES - Nouméa
189. SOUPAREAU Angèle, employée de banque à la BNC - Nouméa
190. SOWIKROMO Bruno, technicien de maintenance à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
191. SUZANNE Aude, épouse VERDUGER, Attachée de direction au Surf Hotel - Nouméa
192. TAFILI Lekalio, ouvrier de préfabrication à la Société des Bétons Calédoniens SOBECA - Nouméa
193. TAMOLE dit SUI Ana, veuve FOLITUU, éducatrice d'internat à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
194. TAMOLE Eric, chauffeur P.L. à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
195. TANO Petelo, chef d'équipe fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
196. TAOIFENUA Maria-Dolorès, adjointe d'éducation à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
197. TARA Lambert, enseignant à la Direction de l'Enseignement Catholique DDEC
198. TEHEI Teiva, dispatcher mines à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
199. TEPA Lawrence, chauffeur d'engins à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
200. TESSIER Francia, secrétaire médicale au Service Médical Interentreprises du Travail SMIT - Nouméa
201. TEUGASIALE Adrienne, épouse SIONE, agent de production à la société VEGA - Nouméa
202. THEAN-HIOUEN Marie-Emilienne, éducatrice à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
203. THOMAS Christophe, chef de service à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
204. TODORI Agnès, épouse LEDRU, secrétaire aide-comptable à la société LAUBREAUX AUTOMOBILES - Nouméa
205. TOEGINO Saripa, institutrice à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
206. TOGNA Jean-Michel, ouvrier professionnel affinage à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
207. TOGNA Rudolph, gestionnaire maladie à la CAFAT - Nouméa
208. TRANKIEM Catherine, médecin du travail au Service Médical Interentreprises du Travail SMIT - Nouméa
209. TRISNO JEAN, chauffeur-livreur à la Restauration Française SAS - Nouméa
210. TUIKALEPA Soane, maçon à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
211. TUILEKUTU Malia, épouse PAKIHIMAILAGI, agent hôtelier au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
212. URENE Charles, professionnel calcination fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
213. WABEALO Marinon, pilote installation laverie à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
214. WADRAWANE Hnatheta, épouse WATHA, femme de service à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
215. WAIKATA Henri, assistant directeur restauration au Surf Hôtel - Nouméa
216. WAMO Jean-Paul, instituteur à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
217. WAMYTAN Marie, ouvrière sur machine dans la Sté SOFAPLAST - Nouméa
218. WANAKAEN Robert, monteur à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
219. WANTAR Sylviane, assistante R.H. à la Restauration Française SAS - Nouméa
220. WARU Alexandre, ouvrier polyvalent à la mairie de Pouembout
221. WASSAUMI Raymond, employé logistique assurance à la Sté GROUPAMA/GAN PACIFIQUE IARD - Nouméa
222. WATHOJE Augustine, gestionnaire maladie à la CAFAT - Nouméa
223. WENISSO Louise, agent hôtelier au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
224. WHALA-WINDI Lili, technicienne de surface à la BNP Paribas - Nouméa
225. WRIGHT Françoise, agent hôtelier au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
226. XEWE Robert, ouvrier de la municipalité de Dumbéa
227. XULUE Raymond, instituteur à la Direction de l'Enseignement Catholique DDEC

Article 2 : La médaille d'honneur du travail, échelon **vermeil**, est décernée aux personnes dont les noms suivent :

1. ANDORRE Christian, responsable d'usine à la société Goodman Fielder NC - Nouméa
2. AT-CHEE Gérald, employé technicien atelier échantillon à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
3. BIGOURD-LEDYN Colette, aide soignante au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
4. BLANC Georges, professionnel trafic manutention à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
5. BLANC Patricia, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
6. BOSSEVOT Pascale, épouse LEFERS, employée de banque à la BNC - Nouméa
7. BOUSSIN Thierry, chef de mine MV2 à la Société Le Nickel SLN - Kouaoua
8. BROCHOT Yann, technicien de remontage d'organes à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
9. CAGAN Huguette, assistante de direction aux Nouvelles Calédoniennes - Nouméa
10. CATHELIN Robert, chef de dock à la société VEGA - Nouméa
11. CHAMBAS Alain, chef de table à la société Casino de Nouméa - Nouméa
12. CHANTREUX Marthe, secrétaire à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique - Nouméa
13. CHEVAL Marielle, épouse KELETAONA, directrice d'école à la Direction de l'Enseignement Catholique DDEC
14. COMMEAUX Dominique, épouse BOIS, infirmière diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
15. CORNET Thierry, professionnel calcination-fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
16. CORRE Marie-Noëlle, épouse AMAT, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
17. DALSTEIN Françoise, épouse FUKUI, employée de banque à la BNC - Nouméa
18. DETTERER Olivier, assistant de direction machine à sous à la société Casino de Nouméa - Nouméa
19. DJIAN Patricia, épouse ARTIGUE, chef de service à la CAFAT - Nouméa
20. DOUYERE Nicole, auxiliaire médicale à la CAFAT - Nouméa
21. DRUDRI Paul, chef d'équipe à la société Moulins du Pacifique Sud-MPS - Nouméa
22. DUPUIS Hélène, épouse KLINGHOFER, responsable achat au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
23. ENGRAND Lysiane, cuisinière à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
24. FAINICKA Isaac, Camille, agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
25. FORMICI Bernadette, épouse GOURMET, gestionnaire logistique à la société Groupama-Gan Pacifique IARD - Nouméa
26. FORTERRE Nicole, épouse FORREST, cadre de santé au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
27. GAIA Astrid, épouse WAHMETU, agent technico administratif à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
28. GAZEAU Philippe, chef service technique entretien à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
29. GENET Thierry Stanislas Pierre, opérateur à la société des Moulins du Pacifique Sud - Nouméa
30. HARI Albert, mécanicien engin mobiles à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
31. HEAFALA Pasilio, chauffeur à la société DUMEZ-GTM CALEDONIE - Nouméa
32. HENIN Marie-Claire, épouse MAILLET, responsable RH en second à la société Les Casinos de Nouméa - Nouméa
33. HOANG Thi Hung, épouse WILD, institutrice à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
34. IKAPA Marie du Rosaire, épouse WAMINYA, agent hôtelier au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
35. JOURDAIN de COUTANCE Yvonnik, acheteur industriel à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
36. KAINDA Narcisse, docker à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
37. KASSIAM Emilia, standardiste au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
38. KELEKELE Pelenatino, chef d'équipe à la société DUMEZ-GTM CALEDONIE - Dumbéa
39. KELETAONA Mikaélé, chef d'équipe roulage à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
40. KROMODIMEDJO Bernard, ouvrier sur machine dans la Sté SOFAPLAST - Nouméa
41. LASMIN Bernard, technicien de formation à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
42. LAUHEA Manasese, agent de laboratoire à la société Moulins du Pacifique Sud-MPS - Nouméa
43. LAUNAY Geneviève, chef GRP fournisseurs NC à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
44. LEDOUX Jean-Pierre, directeur général à la société VEGA - Nouméa
45. LEGRAS Christian, retraité de la Sté SOFAPLAST - Nouméa
46. LEISSNER Patricia, épouse GAVIN, assistante gestionnaire à la CAFAT - Nouméa
47. LEROI Franck, contremaître engins mobiles mine à la Société Le Nickel SLN - Thio
48. LEROY Jacques, conducteur d'engins mobiles à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
49. LEVEQUE Virginie, épouse RIVIERE, infirmière diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
50. LOO Myrline, épouse MONDOLINI, responsable administratif à la société VEGA - Nouméa
51. LOTAUT Céline, lingère à la Restauration Française SAS - Nouméa
52. LUENU Drenga, épouse DIRIBERRY, agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
53. MAGNIER Christian, agent de maîtrise à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
54. MANUKULA Paul, ouvrier de la municipalité de Dumbéa
55. MARLE Pascal, chef de groupe BT mécanique FBE à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
56. MARTAUD Jacques, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
57. MARTIN Carole, épouse GUERIN, chargée d'études à l'Institut d'Emission d'Outre-Mer IEOM - Nouméa

58. MASCARINO Michel, chef atelier thermique industriel à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
59. MERCIER Gina, épouse BASTIEN, secrétaire médicale à la Mutuelle des Fonctionnaires - Nouméa
60. MERER Marilyn, caissière à la société S.D.G. SA - Affilié CARREFOUR - Dumbéa
61. MICHEL Gwenaël, adjoint chef de section à la société EEC-Nouméa
62. MISRA Maurice, agent de contrôle à la Mutuelle du Commerce
63. MITRIDE Mylène, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
64. MOALA Tenisia, épouse TOROPE, standardiste au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
65. MONNIER Jean-Pierre, commercial à la société VEGA - Nouméa
66. MORAULT Yves, directeur général délégué de la société Electricité et Eau de Calédonie - Nouméa
67. MOREAU Françoise, épouse VANHALLE, secrétaire commercial à la Mutuelle du Commerce et Divers - Nouméa
68. MOUSSA Roger, professionnel calcination fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
69. NARII Victor, chef atelier électrique AFEE à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
70. NEMBA Anne-Marie, épouse ONIARY, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie
71. NONMEU Gaston, docker à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
72. NONMOIRA Charles, docker à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
73. NONQUET Marie, épouse WATHA, agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
74. NUNEWAI Edouard, contremaître à la société Moulins du Pacifique Sud-MPS - Nouméa
75. O'CONNOR Michel, assistant chef de service GCR à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
76. OUTU Delphine, épouse SOEBANDI, caissière spéciale à la société Les Casinos de Nouméa - Nouméa
77. PANTZ Jean-Louis, chef de service à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
78. PIDJOT Jean-Rock, magasinier à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
79. POLI Roberta, épouse BOUTEILLE, agent de banque à la BNP Paribas
80. POUIOU Florida, épouse WONGSOWIKROMO, gestionnaire maladie à la CAFAT - Nouméa
81. QAZING Nelly, épouse MICHOUILLIER, agent hôtelier au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
82. QENEGEI Wadria, conducteur d'engins à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
83. REVELEN Joël, analyste programmeur à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
84. ROMERO Paul, assistant de direction machine à sous à la société Les Casinos de Nouméa - Nouméa
85. ROSSI Marc, employé de la Sté REPRESX
86. SALUA Narcissa, chef barmaid à la société Les Casinos de Nouméa - Nouméa
87. SANITA Steeve, coordinateur contrôleur de chantier à la société Electricité et Eau de Calédonie EEC - Nouméa
88. SHIGETOMI Sylvana, épouse BOURGEOIS, agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
89. SIMONIN Yan, adjoint au chef de centre à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
90. SIO Hnanyiajan, chef de dock aux établissements SOPLI - Nouméa
91. SOEPARNO Eric, chauffeur P.L. à la société DUMEZ-GTM CALEDONIE - Nouméa
92. SOUPAREAU Angèle, employée de banque à la BNC - Nouméa
93. SURGET Hugues, responsable méthodes E.M.M.B. à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
94. TAFILAGI Jean-Michel, magasinier à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
95. TESSIER Pascale, assistante de direction à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
96. THOUVENIN Marie-Agnès, médecin généraliste au Service Médical Interentreprises du Travail-SMIT - Nouméa
97. TODIKROMO Thierry, surveillant secteur téléphonie au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
98. TOGNA Jean-Michel, ouvrier professionnel affinage à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
99. TONG Van Tiep, employé de banque à la BNC - Nouméa
100. TRISNO JEAN, chauffeur-livreur à la Restauration Française SAS - Nouméa
101. TUIHOA Katalina, épouse TAUGAMOA, responsable de site à la société Goodman Fielder Nouvelle-Calédonie - Nouméa
102. VAKOUME Marie Imelda, épouse VAKIE, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC
103. VALAO Masimo, maçon à la société DUMEZ-GTM CALEDONIE - Nouméa
104. VAOTOA Dominico, instrumentiste à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
105. VIDOIRE Mariannick, employée de bureau aux archives de la municipalité de Dumbéa
106. WANAKAEN Robert, monteur à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
107. WARU Alexandre, ouvrier polyvalent à la mairie de Pouémbout
108. WHALA-WINDI Lili, technicienne de surface à la BNP Paribas - Nouméa
109. YONGOMENE Alphonse, maçon et chauffeur (compacteur) à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
110. YVORRA Frédéric, technicien télécom et réseaux à la Société Le Nickel SLN - Nouméa

Article 3 : La médaille d'honneur du travail, échelon **or**, est décernée aux personnes dont les noms suivent :

1. ABDELKADER Jean-Jacques, chef de quart fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
2. ALEBAT Hnahnéa, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
3. AMORY Patrick, chef de dock aux établissements SOPLI - Nouméa
4. AT-CHEE Gérald, employé technicien atelier échantillon à la Société Le Nickel SLN - Nouméa

5. BARRETTEAU Marie-Josée, épouse CAZERES, responsable de secteur au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
6. BARTHUET Chantal, épouse SAILLARD, chargée de mission à l'Institut d'Emission d'Outre-Mer IEOM - Nouméa
7. BERNARD Jean, aide soignant au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
8. BERNIERE Madinina, institutrice à la Direction de l'Enseignement Catholique DDEC
9. BERTONI Sylvie veuve DELERIS, chef facturation à la société VEGA - Nouméa
10. BIGOURD-LEDYN Colette, aide soignante au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
11. BLANC Christian, chef d'équipe affinage à la société Le Nickel - Nouméa
12. BLANC Patricia, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
13. BOANO Jean-Irénée, chef de quart affinage Bessmer à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
14. BOUQUET Marcel, retraité de la municipalité de Dumbéa
15. BOWEN Jean, conseiller guichet unique à la CAFAT - Nouméa
16. BRASSET Jean-Jacques, contrôleur des liquidations à la CAFAT - Nouméa
17. BUTET Lyliane, épouse DEJEAN, agent principal à la CAFAT - Nouméa
18. CHEVALIER Eric, gestionnaire des moyens mobiliers à la CAFAT - Nouméa
19. CHITTY Sylviane, épouse ROLLAT, gestionnaire prestations familiales à la CAFAT - Nouméa
20. CORRE Marie-Noëlle, épouse AMAT, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
21. CRONSTEADT Claude, vagemestre à la CAFAT - Nouméa
22. DALSTEIN Françoise, épouse FUKUI, employée de banque à la BNC - Nouméa
23. DESPAUX Manuella, épouse DEVIC, superviseur Flying Blue à la compagnie Air France - Nouméa
24. DOUYERE Paola, institutrice à la Direction de l'Enseignement Catholique DDEC
25. DUFFIEUX Michèle, assistant gestionnaire à la CAFAT - Nouméa
26. FALELAVAKI Ana, épouse TIALETAGI, secrétaire médicale à la CAFAT - Nouméa
27. FICHTER Norman, contremaître vulcanisation IEU à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
28. FIOCONI Jeanne, veuve PEREZ, lingère retraitée du Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
29. FORTERRE Nicole, épouse FORREST, cadre de santé au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
30. FOTOFILI Lusía, épouse TUIGANA, institutrice à l'école St Jean-Baptiste - DDEC - Nouméa
31. GATEFAIT Bruno, professionnel calcination fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
32. GIOZZI Patrick, technicien de prévention à la CAFAT - Nouméa
33. GONARI Agnès, cantinière à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
34. GRAS Andrée, épouse AVENEL, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC - La Conception
35. HARDJOSALIKOEN Marcel, agent de production à la société VEGA - Nouméa
36. HEUEA-POROI Bruno, secrétaire comité d'entreprise à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
37. IKAFOLAU Sosefo, agent prévention de sécurité à la société Les Casinos de Nouméa - Nouméa
38. INOVIE Brigitte, épouse DUBOIS-DUVIVIER, caissière à l'Institut d'Emission d'Outre-Mer IEOM - Nouméa
39. JACQUIER Michel, adjoint au directeur de la branche recouvrement à la CAFAT - Nouméa
40. JACQUIN Patricia, épouse BETFORT, employée de bureau à l'Institut d'Emission d'Outre-Mer IEOM - Nouméa
41. KAFOA Soané, agent prévention de sécurité à la société Les Casinos de Nouméa - Nouméa
42. KAINDA Narcisse, docker à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
43. KATENA Tomasi, chef d'équipe mécanique entretien à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
44. KROMODIMEDJO Bernard, ouvrier sur machine dans la Sté SOFAPLAST - Nouméa
45. LASMIN Christine, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
46. LAVIGNE Chantal, épouse DEVILLERS, agent de bureau à la CAFAT - Nouméa
47. LE VAN LONG Jean-Claude, responsable maintenance biomédicale au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
48. LECOURIEUX Catherine, contrôleur des liquidations à la CAFAT - Nouméa
49. LECOURIEUX Denis, agent de stérilisation au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
50. LEDOUX Jean-Pierre, directeur général à la société VEGA - Nouméa
51. LEGRAS Christian, retraité de la Sté SOFAPLAST - Nouméa
52. LEROI Franck, contremaître engins mobiles mine à la Société Le Nickel SLN - Thio
53. LODS Eric, assistant chef de service à la société Electricité et Eau de Calédonie - Nouméa
54. MAEDA-DAVER Maryline, épouse POQUET, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
55. MAILLET Carl Ahmed, secrétaire au Service médical interentreprises du travail - Nouméa
56. MANUKA Malia, cuisinière à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
57. MASCARINO Michel, chef atelier thermique industriel à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
58. MASSON Daniel, chef de service à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
59. MERER Marilyn, caissière à la société S.D.G. SA - Affilié CARREFOUR - Dumbéa
60. MILOUD Alain, professionnel calcination fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
61. MITRAIL Paul, conseiller en produits mutualistes à la société mutualiste du commerce et divers - Nouméa
62. MOTUKU Sakopo, assistant chef de chantier à la société

DUMEZ Calédonie - Nouméa

63. MOUSSA Roger, professionnel calcination fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
64. NONMEU Gaston, docker à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
65. NONQUET Marie, épouse WATHA, agent des services hospitaliers au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
66. O'CONNOR Michel, assistant chef de service GCR à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
67. OLIVE Bruno, caissier principal à la société Les Casinos de Nouméa - Nouméa
68. OUTIOU Williams, conducteur d'engins mobiles à la Société Le Nickel SLN - Thio
69. PETIT Sylvie Anne, chef de service à la CAFAT - Nouméa
70. PHAM Thanh Tung Norbert, responsable de secteur au CHT de Nouvelle-Calédonie - Nouméa
71. POITHILI Eléonore, épouse WAHOULO, institutrice à la Direction de l'Enseignement Catholique DDEC
72. POLICISTO Jean-Lucien, chef service laboratoire d'analyses à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
73. POQUET Philippe, enseignant à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
74. POTTIER Jocelyne, gestionnaire maladie à la CAFAT - Nouméa
75. RENAULD Marie-José, épouse MARTINEZ, chef de travaux à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
76. ROSSI Bianca, épouse HENIN, assistant gestionnaire à la CAFAT - Nouméa
77. SAULIA Ambroise, chef d'équipe affinage à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
78. SIMONIN Yan, adjoint au chef de centre à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
79. SIONE Laméké, chef de quart à la société VEGA - Nouméa
80. SOUPAREAU Angèle, employée de banque à la BNC - Nouméa
81. STRETER Henriette, agent administratif à l'Institut d'Emission d'Outre-Mer IEOM - Nouméa
82. SURGET Hugues, responsable méthodes E.M.M.B. à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
83. TAOFIFENUA Jean-Paul, contremaître mécanicien IEU à la Société Le Nickel - SLN - Nouméa
84. TARA Roger, surveillant d'éducation à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC - Païta
85. TIAOUNIANE Simone, responsable de dock de la Sté REPRES
86. TIAVOUANE André, professionnel calcination fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
87. TIMO Tomasi, ouvrier professionnel affinage à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
88. TODIKROMO Thierry, surveillant secteur téléphonie au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
89. TRANTY Michel, agent de contrôle à la mutuelle du commerce et divers - Nouméa
90. TRISNO JEAN, chauffeur-livreur à la Restauration Française SAS - Nouméa
91. WAMYTAN Marie-Armelle, employée de banque à la BNC - Nouméa

92. WANDAYE Graziella, éducatrice d'internat à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
93. WEISS Magali, agent clientèle à la société Electricité et Eau de Calédonie - Nouméa
94. WENEHOUE Evelynne, épouse JIANE, standardiste à la CAFAT - Nouméa
95. WHALA-WINDI Lili, technicienne de surface à la BNP Paribas - Nouméa
96. XÖLAWAWA Malès, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
97. ZANDE Pascale, secrétaire à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC

Article 4 : La médaille d'honneur du travail, échelon **grand or**, est décernée aux personnes dont les noms suivent :

1. ABDELKADER Jean-Jacques, chef de quart fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
2. ALEBAT Hnahnéa, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
3. AMIDI Kasmi, épouse GINET, agent de restauration au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie - Nouméa
4. AMOLE Luka, enseignant à la Direction de l'Enseignement Catholique DDEC
5. ANDREA Jacques, directeur du matériel à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
6. ATTAWA Victor, instituteur à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC
7. AUSU Lydia, épouse NYIPIE, gestionnaire maladie à la CAFAT - Nouméa
8. BARRETTEAU Marie-Josée, épouse CAZERES, responsable de secteur au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
9. BERNANOS Angélo, agent principal à la CAFAT - Nouméa
10. BERNARD Jean, aide soignant au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
11. BLANC Patricia, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
12. BOUCHER Jacques, formateur à l'ENEP de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC - Nouméa
13. BOUTEILLE Eric, adjoint chef de section à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
14. BROCK Jean-Claude, permanencier au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
15. CHAMPION Françoise, épouse MALARDE, secrétaire à la CAFAT - Nouméa
16. COQ Marc, employé de commerce à la société S.D.G. SA - Affilié CARREFOUR - Dumbéa
17. CORRE Marie-Noëlle, épouse AMAT, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
18. COURTOIS Géraldine, agent de banque à la BNP Paribas - Nouméa
19. CURE Nicole, épouse DERQUENNES, assistante contrôle de gestion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
20. DJOEPRI Marylise, épouse LEDOUX, contrôleur des liquidations à la CAFAT - Nouméa
21. DJOJOSEMITO Toumina, épouse DARKAM, employée de maison chez M. & Mme Jean-Pierre MILLE

22. DROWIA Marie, épouse BAOUTUAU, professeur à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
23. EVLAKHOFF Michel Désiré, chef d'équipe grenaille mottes à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
24. FANDOUX-MARTIN Michèle, épouse MARTIN, agent administratif à l'Institut d'Emission d'Outre-Mer IEOM - Nouméa
25. FELEU Marie Anna, épouse HALAHIGANO, agent hôtelier au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
26. FOLAUTANO Apolina, épouse VAITULUKINA, femme de service de la municipalité de Dumbéa
27. FORTERRE Nicole, épouse FORREST, cadre de santé au Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie CHT - Nouméa
28. GENET Annie-Claude, institutrice à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie DDEC - Nouméa
29. GUYAUX Sylvie, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
30. HARDJOSALIKOEN Marie, épouse GUYEN, femme de cantine à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
31. HNALEP Marcellin, instituteur à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC - Nouméa
32. HOANG-THI-NHUAN, épouse GUILLON, directrice des ressources humaines à la société DUMEZ calédonie - Nouméa
33. IOPUE Jean-Marie, agent d'entretien à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
34. KAFOA Soané, agent prévention de sécurité à la société Les Casinos de Nouméa - Nouméa
35. KAINDA Narcisse, docker à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
36. KELETAONA Sosefo, chef d'équipe mécanique entretien à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
37. LEGRAS Christian, retraité de la Sté SOFAPLAST - Nouméa
38. LIKILIKI Ana, épouse MOLEANA, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
39. MADJENE ALI BEN BRAHAM Philippe, professionnel calcination fusion à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
40. MANUKULA Suliana, épouse MAUVAKA, institutrice à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
41. MARTIN Françoise, épouse LOQUET, gestionnaire des ressources humaines à la Société des Mines de la Tontouta-SMT - Nouméa
42. MASSON Daniel, chef de service à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
43. MATSUDA Edna, épouse DUFFIEUX, assistante de direction à la société Electricité et Eau de Calédonie - Nouméa
44. MEHENE Mickaël, employé de la municipalité de Dumbéa
45. MERCIER Eric, mécanicien automobile polyvalent à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
46. MERER Marilyn, caissière à la société S.D.G. SA - Affilié CARREFOUR - Dumbéa
47. MOREL Serge, électricien à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
48. NEKOENG Marisena, épouse SAILUEGEJE, éducatrice d'internat à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie - Nouméa
49. O'CONNOR Michel, assistant chef de service GCR à la société Electricité et Eau de Calédonie - EEC - Nouméa
50. PANAI Timona, conducteur d'engins polyvalent à la société DUMEZ-GTM CALEDONIE - Dumbéa
51. PARAVIA Patricia, épouse ROY, institutrice à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
52. POCLET Claude, responsable suivi géologie à la Société Le Nickel SLN - Kouaoua
53. POLICISTO Jean-Lucien, chef service laboratoire d'analyses à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
54. QUEVA Pierre, enseignant à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
55. RAGUE Jacques, ouvrier professionnel affinage à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
56. RALEB Martine, épouse MOURY, secrétaire médicale à la CAFAT - Nouméa
57. RAVENET Marguerite, épouse PELAGE, attachée à la direction générale à la CAFAT - Nouméa
58. ROLLAND Marie-France épouse DELATHIERE, cuisinière à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC - Nouméa
59. ROSSI Bianca, épouse HENIN, assistant gestionnaire à la CAFAT - Nouméa
60. SEIKO Thupane, Pierre, patron de chaloupe au PILOTAGE MARITIME - NC
61. SELUI Kamaliélé, maçon à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
62. SOATE Wené, Raymond, chauffeur d'engins O.H.Q. à la société DUMEZ-GTM CALEDONIE - Dumbéa
63. SOERIP Daniel, responsable cellule maintenance et entretien de la municipalité de Dumbéa
64. SOULARD Edouard, secrétaire général à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
65. SURGET Hugues, responsable méthodes E.M.M.B. à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
66. TEIN-OUIYA Marie-Hortense, épouse TEAMBOUEON, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
67. TOURNIER Patrick, ouvrier professionnel affinage à la Société Le Nickel - SLN - Nouméa
68. TROALEN Pierre, responsable achats logistique à la société DUMEZ Calédonie - Nouméa
69. TRONQUET Marie-Pierre, attachée aux ressources humaines à la CAFAT - Nouméa
70. ULM Martine, institutrice à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
71. VINCENT Francis, responsable système et micros à la Société Le Nickel SLN - Nouméa
72. WHALA-WINDI Lili, technicienne de surface à la BNP Paribas - Nouméa
73. YOKOYAMA Rosemonde, épouse TJOHOREDJO, enseignante à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique DDEC
74. ZINK Marliese, épouse CHANARON, assistante qualité dans la Sté SOFAPLAST - Nouméa

Article 5 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie et le directeur du travail et de

l'emploi sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie,*
YVES DASSONVILLE

Arrêté n° 42 du 5 juillet 2010 portant renouvellement d'habilitation d'une association pour la formation et à l'enseignement des premiers secours

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, chevalier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, et notamment l'article 21 ;

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours, modifié ;

Vu le décret du 29 octobre 2007 portant nomination de M. Yves Dassonville, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 relatif à la formation de moniteur des premiers secours et modifiant le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

Vu l'arrêté n° 260 du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie en date du 28 avril 2008, portant renouvellement d'habilitation de l'ASO2 ;

Vu la demande du renouvellement d'habilitation présentée par l'organisme le 27 avril 2010 ;

Sur proposition du directeur de cabinet du haut-commissaire,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : L'ASO2 est autorisée, pour une période de deux ans, à compter de la signature du présent arrêté, à assurer les différentes formations aux premiers secours dans les conditions définies par les dispositions de références.

Article 2 : L'habilitation accordée par le présent arrêté peut être supprimée en cas de non respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé.

Article 3 : Le directeur de cabinet du haut-commissaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie,*
YVES DASSONVILLE

Arrêté n° HC/DRHMI/n° 2010/174 du 13 juillet 2010 désignant M. Armand Apruzzese, commissaire délégué de la République pour la province Nord auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, pour assurer la suppléance de M. Alain Gueydan, commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

Le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, chevalier de la légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, et notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie, et notamment son article 33 ;

Vu le décret du 29 octobre 2007 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie - M. Yves Dassonville ;

Vu le décret du 29 juillet 2009 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie - M. Thierry Suquet ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2008 portant nomination de M. Alain Gueydan, administrateur civil, commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2009 portant nomination du commissaire délégué de la République pour la province Nord auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie - M. Armand Apruzzese ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2009 portant délégation de signature à M. Armand Apruzzese, commissaire délégué de la République pour la province Nord auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2009 portant délégation de signature à M. Alain Gueydan, commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Considérant qu'il y a lieu, à compter du lundi 19 juillet 2010 après-midi jusqu'au lundi 26 juillet 2010 au matin, de pourvoir à l'absence de M. Alain Gueydan, commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du haut-commissaire ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : M. Armand Apruzzese, commissaire délégué de la République pour la province Nord auprès du haut-commissaire, assure la suppléance de M. Alain Gueydan, commissaire délégué de la République pour la province Sud, du lundi 19 juillet 2010 après-midi jusqu'au lundi 26 juillet 2010 au matin.

Article 2 : Dans le cadre de cette suppléance, la délégation de signature accordée par l'arrêté HC/DRHMI/n° 2009/413 du 5 octobre 2009 à M. Alain Gueydan, commissaire délégué de la République pour la province Sud, est étendue pour la période fixée à l'article 1^{er}, à la délégation accordée par l'arrêté HC/DRHMI/n° 2009/398 du 30 septembre 2009 à M. Armand Apruzzese, commissaire délégué de la République pour la province Nord auprès du haut-commissaire.

Article 3 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République et le commissaire délégué de la République pour la province Nord auprès du haut-commissaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie,
YVES DASSONVILLE*

Arrêté HC/SAS/n° 28 du 28 juin 2010 portant interdiction de vente de boissons alcoolisées ou fermentées dans la commune de Thio et de consommation des dites boissons sur le site de la Foire

Le commissaire délégué de la République pour la province Sud,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du 1^{er} octobre 1917 sur la répression de l'ivresse publique et sur la police des débits de boissons modifiée ;

Vu l'article L. 131-2 du code des communes ;

Vu le décret n° 45-889 du 3 mai 1945 relatif aux pouvoirs de police des gouverneurs généraux ;

Vu la délibération n° 53 du 13 décembre 1989 de la province Sud relative aux débits de boissons modifiée par la délibération n° 43-02/PS du 19 décembre 2002 ;

Vu la délibération n° 6 du 21 décembre 1995 du congrès relative à la lutte contre les abus d'alcool ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et du secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer, en date du 30 octobre 2008, portant nomination de M. Alain Gueydan, commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté HC/DRHMI/n° 2009/413 du 5 octobre 2009 portant délégation de signature à M. Alain Gueydan, administrateur civil, commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la demande formulée par le maire de la commune de Thio, reçue le 28 juin 2010 ;

Considérant l'organisation de la Foire de Thio prévue les 24 et 25 juillet 2010 ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures appropriées pour maintenir le bon ordre et prévenir les risques de troubles à l'ordre public ainsi que la consommation abusive d'alcool,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : A l'occasion de la Foire de Thio qui se déroulera les 24 et 25 juillet 2010 dans la commune de Thio :

la vente de boissons alcoolisées ou fermentées, **est interdite** dans le périmètre de la commune de Thio, et notamment sur le site de la foire, les vendredi 23, samedi 24 et dimanche 25 juillet 2010, de 0 heure à 18 heures ;

la consommation de boissons alcoolisées ou fermentées **est interdite** sur le site de la foire du vendredi 23 juillet 0 heure au dimanche 25 juillet 2010 à minuit.

Article 2 : La présente interdiction ne vise pas les établissements détenteurs d'une licence de 2^e classe et 4^e classe (hôtels et restaurants).

Article 3 : Le maire de la commune de Thio, le commandant de la compagnie de gendarmerie de La Foa, le commandant de la brigade de gendarmerie de Thio sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie ainsi qu'aux lieux habituels et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Article 4 : Le présent arrêté peut être contesté auprès du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de trois mois qui court à compter de son affichage et de sa publication.

*Le commissaire délégué de la République
pour la province Sud,
ALAIN GUEYDAN*

AUTRES AUTORITÉS DE L'ÉTAT

VICE-RECTORAT

Arrêté n° 2010-810/vice-rectorat-dexco du 22 juin 2010 fixant la composition des jurys de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) session 2010 - centre de Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Le vice-recteur de Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-209 du 19 mars 1999, organique, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres I^{er} et II du code de l'éducation (décrets en conseil d'Etat et décrets) ;

Vu le décret du président de la République en date du 1^{er} août 2008 portant nomination de M. Ives Melet, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de classe normale, en qualité de vice-recteur de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 70 du 16 janvier 1990 portant création d'un Institut territorial de formation des maîtres ;

Vu la convention en date du 25 octobre 1994, passée entre l'institut territorial de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie et l'institut universitaire de formation des maîtres de Paris relative à la formation initiale et continue des enseignants spécialisés ;

Vu le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et le certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2005-1299 du 19 octobre 2005 modifiant le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le CAPA-SH ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif aux options du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap et du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;

Vu la convention du 18 novembre 2005 signée entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie permettant la délivrance par l'Etat du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires ;

Vu l'arrêté HC/DRHMI/n° 2008-281 du 5 septembre 2008 portant délégation de signature à M. Ives Melet, vice-recteur de Nouvelle-Calédonie,

Arrête :

Article 1^{er} : Le jury de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements

adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) - session 2010 centre de Nouméa - est composé comme suit :

*** Pour les instituteurs et les professeurs des écoles de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie :**

Président :

. Le vice-recteur ou son représentant :

M. Daniel Kerjean, inspecteur de l'éducation nationale adjoint au vice-recteur, chargé de l'inspection du 1^{er} degré et de l'ASH dans le 2nd degré.

Membres des commissions :

. Inspecteurs de l'enseignement primaire chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaires ou à défaut un inspecteur de l'enseignement primaire ayant reçu la formation spécialisée à l'adaptation et à l'intégration scolaires :

- Mme Françoise Chouvet, inspectrice de l'enseignement primaire de la 2^e circonscription
- Mme Marie-Hélène Wamo, inspectrice de l'enseignement primaire de la 6^e circonscription

. Inspecteurs de l'enseignement primaire chargés d'une circonscription :

- Mme Françoise Chouvet, inspectrice de l'enseignement primaire de la 2^e circonscription
- Mme Pascale Matera, inspectrice de l'enseignement primaire de la 3^e circonscription
- M. Ollivier Delplancke, inspecteur de l'enseignement primaire de la 5^e circonscription
- Mme Marie-Hélène Wamo, inspectrice de l'enseignement primaire de la 6^e circonscription
- M. Thierry Hug, inspecteur de l'enseignement primaire de la 7^e circonscription

. Spécialistes de l'option choisie, un enseignant ou un responsable de la formation spécialisée pour le CAPA-SH de l'IFM-NC :

- Mme Patricia Gendron, spécialisée option E, responsable de la formation spécialisée pour le CAPA-SH (IFM-NC)
- Mme Armelle Marionnet, spécialisée options D et E, conseillère pédagogique chargée des besoins éducatifs particuliers (DENC)
- M. Laurent Paris, directeur adjoint, spécialisé option D - SEGPA du collège Edmée Varin - Auteuil
- M. Michel Washetine, directeur adjoint, spécialisé option F - SEGPA du collège Louis Léopold DJIET - Bourail
- Mme Brigitte Hardel, directrice adjointe, spécialisée option F - SEGPA du collège des Portes de Fer
- M. Jean-François Torre, directeur adjoint, spécialisé option F - SEGPA du collège de Normandie

. Enseignants spécialisés de l'option choisie :

- | | |
|--------------------------|---|
| - Mme Anny Bussy | - option D en UPI - LP Pétro Attiti |
| - Mme Laurence Tavenier | - option D en UPI - collège Jean Fayard |
| - Mme Valérie Salotti | - option E - DESED (IEP 2) |
| - M. Antoine Marsaud | - option E - DESED (IEP 6) |
| - M. Georges Wangane | - option E - DESED (IEP 7) |
| - Mme Anne-Marie Bremond | - option F - SEGPA du collège de Normandie |
| - Mme Vanessa Montagnat | - option F - SEGPA du collège de Magenta |
| - Mme Sylvie Romero | - option F - SEGPA du collège Portes de Fer |
| - M. Philippe Sougnac | - option F - SEGPA du collège de Koumac |

*** Pour les maîtres de l'enseignement privé exerçant dans les établissements privés sous-contrat et les professeurs des écoles du cadre Etat de la Nouvelle-Calédonie****. Le vice-recteur ou son représentant :**

M. Daniel Kerjean, inspecteur de l'éducation nationale adjoint au vice-recteur, chargé de l'inspection du 1^{er} degré et de l'ASH dans le 2nd degré.

Membres des commissions :**. Inspecteurs de l'enseignement primaire chargé de l'adaptation et de l'intégration scolaires ou à défaut un inspecteur de l'enseignement primaire ayant reçu la formation spécialisée à l'adaptation et à l'intégration scolaires :**

- Mme Françoise Chouvet, inspectrice de l'enseignement primaire de la 2^e circonscription
- Mme Marie-Hélène Wamo, inspectrice de l'enseignement primaire de la 6^e circonscription

. Inspecteurs de l'enseignement primaire chargés d'une circonscription :

- Mme Françoise Chouvet, inspectrice de l'enseignement primaire de la 2^e circonscription

- Mme Pascale Matera, inspectrice de l'enseignement primaire de la 3^e circonscription
- M. Ollivier Delplancke, inspecteur de l'enseignement primaire de la 5^e circonscription
- Mme Marie-Hélène Wamo, inspectrice de l'enseignement primaire de la 6^e circonscription
- M. Thierry Hug, inspecteur de l'enseignement primaire de la 7^e circonscription

. Spécialistes de l'option choisie, un enseignant ou un responsable de la formation spécialisée pour le CAPA-SH de l'IFM-NC :

- M. Laurent Paris, directeur adjoint, spécialisé option D - SEGPA du collège Edmée Varin - Auteuil
- Frédéric Rousse, directeur adjoint, spécialisé option F - SEGPA du collège François Carco - Koutio
- M. Jean-François Torre, directeur adjoint, spécialisé option F - SEGPA du collège de Normandie
- Mme Brigitte Hardel, directrice adjointe, spécialisée option F - SEGPA du collège des Portes de Fer

. Enseignants spécialisés de l'option choisie :

- | | |
|--------------------------|--|
| - Mme Anny Bussy | - option D en UPI - LP Pétro Attiti |
| - Mme Laurence Tavenier | - option D en UPI - collège Jean Fayard |
| - Mme Sylvie Romero | - option F - SEGPA du collège Portes de Fer |
| - Mme Anne-Marie Bremond | - option F - SEGPA du collège de Normandie |
| - Mme Titi Karim | - option F - SEGPA du collège de Edmée Varin |
| - M. Philippe Sougnac | - option F - SEGPA du collège de Koumac |

Article 2 : Les membres du jury susnommés recevront ultérieurement une convocation individuelle les invitant à participer aux travaux du jury.

Article 3 : Le présent arrêté sera diffusé partout où besoin sera.

Le vice-recteur de Nouvelle-Calédonie,
IVES MELET

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE NOUMÉA

Arrêté n° DAF-258/PD du 28 juin 2010 portant délégation de signature à certains personnels du centre pénitentiaire de Nouméa et du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Nouméa pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres II, III, V et VI du budget de l'Etat

Le directeur du centre pénitentiaire de Nouméa,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n° 87-432 du 22 juin 1987 relative au service public pénitentiaire ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie et notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 29 octobre 2007 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie - M. Yves Dassonville ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 29 juillet 2009 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie - M. Thierry Suquet ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1989 modifiant les listes des établissements pénitentiaires classés dans la catégorie des centres de détention et des maisons centrales ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2005 portant création d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2005 portant nomination de M. Daniel Waimo en qualité de directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Nouméa ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2009 portant nomination de M. Erick Aouchar en qualité de directeur d'insertion et de probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation de Nouméa à compter du 11 janvier 2010 ;

Vu l'arrêté du 26 février 2010 portant nomination de M. Christian Mercier en qualité de directeur du centre pénitentiaire de Nouméa à compter du 12 avril 2010 ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2010 portant nomination de M. André Fostier en qualité de directeur adjoint du centre pénitentiaire de Nouméa à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2009 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce "cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire" et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le budget général ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le compte de commerce "cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire" ;

Vu l'arrêté n° 2010/111 du 14 avril 2010 pris par le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie portant délégation de signature à M. Christian Mercier, directeur du centre pénitentiaire de Nouméa et M. Daniel Waimo, directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Nouméa pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres II, III, V et VI du budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 160 en date du 27 avril 2010 portant délégation de signature à certains personnels du centre pénitentiaire de Nouméa et du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Nouméa pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres II, III, V et VI du budget de l'Etat.

Arrête :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mercier, directeur auquel est rattaché le centre de services partagés de la zone Pacifique de l'administration pénitentiaire, en tant que responsable d'U.O. pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat, inscrites au BOP central du ministère de la justice (mission des services pénitentiaires de l'outre-mer) - programme 107 - administration pénitentiaire, délégation est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire subdélégué à M. André Fostier, directeur des services pénitentiaires, à l'effet de signer, au nom du directeur du centre pénitentiaire les actes relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des crédits du ministère de la justice imputés sur les titres II, III V et VI du budget opérationnel de programme "services pénitentiaires de l'outre-mer", dans la limite des crédits inscrits au budget de l'Etat.

Article 2 : Dans les mêmes conditions, délégation de signature est également donnée à M. André Fostier à l'effet de signer au nom du directeur du centre pénitentiaire de Nouméa tous les actes de gestion courante concernant le personnel en fonction au centre pénitentiaire (congs, notations, stages...).

Article 3 : Dans les mêmes conditions, délégation de signature est également donnée à M. André Fostier à l'effet de signer au nom du directeur du centre pénitentiaire de Nouméa tous les actes relatifs à la gestion courante du compte de commerce 912 "cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire".

Article 4 : Dans les mêmes conditions, délégation est également donnée à M. André Fostier à l'effet de signer et valider au nom du directeur du centre pénitentiaire de Nouméa tous les actes relatifs à l'engagement, la liquidation des dépenses et des recettes et la confection d'ordres à payer sur les transactions afférentes dans le progiciel Chorus ou dans les applications ministérielles ou interministérielles de gestion.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mercier et de M. Fostier, délégation est donnée à M. Pascal Dec, attaché principal d'administration, à l'effet de signer, au nom du directeur du centre pénitentiaire l'ensemble des actes visés aux articles 1^{er}, 2, 3 et 4 du présent arrêté.

Article 6 : MM. André Fostier et Pascal Dec reçoivent en outre délégation pour signer et valider au nom du directeur du centre pénitentiaire de Nouméa tous les actes pris dans le cadre du centre de services partagés (C.S.P.) Justice pour la zone Pacifique et relatifs à l'engagement, la liquidation et la confection d'ordres à payer sur les transactions afférentes dans le progiciel Chorus ou dans les applications ministérielles ou interministérielles de gestion.

Article 7 : En relais de MM. André Fostier et pascal Dec, et en fonction des contraintes horaires spécifiques liées à l'organisation du travail au sein du centre de services partagés Justice pour la zone Pacifique,

- Mme Tania Angleviel, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- Mme Aline Anicet, adjointe administrative,
- Mme Caroline Vehika, adjointe administrative,
- Mme Marie-Anna Fakatika, adjointe administrative,

- Mme Losa Valao, agent contractuelle,
- M. Jiri Cibone, adjoint administratif,

reçoivent délégation pour signer et valider au nom du directeur du centre pénitentiaire de Nouméa tous les actes pris dans le cadre du C.S.P. Justice pour la zone Pacifique et relatifs à l'engagement, la liquidation des dépenses et des recettes et la confection d'ordres à payer sur les transactions afférentes dans le progiciel Chorus.

Article 8 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 160 en date du 27 avril 2010 portant délégation de signature à certains personnels du centre pénitentiaire de Nouméa et du service pénitentiaire d'insertion et de probation de Nouméa pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres II, III, V et VI du budget de l'Etat.

Article 9 : Le directeur du centre pénitentiaire et le trésorier-payeur général de Nouvelle-Calédonie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et dont l'ampliation sera adressée haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

CHRISTIAN MERCIER

NOUVELLE-CALEDONIE

PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2010-4668/GNC-Pr du 13 juillet 2010 portant délégation de signature au chef du service de la fiscalité des particuliers par intérim de la direction des services fiscaux

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 1 du 28 mai 2009 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2009-23D/GNC du 15 juin 2009 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2009-3254/GNC-Pr du 5 juin 2009 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2009-3256/GNC-Pr du 5 juin 2009 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2009-3262/GNC-Pr du 15 juin 2009 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 2002-2581/GNC du 29 août 2002 fixant les attributions et portant organisation de la direction des services fiscaux ;

Vu l'arrêté n° 2009-3390/GNC-Pr du 17 juin 2009 portant délégation de signature au directeur et aux chefs de service de la direction des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2010-2295/GNC du 29 juin 2010 portant nomination par intérim du chef du service de la fiscalité des particuliers de la direction des services fiscaux,

Arrête :

Article 1^{er} : Pendant la période du 7 juillet au 2 août 2010 inclus, Mme Aurélia Lozach, chef du service de la fiscalité des particuliers par intérim de la direction des services fiscaux, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, toutes pièces et correspondances courantes relatives à l'instruction des dossiers relevant des attributions du service de la fiscalité des particuliers, et celles prévues aux articles 2 et 4 de l'arrêté n° 2009-3390/GNC-Pr du 17 juin 2009 susvisé.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,
PHILIPPE GOMES*

Arrêté n° 2010-4670/GNC-Pr du 13 juillet 2010 portant délégation de signature du chef de service adjoint du service de la protection sociale à la direction des affaires sanitaires et sociales

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 1 du 28 mai 2009 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2009-23D/GNC du 15 juin 2009 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2009-3254/GNC-Pr du 5 juin 2009 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2009-3256/GNC-Pr du 5 juin 2009 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2009-3262/GNC-Pr du 15 juin 2009 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2009-3398/GNC du 17 juin 2009 portant délégation de signature au directeur et aux chefs de service de la direction des affaires sanitaires et sociales ;

Vu l'arrêté n° 2010-2339/GNC du 29 juin 2010 portant nomination du chef de service adjoint du service de la protection sociale à la direction des affaires sanitaires et sociales,

Arrête :

Article 1^{er} : A compter du 7 juillet 2010, M. Philippe Rieux, chef de service adjoint du service de la protection sociale de la direction des affaires sanitaires et sociales de Nouvelle

Calédonie, reçoit délégation en l'absence du chef de service à l'effet de signer au nom du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

1° toutes pièces relatives à l'instruction des dossiers dont l'examen relève du service de la protection sociale ;

2° les ordres de service autorisant le déplacement des agents du service en Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,*
PHILIPPE GOMES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORTS ET AVIS

Rapport et avis n° 07/2010 du 7 juillet 2010

Saisine relative à la protection des travailleurs contre les poussières issues de terrains amiantifères dans les activités extractives, de bâtiment et de travaux publics

Rapport n° 07/2010

Le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à l'article 155 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 03/CP du 5 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 04-CES/2010 du 28 mai 2010, portant règlement intérieur du conseil économique et social ;

A été saisi par lettre en date du 8 juin 2010 par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'un projet de délibération relatif à la protection des travailleurs contre les poussières issues de terrains amiantifères dans les activités extractives, de bâtiment et de travaux publics ;

Le bureau du conseil économique et social a confié le 9 juin 2010 à la commission de la santé et de la protection sociale, le soin d'instruire ce dossier ;

Elle s'est réunie à plusieurs reprises pour auditionner les représentants des services ainsi que les professionnels concernés par ce sujet, à savoir :

Dates	Les invités auditionnés
15/06/2010	- Mme Caroline Fuentes, chef du service de la santé-environnement de la direction des affaires sanitaires et sociales (DASS), accompagnée de M. Kévin Thien, - M. Jean-Sébastien Baille, chef du service mines et carrières de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC), accompagné de M. Frédéric Dechamps, chef de section du service mines et carrières, - M. François Barthelme, directeur adjoint du travail et de l'emploi (DTE), accompagné du docteur Gaëlle Riviere, médecin inspecteur du travail, - M. Philippe Eono, sous-directeur de la santé publique de la direction provinciale des affaires sanitaires et sociales (DPASS Sud), - docteur Thierry Maillot, directeur des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société (DPASS Nord),
17/06/2010	- M. Laurent Tourette, bénévole de l'association UFC Que choisir, - M. André Fabre, président de l'association de défense des victimes de l'amiante,

Dates	Les invités auditionnés
22/06/2010	- docteur Daniel Ponchet, médecin chef du service médical inter entreprise du travail (SMIT), - M. Serge Dion, membre du syndicat TPVRD (réseaux et voiries), accompagné de Mme Delphine Robert-Nicout, secrétaire générale du syndicat du BTP,
24/06/2010	- M. Olivier Thirionet, chef de la division matériaux, LBTP.

Lesquels ont apporté un précieux concours aux travaux du conseil économique et social dont les conclusions vous sont présentées dans l'avis ci-joint.

Par ailleurs, les docteurs Hervé Levenes, pneumologue au CHT et Bernard Paul, médecin chef du service médical de la SLN, également conviés, n'ont pas pu répondre à notre invitation. De plus, les syndicats représentatifs de Nouvelle-Calédonie ont été invités à transmettre leurs observations complémentaires à la réunion de la commission consultative du travail du 8 avril 2010 par écrit.

29/06/2010	Réunion de synthèse
01/07/2010	Réunion d'examen & d'approbation en commission
05/07/2010	Bureau
07/07/2010	Séance Plénière
8	14

Avis n° 07/2010

Conformément à l'article 22-4 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de protection sociale, d'hygiène publique et de santé.

C'est dans ce contexte juridique que s'inscrit l'examen du présent projet de délibération.

I - PRÉSENTATION DE LA SAISINE

En 1906, un rapport de Denis Auribault, inspecteur du travail à Caen, a fait état de la surmortalité des ouvriers d'une usine de textile utilisant l'amiante à Conde-sur-Noireau, dans le Calvados. Dans la même période, les premières descriptions de cas de fibrose pulmonaire chez des sujets exposés à l'amiante sont apparues. Ainsi, il a été pris conscience du risque industriel de la fibre d'amiante.

Ce n'est que très récemment qu'a été reconnu, en Nouvelle-Calédonie, le risque lié à l'amiante environnemental, constituée par des roches amiantifères en affleurement. Par contre, bien que le risque soit avéré, notamment pour la Corse qui dispose d'une

géologie amiantifère similaire à celle de la Nouvelle-Calédonie, il n'est toujours pas réglementé en métropole.

Dès les années 90, de nombreuses études, avec données épidémiologiques significatives, liées au risque de l'amiante environnemental ont été menées en Nouvelle-Calédonie. Ainsi, une étude de l'INSERM de 1991 a abouti à une vaste opération d'éradication du risque lié à la présence d'amiante dans l'enduit utilisé dans les habitations traditionnelles¹. Mais, ce n'est qu'en 2007, avec un rapport du BRGM² qu'une reconnaissance des pathologies significatives liées à l'amiante environnemental a été confortée.

Ces nombreuses recherches ont permis ainsi d'initier ce projet de délibération proposé par le gouvernement qui est une première dans l'histoire de l'exposition à l'amiante environnemental. Bien qu'il existe en Nouvelle-Calédonie une réglementation inhérente à l'amiante industriel (délibération n° 211/CP du 15 octobre 1997³), ce projet de délibération relatif à la protection des travailleurs contre les poussières issues de terrains amiantifères dans les activités extractives, de bâtiment et de travaux publics fait figure de réglementation sui generis⁴ en matière d'amiante environnemental.

A ce titre, le présent projet de délibération vise à organiser plus particulièrement la protection des travailleurs contre les poussières d'amiante dans les opérations de bâtiment, travaux publics ou d'activités extractives réalisées dans les zones géologiquement susceptibles de contenir des matériaux amiantifères, en prenant en compte le contexte géologique particulier de la Nouvelle-Calédonie.

Tel est l'objet de la présente saisine soumise à l'avis du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie.

II - OBSERVATIONS

Le conseil économique et social s'est attaché à examiner le projet de délibération article par article et a fait les constats suivants :

Sur le champ d'application du projet de délibération :

Le conseil économique et social déplore la restriction du champ d'application du texte. A ce titre, il se demande quelles sont les mesures de protection et d'information des populations vivant à proximité de ces zones à risque amiantifère ainsi que pour les agents de la fonction publique pouvant y avoir une mission d'intervention ou encore les travailleurs indépendants⁵ ?

¹ Notamment les analyses de l'enduit " pö " dans plusieurs langues locales.

² Bureau de Recherches Géologiques et Minières : établissement public métropolitain spécialisé dans le domaine des sciences de la terre.

³ Délibération n° 211/CP du 15 octobre 1997 relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante, JONC du 18 novembre 1997 p. 4213.

⁴ *Sui generis* est un terme latin de droit, signifiant " de son propre genre ". Cela qualifie une situation juridique dont la singularité prévient tout classement dans une catégorie déjà répertoriée.

⁵ Exemples de travailleurs indépendants concernés : sculpteurs de Pouébo, les rouleurs, etc.

En outre, il estime précoce l'exclusion de Nouméa et des îles Loyauté du champ d'application de ce projet de délibération. En effet, il relève des risques éventuels liés au transport et au stockage du minerai ou des matériaux divers issus de zones potentiellement contaminées. A ce titre, il indique qu'une étude relative à la chaîne d'exploitation minière est en cours et que ces résultats seront publiés, selon le syndicat des industries de la mine, dans un an.

Sur la méconnaissance de certaines données :

Il note que la cartographie des terrains potentiellement amiantifères est, à ce jour, non achevée induisant un délai d'application du texte relativement long, puisque prévu pour 2012.

De plus, il relève la difficile interprétation des résultats d'analyses en l'absence de normes. En effet, du fait de l'absence de référentiel métropolitain, il indique que ces dernières doivent être établies localement. Ainsi, il s'inquiète de la mise en œuvre des sanctions administratives en découlant.

Par ailleurs, il met en exergue le fait que les arrêtés d'application, transmis par le gouvernement à la commission consultative du travail du 8 avril 2010, ont été obtenus uniquement sur demande du conseil économique et social.

Sur le suivi médical :

Certes l'amiante étant principalement localisé en province Nord, le conseil économique et social constate le sérieux du suivi médical mais évoque, néanmoins, la problématique des employés intérimaires ou saisonniers, notamment pour leur suivi médical et les difficultés de déclaration des maladies professionnelles liées à l'amiante.

De plus, à la lecture de l'article 20 du projet de délibération, il remarque que le suivi et la transmission du dossier médical est à l'initiative des travailleurs.

En outre, il déplore l'exclusion des employeurs du dispositif de suivi médical institué par le projet de délibération. En effet, il précise que certains employeurs sont confrontés aux mêmes risques que leurs salariés et, qu'en l'absence d'intégration au dispositif, il n'y aura aucun suivi médical retraçable de ces personnes.

Sur le volet contraignant du texte appliqué aux employeurs :

Le conseil économique et social constate que la date butoir de 2012 est dépourvue de dispositions transitoires octroyant aux entreprises, les moyens de s'organiser en matière de protection, de formation et d'information des travailleurs ; moyens surtout nécessaires pour les petites et moyennes entreprises.

Observations diverses :

Dans le vœu⁶ relatif au développement économique en milieu mélanésien, le conseil économique et social a mis en exergue " l'importance de l'application des plans d'urbanisme directeur (PUD) aux terres coutumières. Pour ce faire, les autorités

⁶ Vœu du CES n° 05/2010 du 30 mars 2010 relatif au développement économique en milieu mélanésien.

coutumières doivent préalablement donner leur accord. En effet, ces terres ne peuvent être incluses de facto au PUD de la commune. Toutefois, son application est indissociable à l'accroissement de toute activité sur ces terres (viabilisation).". A ces propos, du fait de l'exonération de tout permis de construire sur terres coutumières, le conseil économique et social constate leur exclusion du système de contrôle induisant l'absence d'identification des travaux réalisés sur des zones géologiques à risque amiantifère.

Par ailleurs, à la lecture de l'alinéa 4 de l'article 9, il regrette l'absence d'obligation de prendre toutes les mesures de précaution en cas d'intervention en urgence. En effet, il estime qu'une simple information du service d'inspection sur les mesures, pouvant être prises de façon arbitraire en fonction de l'employeur, est insuffisante.

III - PROPOSITIONS

Eu égard, aux observations sus mentionnées, le conseil économique et social émet les propositions suivantes :

Sur le champ d'application du projet de délibération :

Sur la problématique relative au stockage des déblais, le conseil économique et social préconise l'adoption d'une réglementation permettant ainsi une meilleure traçabilité des substances potentiellement dangereuses.

Aussi, en application du principe de précaution, il estime indispensable de ne pas exclure Nouméa et les îles Loyauté du champ d'application du projet de délibération.

Sur le suivi médical :

Le conseil économique et social suggère que les employeurs puissent être inclus dans le dispositif prévu pour leurs employés, c'est-à-dire une information, une protection et une prise en charge efficiente. Il estime peu judicieux, voire injuste leur exclusion : en effet, ils sont les acteurs majeurs de la mise en œuvre de ce dispositif auprès de leurs salariés.

De manière à connaître les cas de maladies propres à l'exposition à l'amiante (majoritairement les cas de mésothéliome pleural), il préconise une réglementation du suivi médical post professionnel, inexistante à ce jour et non prévue par ce projet de délibération.

Pour aller plus loin, le conseil économique et social estime nécessaire une centralisation des dossiers médicaux, contenant les données épidémiologiques et radiographiques, au sein d'un organisme unique, afin de faciliter et favoriser le suivi médical des personnes exposées tant en activité que post professionnel.

Sur le volet contraignant du texte appliqué aux employeurs :

Bien que l'annexe IV "Objectifs et contenu de la formation" du projet d'arrêté pris pour l'application du projet de délibération prévoit la formation des opérateurs et celle de l'encadrement technique, le conseil économique et social estime important la sensibilisation par des mesures d'accompagnement de l'ensemble des personnes concernées par le risque amiante environnemental (patentés). En effet, le projet de délibération est dénué de toutes mesures transitoires. Or, cela permettrait aux entreprises de s'équiper, de former leurs salariés, et aux bureaux d'études de se structurer afin d'absorber cette activité.

Par ailleurs, il recommande aux pouvoirs publics de montrer l'exemple en prévoyant un chapitre "coût de la prévention et des analyses" dans les marchés publics.

Sur le coût des analyses :

Le conseil économique et social rapporte que la prévention, le diagnostic et les analyses pratiquées, afin de déterminer si la zone géologique détient un risque amiantifère, ont un coût certain. Ainsi, il suggère que ce dernier soit pris en compte dans les devis répondant aux marchés publics.

Par ailleurs, afin de diminuer l'impact financier des analyses, il préconise une mutualisation des moyens. Pour ce faire, il met l'accent sur l'acquisition d'un équipement spécifique ainsi qu'une collaboration entre les secteurs public et privé. A ce titre, il s'interroge sur le rôle que pourrait jouer l'association Scal-Air⁷ dans le processus.

Propositions diverses :

A titre d'éducation sanitaire de la population, le conseil économique et social estime indispensable de joindre concomitamment au permis de construire une note d'information sur l'amiante avec les différentes mesures de précaution et de protection qui sont à adopter en cas de risque amiantifère.

Dans un souci d'intégrer à ce dispositif de prévention les populations vivant sur terres coutumières, cette information doit être communiquée aux autorités coutumières pour permettre une meilleure diffusion.

Enfin, du fait de la proximité géographique et afin de diminuer les délais et les coûts, le conseil économique et social préconise la possibilité de réaliser les analyses en Australie. Bien que les normes australiennes ne soient pas reconnues en Nouvelle-Calédonie, le système de détection est identique.

IV - RECOMMANDATIONS

Suite aux observations et propositions sus mentionnées, le conseil économique et social émet les recommandations suivantes :

- la mise en place d'une protection contre le risque amiantifère environnemental de l'ensemble de la population calédonienne et non uniquement des travailleurs. Ainsi, l'accent est mis sur l'adoption rapide d'une telle mesure du fait que cela risque de devenir un réel problème de santé publique. Par ailleurs, le conseil économique et social rappelle la nécessité de la création d'une médecine du travail dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;
- la création d'un fond qui permettrait d'indemniser les victimes de l'amiante à l'image du FIVA⁸ en métropole.

⁷ L'Association de Surveillance Calédonienne de la Qualité de l'Air (Scal-Air) s'est donnée pour mission de surveiller la qualité de l'air en Nouvelle-Calédonie, d'informer et de sensibiliser la population à ce sujet. Scal-Air relève et analyse en continu (24 h / 24) les substances polluantes dans l'air ambiant. L'association se réfère aux réglementations européenne et française, qui définissent les seuils de concentration à ne pas dépasser et les objectifs annuels de qualité de l'air.

⁸ Fond d'Indemnisation aux Victimes de l'Amiante.

A ce sujet, il insiste sur la mise en œuvre localement d'une ordonnance de 2009⁹ permettant au FIVA de « [...] gérer, pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, un dispositif d'indemnisation des victimes de l'amiante défini par cette collectivité dans le cadre de ses compétences, dans des conditions fixées par une convention conclue entre le fonds et la Nouvelle-Calédonie ».

Enfin, suite aux différentes auditions, le conseil économique et social constate que ce projet de délibération est très attendu dans son application. Il relève l'existence d'un texte relatif à la prévention de l'amiante industriel, à l'aune de la délibération 211/CP du 15 octobre 1997¹⁰ mais également un arrêté du gouvernement¹¹ réglementant l'importation, l'utilisation et la vente d'amiante sous toutes ses formes. Ainsi, dans un souci de poursuivre la réflexion, il espère une réglementation relative au

diagnostic obligatoire dans les bâtiments avant tous travaux de rénovation ou de destruction.

V - CONCLUSION

En conclusion et sous réserve des propositions et recommandations susmentionnées, le conseil économique et social émet un **avis favorable** au présent projet de délibération *relatif à la protection des travailleurs contre les poussières issues de terrains amiantifères dans les activités extractives, de bâtiment et de travaux publics*.

Le président,
YVES TISSANDIER

Le secrétaire,
JEAN-LOUIS VEYRET

⁹ Article 18 de l'ordonnance n° 2009-537 du 14 mai 2009 portant extension et adaptation à Mayotte, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française, dans les Terres australes et antarctiques françaises et en Nouvelle-Calédonie de diverses dispositions de nature législative : « *Le fonds [fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante] peut gérer, pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, un dispositif d'indemnisation des victimes de l'amiante défini par cette collectivité dans le cadre de ses compétences, dans des conditions fixées par une convention conclue entre le fonds et la Nouvelle-Calédonie* ».

¹⁰ Ibid. 3.

¹¹ Arrêté n° 2007-767/GNC du 22 février 2007 relatif à l'importation, l'utilisation et la vente d'amiante sous toutes ses formes, *JONC* du 27 février 2007 p. 1409.

PROVINCES

PROVINCE NORD

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2010-127/BPN du 11 juin 2010 portant agrément du projet de développement de Mme Monique Goha dans le cadre du CODEV-PN

Le bureau de l'assemblée de la province Nord,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les délibérations n° 152-2008/APN à n° 154-2008/APN du 1^{er} juillet 2008 instituant le CODEV-PN et ses dispositions particulières ;

Vu la délibération n° 2009-455/APN du 17 décembre 2009 relative au budget primitif de la province Nord pour l'exercice 2010 ;

Considérant la demande formulée par Mme Monique Goha en date du 16 mars 2010 ;

Considérant l'avis favorable de la commission de développement économique du 27 mai 2010 ;

A adopté en sa séance du 11 juin 2010, les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le projet de développement présenté par Mme Monique Goha est agréé dans le cadre du CODEV-PN. Le délai de réalisation est de 12 mois, à compter de la date de la parution au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie de la présente délibération.

Article 2 : En conséquence, il est accordé à Mme Monique Goha une aide à l'équipement d'un montant de 690 000 F, qui sera versée et liquidée en une tranche directement auprès de l'organisme bancaire sur présentation des pièces suivantes :

- une demande de versement,
- un justificatif d'inscription au RIDET,
- une attestation de prêt,
- le justificatif de commande du véhicule,
- un engagement écrit du promoteur à donner toutes les informations sur son activité dans le cadre du suivi réalisé par les services et par l'observatoire des activités économiques de la DDE-E.

Article 3 : En contrepartie de l'agrément et de l'aide accordés aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus, Mme Monique Goha devra, dans le délai indiqué à l'article 1^{er}, réaliser son projet de développement concernant :

- l'extension d'une activité de transport de personnes, basée en province Nord,

d'un montant estimé à 3 450 000 F.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 62 et 63 de la délibération n° 152-2008/APN du 1^{er} juillet 2008, le non-respect des engagements définis aux articles 2 et 3 ci-dessus, pourra entraîner le retrait total ou partiel de l'agrément, ainsi que l'obligation de rembourser tout ou partie de l'aide accordée par la présente délibération.

Article 5 : La dépense afférente au versement de l'aide prévue à l'article 2 ci-dessus sera imputée au budget de la province Nord :

- Chapitre 914, article 130, programme 11002, concernant l'aide à l'équipement d'un montant de 690 000 F.

Article 6 : La secrétaire générale et le trésorier de la province Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Nord, notifiée à l'intéressé et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président de la province Nord
et par délégation :

Le 2^e vice-président de la province Nord,
JEAN-PIERRE DJAIWE

Délibération n° 2010-128/BPN du 11 juin 2010 portant agrément du projet de développement de M. Charlot Guillaume dans le cadre du CODEV-PN

Le bureau de l'assemblée de la province Nord,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les délibérations n° 152-2008/APN à n° 154-2008/APN du 1^{er} juillet 2008 instituant le CODEV-PN et ses dispositions particulières ;

Vu la délibération n° 2009-455/APN du 17 décembre 2009 relative au budget primitif de la province Nord pour l'exercice 2010 ;

Considérant la demande formulée par M. Charlot Guillaume en date du 21 janvier 2010 ;

Considérant l'avis favorable de la commission de développement économique du 27 mai 2010 ;

A adopté en sa séance du 11 juin 2010, les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le projet de développement présenté par M. Charlot Guillaume est agréé dans le cadre du CODEV-PN.

Le délai de réalisation est de 12 mois, à compter de la date de la parution au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie de la présente délibération.

Article 2 : En conséquence, il est accordé à M. Charlot Guillaume une aide à l'équipement d'un montant de 1 080 000 F, qui sera versée et liquidée en une tranche directement auprès du fournisseur sur présentation des pièces suivantes :

- une demande de versement,
- un justificatif d'inscription au RIDET,
- un justificatif de l'avis favorable de l'OGAF de Poum,
- un justificatif du versement de l'apport personnel au fournisseur,
- un justificatif de mise en place d'une alimentation électrique,
- les justificatifs de commande des investissements agréés,
- un engagement écrit du promoteur à donner toutes les informations sur son activité dans le cadre du suivi réalisé par les services et par l'observatoire des activités économiques de la DDE-E.

Article 3 : En contrepartie de l'agrément et de l'aide accordés aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus, M. Charlot Guillaume devra, dans le délai indiqué à l'article 1^{er}, réaliser son projet de développement concernant :

- l'acquisition d'une chambre froide, basée en province Nord, d'un montant estimé à 1 350 000 F.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 62 et 63 de la délibération n° 152-2008/APN du 1^{er} juillet 2008, le non-respect des engagements définis aux articles 2 et 3 ci-dessus, pourra entraîner le retrait total ou partiel de l'agrément, ainsi que l'obligation de rembourser tout ou partie de l'aide accordée par la présente délibération.

Article 5 : La dépense afférente au versement de l'aide prévue à l'article 2 ci-dessus sera imputée au budget de la province Nord :

- Chapitre 914, article 130, programme 11002, concernant l'aide à l'équipement d'un montant de 1 080 000 F.

Article 6 : La secrétaire générale et le trésorier de la province Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Nord, notifiée à l'intéressé et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président de la province Nord
et par délégation :
Le 2^e vice-président de la province Nord,
JEAN-PIERRE DJAIWE

**Délibération n° 2010-129/BPN du 11 juin 2010 portant
agrément du projet de développement de Mme Armelle
Watanabe dans le cadre du CODEV-PN**

Le bureau de l'assemblée de la province Nord,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les délibérations n° 152-2008/APN à n° 154-2008/APN du 1^{er} juillet 2008 instituant le CODEV-PN et ses dispositions particulières ;

Vu la délibération n° 2009-455/APN du 17 décembre 2009 relative au budget primitif de la province Nord pour l'exercice 2010 ;

Considérant la demande formulée par Mme Armelle Watanabe en date du 4 février 2010 ;

Considérant l'avis favorable de la commission de développement économique du 27 mai 2010 ;

A adopté en sa séance du 11 juin 2010, les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le projet de développement présenté par Mme Armelle Watanabe est agréé dans le cadre du CODEV-PN. Le délai de réalisation est de 24 mois, à compter de la date de la parution au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie de la présente délibération.

Article 2 : En conséquence, il est accordé à Mme Armelle Watanabe :

- Une aide à la création d'un (1) emploi nouveau permanent (contrat à durée indéterminée), qui sera versée et liquidée trimestriellement directement sur le compte du promoteur sur présentation d'un relevé d'identité bancaire, d'une copie du RIDET, de la copie du contrat de travail à durée indéterminée, des bulletins de salaire, du bordereau de déclaration nominative des salaires à la CAFAT et du justificatif de paiement des cotisations CAFAT.

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 61 à 63 de la délibération n° 152-2008/APN du 1^{er} juillet 2008, le non-respect des engagements définis à l'article 2 ci-dessus, pourra entraîner le retrait total ou partiel de l'agrément, ainsi que l'obligation de rembourser tout ou partie de l'aide accordée par la présente délibération.

Article 4 : La dépense afférente au versement de l'aide prévue à l'article 2 ci-dessus sera imputée au budget de la province Nord :

- Chapitre 964, article 657, programme 11004 concernant l'aide à la création d'un (1) emploi nouveau permanent (CDI).

Article 5 : La secrétaire générale et le trésorier de la province Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Nord, notifiée à l'intéressé et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président de la province Nord
et par délégation :
Le 2^e vice-président de la province Nord,
JEAN-PIERRE DJAIWE

**Délibération n° 2010-130/BPN du 11 juin 2010 portant
agrément du projet de développement de M. Félix Poindi
dans le cadre du CODEV-PN**

Le bureau de l'assemblée de la province Nord,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les délibérations n° 152-2008/APN à n° 154-2008/APN du 1^{er} juillet 2008 instituant le CODEV-PN et ses dispositions particulières ;

Vu la délibération n° 2009-455/APN du 17 décembre 2009 relative au budget primitif de la province Nord pour l'exercice 2010 ;

Considérant la demande formulée par M. Félix Poindi en date du 16 décembre 2009 ;

Considérant l'avis favorable de la commission de développement économique du 27 mai 2010 ;

A adopté en sa séance du 11 juin 2010, les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le projet de développement présenté par M. Félix Poindi est agréé dans le cadre du CODEV-PN. Le délai de réalisation est de 12 mois, à compter de la date de la parution au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie de la présente délibération.

Article 2 : En conséquence, il est accordé à M. Félix Poindi une aide à l'équipement d'un montant de 288 000 F, qui sera versée et liquidée en une tranche directement auprès du fournisseur sur présentation des pièces suivantes :

- une demande de versement,
- le constat de réalisation de la plate forme et des travaux de défrichage,
- le bon de commande de la cuve,
- le constat d'acquisition des plants,
- un engagement écrit du promoteur à donner toutes les informations sur son activité dans le cadre du suivi réalisé par les services et par l'observatoire des activités économiques de la DDE-E.

Article 3 : En contrepartie de l'agrément et de l'aide accordés aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus, M. Félix Poindi devra, dans le délai indiqué à l'article 1^{er}, réaliser son projet de développement concernant :

- l'extension d'une activité arboricole, basée en province Nord,

d'un montant estimé à 641 000 F.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 62 et 63 de la délibération n° 152-2008/APN du 1^{er} juillet 2008, le non-respect des engagements définis aux articles 2 et 3 ci-dessus, pourra entraîner le retrait total ou partiel de l'agrément, ainsi que l'obligation de rembourser tout ou partie de l'aide accordée par la présente délibération.

Article 5 : La dépense afférente au versement de l'aide prévue à l'article 2 ci-dessus sera imputée au budget de la province Nord :

- Chapitre 914, article 130, programme 11002, concernant l'aide à l'équipement d'un montant de 288 000 F.

Article 6 : La secrétaire générale et le trésorier de la province Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Nord,

notifiée à l'intéressé et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président de la province Nord
et par délégation :
Le 2^e vice-président de la province Nord,
JEAN-PIERRE DJAIWE

Délibération n° 2010-131/BPN du 11 juin 2010 portant agrément du projet de développement de M. Marcelin Kake dans le cadre du CODEV-PN

Le bureau de l'assemblée de la province Nord,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les délibérations n° 152-2008/APN à n° 154-2008/APN du 1^{er} juillet 2008 instituant le CODEV-PN et ses dispositions particulières ;

Vu la délibération n° 2009-455/APN du 17 décembre 2009 relative au budget primitif de la province Nord pour l'exercice 2010 ;

Considérant la demande formulée par M. Félix Poindi en date du 16 décembre 2009 ;

Considérant l'avis favorable de la commission de développement économique du 27 mai 2010 ;

A adopté en sa séance du 11 juin 2010, les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le projet de développement présenté par M. Marcelin Kake est agréé dans le cadre du CODEV-PN. Le délai de réalisation est de 12 mois, à compter de la date de la parution au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie de la présente délibération.

Article 2 : En conséquence, il est accordé à M. Marcelin Kake une aide à l'équipement d'un montant de 540 000 F, qui sera versée et liquidée en deux tranches directement auprès des fournisseurs, sur demande du promoteur, de la manière suivante :

- Une première tranche d'un montant de 50 000 F sera versée sur présentation des pièces suivantes :

- le constat des travaux de préparation de sol,
- le bon de commande des boutures,
- un engagement écrit du promoteur à donner toutes les informations sur son activité dans le cadre du suivi réalisé par les services et par l'observatoire des activités économiques de la DDE-E

- Une deuxième tranche d'un montant de 490 000 F sera versée sur présentation des pièces suivantes :

- le constat de plantation,
- le bon de commande du matériel d'irrigation,

Article 3 : En contrepartie de l'agrément et de l'aide accordés aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus, M. Marcelin Kake devra, dans le délai indiqué à l'article 1^{er}, réaliser son projet de développement concernant :

- la création d'une activité de culture de taros, basée en province Nord,

d'un montant estimé à 900 000 F.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 62 et 63 de la délibération n° 152-2008/APN du 1^{er} juillet 2008, le non-respect des engagements définis aux articles 2 et 3 ci-dessus, pourra entraîner le retrait total ou partiel de l'agrément, ainsi que l'obligation de rembourser tout ou partie de l'aide accordée par la présente délibération.

Article 5 : La dépense afférente au versement de l'aide prévue à l'article 2 ci-dessus sera imputée au budget de la province Nord :

- Chapitre 914, article 130, programme 11002, concernant l'aide à l'équipement d'un montant de 540 000 F.

Article 6 : La secrétaire générale et le trésorier de la province Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Nord, notifiée à l'intéressé et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président de la province Nord
et par délégation :
Le 2^e vice-président de la province Nord,
JEAN-PIERRE DJAIWE

Délibération n° 2010-132/BPN du 11 juin 2010 portant agrément du projet de développement de Mme Angéline Badimoin dans le cadre du CODEV-PN

Le bureau de l'assemblée de la province Nord,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les délibérations n° 152-2008/APN à n° 154-2008/APN du 1^{er} juillet 2008 instituant le CODEV-PN et ses dispositions particulières ;

Vu la délibération n° 2009-455/APN du 17 décembre 2009 relative au budget primitif de la province Nord pour l'exercice 2010 ;

Considérant la demande formulée par Mme Angéline Badimoin en date du 7 septembre 2009 ;

Considérant l'avis favorable de la commission de développement économique du 27 mai 2010 ;

A adopté en sa séance du 11 juin 2010, les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Le projet de développement présenté par Mme Angéline Badimoin est agréé dans le cadre du CODEV-

PN. Le délai de réalisation est de 12 mois, à compter de la date de la parution au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie de la présente délibération.

Article 2 : En conséquence, il est accordé à Mme Angéline Badimoin une aide à l'équipement d'un montant de 1 277 011 F, qui sera versée et liquidée en une tranche directement auprès des fournisseurs sur présentation des pièces suivantes :

- une demande de versement,
- une copie de l'acte coutumier,
- les justificatifs de commande des investissements agréés,
- les justificatifs de versement de l'apport personnel auprès des fournisseurs,
- un justificatif d'inscription au RIDET,
- un engagement écrit du promoteur à donner toutes les informations sur son activité dans le cadre du suivi réalisé par les services et par l'observatoire des activités économiques de la DDE-E.

Article 3 : En contrepartie de l'agrément et de l'aide accordés aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus, Mme Angéline BADIMOIN devra, dans le délai indiqué à l'article 1^{er}, réaliser son projet de développement concernant :

- la création d'un gîte touristique, basé en province Nord,

d'un montant estimé à 1 824 302 F.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 62 et 63 de la délibération n° 152-2008/APN du 1^{er} juillet 2008, le non-respect des engagements définis aux articles 2 et 3 ci-dessus, pourra entraîner le retrait total ou partiel de l'agrément, ainsi que l'obligation de rembourser tout ou partie de l'aide accordée par la présente délibération.

Article 5 : La dépense afférente au versement de l'aide prévue à l'article 2 ci-dessus sera imputée au budget de la province Nord :

- Chapitre 914, article 130, programme 11002, concernant l'aide à l'équipement d'un montant de 1 277 011 F.

Article 6 : La secrétaire générale et le trésorier de la province Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Nord, notifiée à l'intéressé et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président de la province Nord
et par délégation :
Le 2^e vice-président de la province Nord,
JEAN-PIERRE DJAIWE

PROVINCE SUD

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 438-2010/BAPS/DRH du 2 juillet 2010 fixant les conditions de rémunération attachées à l'emploi spécifique de conseiller spécial aux actions pour la jeunesse de la province Sud

Le bureau de l'assemblée de la province Sud,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 9-89/APS du 21 juillet 1989 fixant les conditions de recrutement, de rémunérations et d'emploi de certains personnels contractuels de la province Sud notamment en son article 1er, 3ème alinéa ;

Vu la délibération modifiée n° 42-89/APS du 14 novembre 1989 précisant les modalités d'application de la délibération n° 9-89/APS du 21 juillet 1989 fixant les conditions de recrutement, de rémunérations et d'emploi de certains personnels contractuels de la province Sud ;

Vu la délibération n° 30-2000/APS du 18 octobre 2000 habilitant le bureau en matière d'emplois spécifiques ;

Vu la délibération modifiée n° 36-2001/APS du 14 novembre 2001 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre territorial et agents affectés à la province Sud ;

Vu la délibération n° 234 du 13 décembre 2006 portant dispositions particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités et établissements publics de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 86-2008/APS du 22 décembre 2008 fixant le régime indemnitaire du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints de la province Sud ;

Vu la délibération n° 69-2009/APS du 29 décembre 2009 relative au budget de la province Sud pour l'exercice 2010;

A adopté en sa séance publique du 2 juillet 2010, les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : A compter du 1er juillet 2010, les modalités de rémunération et d'indemnités attachées à l'emploi de conseiller spécial aux actions pour la jeunesse sont celles de secrétaire général de la province Sud telles que fixées par les délibérations :

- n° 234 du 13 décembre 2006 portant dispositions particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités et établissements publics de Nouvelle-Calédonie ;
- n° 36-2001/APS du 14 novembre 2001 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre territorial et agents affectés à la province Sud ;
- n° 86-2008/APS du 22 décembre 2008 fixant le régime indemnitaire du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints de la province Sud.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à M. le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président,
PIERRE FROGEIR

Pour le président
et par délégation :
Le deuxième vice-président,
PHILIPPE MICHEL

Pour le président
et par délégation :
Le troisième vice-présidente,
SONIA LAGARDE

ARRÊTÉS ET DÉCISIONS**Arrêté n° 1676-2010/ARR/DEPS du 24 juin 2010 portant ouverture d'une enquête publique relative à l'aménagement de l'échangeur routier dit "de l'étrier" sur la voie express n° 1, au niveau du club hippique de l'étrier, dans la commune de Nouméa**

Le président de l'assemblée de la province Nord,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de la route de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 71 du 12 décembre 1973 relative aux routes express, modifiée par la délibération n° 25 du 8 novembre 1989 ;

Vu la délibération n° 71-90/APS du 8 juin 1990 relative à la désignation des routes de la province Sud ;

Vu le rapport n° 961-2010/ARR du 8 juin 2010 ;

Sur proposition de la directrice de l'équipement de la province Sud,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Est ouverte une enquête publique relative à l'aménagement de l'échangeur routier dit "de l'étrier", sur la voie express n° 1, au niveau du club hippique de l'étrier, dans la commune de Nouméa.

Article 2 : L'enquête publique, dont la durée est fixée à 22 jours, est ouverte à compter du 19 juillet 2010 et clôturée le 9 août 2010.

Article 3 : Le dossier d'enquête est composé des pièces suivantes :

- Une notice explicative ;
- Un plan de situation ;
- Un plan d'état des lieux ;
- Un plan général des travaux ;
- Des plans définissant les caractéristiques principales des ouvrages ;
- Une fiche présentant l'appréciation sommaire des dépenses.

Article 4 : M. Erwan Guivarch, chef du service des phares et balises à la direction des infrastructures, de la topographie et du transport terrestre, est nommé commissaire-enquêteur. Une indemnité fixée par arrêté du président de l'assemblée de la province Sud lui est attribuée à l'issue de ladite enquête.

Article 5 : Le commissaire enquêteur assure des permanences à la mairie de Nouméa aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 21 juillet 2010 de 12h à 15h ;
- le mardi 3 août 2010 de 12h à 15h.

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier de l'enquête les jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au service des études - direction de l'équipement de la province sud (téléphone : 27 28 11) - 1 rue Unger, Vallée du tir - Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;

- à la mairie de Nouméa (téléphone : 27.31.15) - 15 rue du Général Mangin, centre ville - du lundi au jeudi de 7 heures 30 à 15 heures 30 et le vendredi de 7 heures 30 à 14 heures 30.

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Nouméa, ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction de l'équipement de la province Sud - service des études - BP 465 - 98845 Nouméa Cedex.

Article 6 : A la clôture de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il y annexera les lettres ou notes qui lui auront été remises ou adressées, dûment visées par ses soins.

Article 7 : Le commissaire enquêteur transmet au président de l'assemblée de la province Sud, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier avec son rapport et ses conclusions.

Article 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête est affiché aux portes de la mairie de Nouméa.

Il fait par ailleurs l'objet de diffusions et d'insertions dans la presse écrite locale, avant la date fixée pour l'ouverture de l'enquête et dans les huit premiers jours de l'enquête.

Article 9 : Le présent arrêté sera transmis à M. le commissaire délégué de la République pour la province Sud, au maire de la ville de Nouméa et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président,
et par délégation :
Le secrétaire général par intérim,
FRÉDÉRIC GARCIA

Arrêté n° 1659-2010/ARR/DRH du 30 juin 2010 relatif à la modification de l'arrêté n° 721-2010/ARR/DRH du 18 mars 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation

Le président de l'assemblée de la province Nord,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 6-89/APS du 21 juillet 1989 portant création du secrétariat général et des directions de

l'administration de la province Sud et fixant les missions du secrétaire général ;

Vu la délibération n° 440 du 4 juin 1982 déterminant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des comités techniques paritaires dans les administrations du territoire ;

Vu l'arrêté n° 83-100/CG du 1^{er} mars 1983 relatif aux modalités d'élections des représentants du personnel aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté modifié n° 6046-9483/DRH du 31 octobre 2007 portant création d'un comité technique paritaire au sein de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation ;

Vu l'arrêté n° 721-2010/ARR/DRH du 18 mars 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation,

Arrête :

Article 1^{er} : L'alinéa 2 de l'article 1^{er} de l'arrêté du 18 mars 2010 susvisé est modifié comme suit :

"- Le secrétaire général de la province Sud par intérim, M. Frédéric Garcia, président (titulaire), le secrétaire général adjoint chargé de l'enseignement et de la vie scolaire, M. Jules Hmaloko (suppléant),".

Article 2 : La date d'entrée en vigueur du présent arrêté est fixée au 16 juin 2010.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à M. le commissaire délégué de la République, notifié à l'intéressé et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le président,
PIERRE FROGEIR

AVIS ET COMMUNICATIONS

COMMUNIQUE

Sont vacants au **centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet de Nouméa** (Nouvelle-Calédonie), les postes de praticiens hospitaliers à temps plein dans les disciplines suivantes :

- . Psychiatrie infanto-juvénile 1 poste (avis de vacance n° 1560 du 12.07.2010)
- . Psychiatrie infanto-juvénile 1 poste (avis de vacance n° 1561 du 12.07.2010)
- . Centre de gérontologie clinique 1 poste (avis de vacance n° 1559 du 12.07.2010)

Conditions de recrutement et d'exercice

Les candidats devront répondre aux conditions de recrutement définies par la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 portant statut des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie

Les dossiers de candidature sont à retirer auprès de :

Direction des affaires sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie
Service tutelle et planification hospitalières
BP N4 - 98851 Nouméa cedex (Nouvelle-Calédonie)
Téléphone (687) 24.37.37 ou 24.37.00 poste 750 -
Télécopie : (687) 24.37.33
Courriel : sylvie.cugola@gouv.nc

Date limite de dépôt des dossiers complets : 27 septembre 2010

AVIS

Une période de mise en concurrence d'une durée de quarante cinq (45) jours, est ouverte à compter du 20 juillet 2010, relative à une demande en date du 1^{er} juillet 2010, formulée par la société Nickel Mining Company tendant à obtenir l'octroi du permis de recherches "Monique 17" sis dans la région de Boulinda, commune de Poya, et valable pour nickel, cobalt et chrome.

"Monique 17" est constitué de 5 carrés. Le sommet Nord-Ouest du premier carré est situé aux coordonnées X = 301 140 et Y = 322 000 (RGNC 91).

Un exemplaire de la demande et du plan afférent sont tenus, sans déplacement, à la disposition de tout requérant, à la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie, service des mines et carrières, pendant la durée de l'enquête, au cours de laquelle des demandes en concurrence et des observations pourront être présentées à l'adresse de M. le président de l'assemblée de la province Sud.

Nouméa, le 12 juillet 2010.

Le chef du service des mines et carrières,
JEAN-SÉBASTIEN BAILLE

AVIS

Une période de mise en concurrence d'une durée de quarante cinq (45) jours, est ouverte à compter du 20 juillet 2010, relative à une demande en date du 1^{er} juillet 2010, formulée par la société Nickel Mining Company tendant à obtenir l'octroi du permis de recherches "Monique 18" sis dans la région de Boulinda, commune de Poya, et valable pour nickel, cobalt et chrome.

"Monique 18" est constitué de 6 carrés. Le sommet Nord-Ouest du premier carré est situé aux coordonnées X = 304 140 et Y = 321 620 (RGNC 91).

Un exemplaire de la demande et du plan afférent sont tenus, sans déplacement, à la disposition de tout requérant, à la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie, service des mines et carrières, pendant la durée de l'enquête, au cours de laquelle des demandes en concurrence et des observations pourront être présentées à l'adresse de M. le président de l'assemblée de la province Sud.

Nouméa, le 12 juillet 2010.

Le chef du service des mines et carrières,
JEAN-SÉBASTIEN BAILLE

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE TAMANOU KAMERE**

Siège social : 66 rue Patrice Nielly - Kaméré - 98800 NOUMEA

Récépissé de déclaration de création n° W9N1002645 du 16 avril 2010

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **TROUPE MANAURA**

Siège social : Résidence Makatea - bâtiment A2 - 54 rue des Marlins - Boulari - 98809 MONT DORE

Récépissé de déclaration de création n° W9N1002747 du 14 juin 2010

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **ASSOCIATION FEMMES DE KATRICOIN**

Siège social : Tribu de Table-Unio - 98819 MOINDOU

Récépissé de déclaration de création n° W9N2000322 du 21 avril 2010

DECLARATION DE MODIFICATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **ASSOCIATION DU MARCHE DE POUEMBOUT**

Siège social : BP 265 - 98825 POUEMBOUT

Récépissé de déclaration de modification n° W9N3000206 du 1^{er} juillet 2010 (statuts, dirigeants)

DECLARATION DE MODIFICATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **ASSOCIATION RODEOMENS ET CAVALIERS DE NEKO - POYA (ARCNP)**

Siège social : BP 11 - Népoui - 98827 POYA

Récépissé de déclaration de modification n° W9N3000737 du 10 septembre 2009 (statuts, titre, objet, siège, dirigeants)

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **ASSOCIATION CALEDONIENNE POUR LA PROMOTION DE L'APNEE DANS LE NORD**

Siège social : Saint-Michel - BP 341 - 98831 TOUHO

Récépissé de déclaration de création n° W9N3000903 du 24 juin 2010

DECLARATION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION

Titre : **ASSOCIATION MERE ENFANT NORD (AME NORD)**

Siège social : BP 257 - 98831 POINDIMIE

Récépissé de déclaration de création n° W9N3000903 du 8 juin 2010

PUBLICATIONS LEGALES

ASSISTANCE CONSEIL D'ENTREPRISES

Société d'Avocats

SELARL au capital de 1 000 000 F CFP

85 avenue du Général de Gaulle

B.P. 697 Nouméa

R.C.S. : Nouméa B 334 128

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à NOUMEA (Nouvelle-Calédonie) du 30 juin 2010, enregistré à NOUMEA le 7 juillet 2010, folio 199, n° 2321, bordereau 184/66

La SOCIETE D'IMPORTATION DE BOITES, SAS au capital de 5.000.000 XPF dont le siège social est à NOUMEA (Nouvelle-Calédonie) - lot 53 RT 1 bis - Ducos, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NOUMEA, sous le numéro 74 B 049 106, représentée par M. Yves BUHAGIAR

a vendu à

La Société SUD ILES BROUSSE DISTRIBUTION anciennement ALINE CALEDONIE SA, SA au capital de 80.000.000 XPF dont le siège social est à NOUMEA (Nouvelle-Calédonie) - complexe industriel Pentecost - PK 5, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NOUMEA, sous le numéro 75 B 052209, représentée par son directeur général M. Henri CRASBERCU

le fonds de commerce de commerce de gros, connu sous l'enseigne "S.I.B.", sis et exploité à NOUMEA (Nouvelle-Calédonie) - 3 rue Gutenberg - Ducos, pour l'exploitation duquel la SOCIETE D'IMPORTATION DE BOITES est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NOUMEA sous le numéro 74 B 049 106. Ledit fonds de commerce étant identifié sous le numéro RID 049106.001,

moyennant le prix de 385.076.382 XPF.

La prise de possession a été fixée au 30 juin 2010.

La vente a été publiée dans l'édition du 13 juillet 2010 des "Nouvelles Calédoniennes".

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social du séquestre, la SELARL Assistance Conseil d'Entreprises, société d'avocats au barreau de NOUMEA - 85 avenue du Général de Gaulle, immeuble Carcopino 3000 - BP 697 98845 NOUMEA CEDEX, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Les créanciers de la S.A.R.L. ETPM, déclaré(e) en sauvegarde judiciaire par jugement du 4 mai 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe

et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication .

Nouméa le 12 mai 2010

P/Le greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Les créanciers de M. Jacques FOORD/Sarl SCCT déclaré(e) en liquidation judiciaire après résolution du plan par jugement du 20 septembre 2000 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 1^{er} juin 2010

P/Le greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Les créanciers de M. Isaac VOLSANT, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 1^{er} décembre 2008 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 1^{er} juin 2010

P/Le greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Les créanciers de M. Durand ATRUA, déclaré(e) en redressement judiciaire par jugement du 2 mars 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 1^{er} juin 2010

P/Le greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

AVIS

Les créanciers de la S.A.R.L. HORIZON ILE, déclaré(e) en sauvegarde judiciaire par jugement du 2 mars 2009 suivie d'une conversion en redressement judiciaire le 22 avril 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 1^{er} juin 2010

*P/Le greffier,***TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**

AVIS

Les créanciers de la S.A.R.L. SOTRAKA, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 7 décembre 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 9 juillet 2010

*P/Le greffier,***TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**

AVIS

Les créanciers de Pasilione FETAULAKI, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 7 décembre 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 9 juillet 2010

*P/Le greffier,***TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**

AVIS

Les créanciers de Charles MARENGO, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 7 décembre 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au

greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 9 juillet 2010

*P/Le greffier,***TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**

AVIS

Les créanciers de la S.A.R.L. VERT CREATION, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 7 décembre 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 9 juillet 2010

*P/Le greffier,***TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**

AVIS

Les créanciers de Patrick MOLEANA, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 7 décembre 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 9 juillet 2010

*P/Le greffier,***TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**

AVIS

Les créanciers de la S.A.R.L. MEDIA VISION, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 7 décembre 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 9 juillet 2010

P/Le greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS**

Les créanciers de la S.A.R.L. LES BATISSEURS DES FUTURES CONSTRUCTIONS, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 7 décembre 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 9 juillet 2010

P/Le greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS**

Les créanciers de la société MATIN BONHEUR, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 7 décembre 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 9 juillet 2010

P/Le greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS**

Les créanciers de la Société GENERALE DES MINES, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 7 décembre 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 9 juillet 2010

P/Le greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS**

Les créanciers de la S.A.R.L. COURTAGE NAUTIQUE ET IMMOBILIER NCI, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 7 décembre 2009 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 9 juillet 2010

P/Le greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS**

Les créanciers de la S.A.R.L. APPLICOLOR, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 25 janvier 2010 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 9 juillet 2010

P/Le greffier,

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**AVIS**

Les créanciers de la S.A.R.L. NOUMEA VIANDE, déclaré(e) en liquidation judiciaire par jugement du 25 janvier 2010 sont avisés que l'état des créances est constitué et a été déposé au greffe du tribunal mixte de commerce, où ils peuvent en prendre connaissance.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce dépôt au greffe et former réclamation dans le délai de quinze jours à compter de la publication.

Nouméa le 9 juillet 2010

P/Le greffier,

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA**MODIFICATION DU R.C.S.**

Modification en date du 12 juin 2009.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 931 956.

Raison sociale ou dénomination : "TUTTI BUSINESS".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500.000 CFP.

Adresse du siège social : Focola Farino BP 644 - 98880 FARINO.

Objet de la modification :

Modification concernant le fonds.

Origine du fonds.

Ancienne mention : création.

Nouvelle mention : achat du fonds de commerce d'alimentation générale appartenant à la société 'L'UNIC', immatriculée au RCS de NOUMEA, sous le numéro B 373340 pour un montant de 23.424.015 CFP.

Enseigne commerciale.
Ancienne mention : néant.
Nouvelle mention : "L'UNIC".
Date d'effet : 1^{er} mai 2009.

Nouméa, le 23 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 12 juin 2009.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 373 340.
Raison sociale ou dénomination : "L'UNIC".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.
Adresse du siège social : 98880 LA FOA.
Objet de la modification :
Vente établissement principal.
Vente du fonds de commerce d'alimentation générale, à l'enseigne "L'UNIC", sis à LA FOA, RT1, à la société "TUTTI BUSINESS SARL", immatriculée au RCS de NOUMEA, sous le numéro B 931956 au prix de 23.424.015 CFP.
Date d'effet : 1^{er} mai 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 12 juin 2009.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 612 721.
Raison sociale ou dénomination : "LE PAIN DE VIE A BETHLEEM".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000 CFP.
Adresse du siège social : lotissement Bernut - Robinson - 98809 MONT-DORE BP KO 1200 - 98830 DUMBEA.
Objet de la modification :
Vente établissement principal.
Cession du fonds de commerce d'épicerie et alimentation générale, sis et exploité au MONT-DORE, Robinson, lotissement Bernut à la société "ROMI", société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP, dont le siège social est au MONT-DORE, Robinson, lotissement Galinie, 311, rue des Mimosas, immatriculée au RCS de NOUMEA, sous le numéro B 926436.
Date d'effet : 1^{er} juin 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 12 juin 2009.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 926 436.
Raison sociale ou dénomination : "ROMI".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : 311 rue des Mimosas lotissement Galinie Robinson - 98809 MONT-DORE.
Objet de la modification :
Modification autre.
Modification de l'origine du fonds.
Acquisition de la société "LE PAIN DE VIE A BETHLEEM", société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000 CFP, dont le siège social est au MONT-DORE, Robinson, lotissement Bernut, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NOUMEA, sous le numéro B 612 721 d'un fonds de commerce d'épicerie et d'alimentation générale, exploité au MONT-DORE, Robinson, lotissement Bernut.
Date d'effet : 1^{er} juin 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 12 juin 2009.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 686 824.
Raison sociale ou dénomination : "GRAS ET FILS".
Nom commercial : "GRAS ET FILS".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.
Adresse du siège social : 28 rue Eugène Porcheron, Quartier Latin BP 4222 - 98847 NOUMEA.
Objet de la modification :
Transfert du siège social et de l'établissement principal.
Ancienne mention : 28 rue Eugène Porcheron, Quartier Latin, BP 4222 - 98847 NOUMEA.
Nouvelle mention : 126 route de l'Anse-Vata, Motor Pool, BP 4222 - 98847 NOUMEA.
Changement de la date de clôture de l'exercice social.
Ancienne mention : 1^{er} janvier au 31 décembre.
Nouvelle mention : 1^{er} octobre au 30 septembre.
Date d'effet : 12 avril 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 12 juin 2009.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 892 216.

Raison sociale ou dénomination : "NORD SUD VOYAGEURS".
Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 5.000.000 CFP.

Adresse du siège social : 23 rue Einstein - Ducos - 98800 NOUMÉA.

Objet de la modification :

Transfert du siège social et de l'établissement principal.

Ancienne mention : 23 rue Einstein, Ducos - 98800 NOUMÉA.

Nouvelle mention : tribu de Kokingone - 98831 TOUHO.

Date d'effet : 29 mai 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 12 juin 2009.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA A 433 953.

Nom, prénoms : TRUONG Nhu Thanh.

Nationalité : française.

Adresse du principal établissement : 33 rue de la Somme - 98800 NOUMÉA.

Objet de la modification :

Adoption d'une enseigne.

Ancienne mention : néant.

Nouvelle mention : "MOANA PACIFIC".

Date d'effet : 11 juin 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 12 juin 2009.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA B 060 442.

Raison sociale ou dénomination : "GRAS SAVOYE OCAM".

Sigle : "O.C.A.M".

Forme et capital : société anonyme au capital de 6.000.000 CFP.

Adresse du siège social : complexe "Noumea Centre" - 98800 NOUMÉA.

Objet de la modification :

Modification autre.

Changement de directeur général.

Ancienne mention : Dominique CURATOLO, demeurant BP 40200 - 9713 PAPEETE, POLYNÉSIE FRANÇAISE.

Nouvelle mention : Fabrice, Christophe TURMEL, né le 2 juin 1970 à CLICHY, de nationalité française, demeurant 85 promenade Roger Laroque - 98800 NOUMÉA.

Date d'effet : 13 mai 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 12 juin 2009.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA B 515 122.

Raison sociale ou dénomination : "BAIE DES CITRONS DEVELOPPEMENT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 317.848.000 CFP.

Adresse du siège social : complexe Edouard Pentecost, 5^e Km, B.P. 2877 NOUMÉA - 98800 NOUMÉA.

Objet de la modification :

Modification de la-gérance.

Ancienne mention : Alfio ZUCCATO.

Nouvelle mention : Christophe, Francis VAN PETEGHEM, né le 25 juin 1957 à LILLE, de nationalité française, demeurant 06 rue Jules Garnier, Port Plaisance - 98800 NOUMÉA.

Date d'effet : 19 mai 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 12 juin 2009.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA B 607 796.

Raison sociale ou dénomination : "EURL YODA".

Nom commercial : "YODA".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.

Adresse du siège social : 19 rue Aymard Haut de Magenta, immeuble Serena Park, appartement C14 BP 15681 - 98804 NOUMÉA.

Objet de la modification :

Modification de la gérance.

Ancienne mention : gérants : Michel, Pierre SEMPÈRE - Romy FOLLIN.

Nouvelle mention : gérant : Michel, Pierre SEMPÈRE.

Modification du siège social et de l'établissement principal.

Ancienne mention : 06 rue Charbonneau - 98800 NOUMÉA.

Nouvelle mention : 19 rue Aymard, Haut de Magenta, immeuble Serena Park, appartement C14, BP 15681 - 98804 NOUMÉA.

Date d'effet : 7 avril 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 15 juin 2009.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA B 873 885.

Raison sociale ou dénomination : "EURL BLOMME ALDO".
 Nom commercial : "EURL BLOMME ALDO".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.
 Adresse du siège social : lieudit La Pouéo - 98870 BOURAIL.
 Objet de la modification :
 Modification autre.
 Modification de l'origine du fonds.
 Ancienne mention : création.
 Nouvelle mention : achat du fonds artisanal d'électricité exploité à BOURAIL, lieudit "La Pouéo", appartenant à Aldo, Pierre, Joseph BLOMME, inscrit au ridet sous le numéro 347666.001 moyennant le prix de 6.500.418 CFP.
 Date d'effet : 1^{er} janvier 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 15 juin 2009.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 879 601.
 Raison sociale ou dénomination : "SYSTEMES INFORMATIQUES ET RESEAUX".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500.000 CFP.
 Adresse du siège social : 11 quater route du Vélodrome Orphelinat BP 9780 - 98807 NOUMEA.
 Objet de la modification :
 Modification autre.
 Modification de l'origine du fonds.
 Ancienne mention : création.
 Nouvelle mention : achat du fonds de commerce de maintenance de parc informatique, exploité à NOUMEA, Orphelinat 11 quater route du Vélodrome, appartenant à Patrick, Louis PETIT, inscrit au ridet sous le numéro 157800.003, moyennant le prix de 4.960.000 CFP.
 Date d'effet : 1^{er} janvier 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 15 juin 2009.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 786 061.
 Raison sociale ou dénomination : "AGENCE GENERALE DE PROPRETE".
 Sigle : "A.G.P".
 Nom commercial : "A.G.P".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.

Adresse du siège social : 7 rue Félix Broche BP 14317 - 98800 NOUMEA.

Objet de la modification :

Modification de la gérance.

Ancienne mention : gérants : Frédéric FARRUGIA - Nicole SANTACROCE épouse PIETRI.

Nouvelle mention : - Frédéric FARRUGIA - Michel, Roch, Victorin OLLIER, né le 27 août 1949 à SOUSSE (Tunisie), de nationalité française, demeurant 13 rue Massoubre, Baie de l'Orphelinat - 98800 NOUMEA.

Date d'effet : 2 juin 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 15 juin 2009.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 833 525.
 Raison sociale ou dénomination : "ACCORD SANTE - SOINS A DOMICILE".
 Nom commercial : "ACCORD SANTE - SOINS A DOMICILE".
 Forme et capital : société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.
 Adresse du siège social : 78 rue des Cocotiers - 98800 NOUMEA.
 Objet de la modification :
 Modification de la gérance.
 Ancienne mention : gérant-associé : Christian CHARRON.
 Nouvelle mention : gérant-associé : JEHANNE Antoine, Etienne, né le 2 novembre 1979 à CAEN, de nationalité française, demeurant 46 rue de Sébastopol, résidence Les Citadines, appartement 206 - 98800 NOUMEA.
 Date d'effet : 1^{er} juin 2009.

Nouméa, le 24 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

MODIFICATION DU R.C.S.

Modification en date du 15 juin 2009.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 798 918.
 Raison sociale ou dénomination : "L'OURAIL".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.
 Adresse du siège social : Nessadou, RM4 - 98870 BOURAIL.
 Objet de la modification :
 Modification de la gérance.
 Ancienne mention : gérante : Isabelle MAI.
 Nouvelle mention : gérants : Isabelle MAI - Paul, Lucien ABDLEKADER, né le 17 octobre 1941 à NOUMEA, de

nationalité française, demeurant route municipale 4, Nessadiou - 98870 BOURAIL.

Date d'effet : 1^{er} juillet 2008.

Nouméa, le 25 juin 2009

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 6 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 985 192.
Raison sociale ou dénomination : "NORD AEP ASSAINISSEMENT".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500.000 CFP.

Adresse du siège social : tribu d'Oundjo, VOH BP 1197 - 98845 NOUMEA.

Administration de la société :

GERANTS NON ASSOCIEES :

BELOUARD Lionel, Christophe - TRELE Teddy, Kiamé.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : inspection et pose de canalisation, entretien des réseaux de canalisations.

Adresse du principal établissement : tribu d'Oundjo - VOH.

Date de commencement de l'exploitation : 2 novembre 2009.

Nouméa, le 1^{er} février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 14 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 984 104.
Raison sociale ou dénomination : "MAP INTERNATIONAL SARL".

Nom commercial : "MAP INTERNATIONAL LOGISTICS ET TRADING".

Forme et capital : société à responsabilité limitée - associé unique au capital de 1.000.000 CFP.

Adresse du siège social : 05 rue Georgette Mourin, Parc d'Entreprises de la Yahoué, Normandie - NOUMEA.

Administration de la société :

GERANTE ASSOCIEE UNIQUE :

ROUQUETTE Magalie, Lucie, Noëlle.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : commissionnaire en transports, organisation, exécution de transport de marchandises pour le compte de commerçants.

Adresse du principal établissement : 05 rue Georgette Mourin, Parc d'Entreprises de la Yahoué, Normandie - NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 16 décembre 2009.

Nouméa, le 1^{er} février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2009.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 980 730.
Raison sociale ou dénomination : "ALIMENTATION CENTRALE".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.

Adresse du siège social : 05 rue du Colonel Driant BP 3603 - 98845 NOUMEA.

Administration de la société :

GERANTE ASSOCIEE :

ZHANG Sophie.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : exploitation d'un fonds de commerce d'alimentation générale et plats à emporter.

Enseigne : "ALIMENTATION CENTRALE".

Adresse du principal établissement : 05 rue du Colonel Driant BP 3603 - 98845 NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 1^{er} février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 11 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 985 226.
Raison sociale ou dénomination : "SELARL DU DOCTEUR MONIQUE BARBIEZ".

Nom commercial : "SELARL DU DOCTEUR MONIQUE BARBIEZ".

Forme et capital : société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 26.500.000 CFP.

Adresse du siège social : 10 rue Jules Garnier Port Plaisance - 98800 NOUMEA.

Administration de la société :

GERANT :

BARBIEZ Monique Raymonde.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : chirurgie plastique reconstructive et esthétique.

Enseigne : "SELARL DU DOCTEUR MONIQUE BARBIEZ".

Adresse du principal établissement : 10 rue Jules Garnier Port Plaisance - 98800 NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 11 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 985 077.

Raison sociale ou dénomination : "SELARL DE NEUROLOGIE - DR FEUILLET".

Nom commercial : "SELARL DE NEUROLOGIE - DR FEUILLET".

Forme et capital : société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.

Adresse du siège social : 10 route des artifices - Baie de la Moselle - immeuble Le Timbia - 98800 NOUMEA.

Administration de la société :

GERANT :

FEUILLET Lionel.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : neurologie.

Enseigne : "SELARL NEUROLOGIE - DR FEUILLET".

Adresse du principal établissement : 10 route des artifices - Baie de la Moselle - immeuble Le Timbia - 98800 NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 7 septembre 2009.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 11 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 986 752.

Nom, prénoms : LIOGIER Stéphanie Catherine.

Nationalité : française.

Activité exercée : location meublée.

Adresse du principal établissement : 2 rue Marcel Creugnet - 98800 NOUMEA.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 11 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 986 901.

Nom, prénoms : SURRIRAY Joël Gilbert Charles.

Nationalité : française.

Activité exercée : chambre d'hôtes.

Enseigne : "CHAMBRE D'HOTES LE KOPETO".

Adresse du principal établissement : 39 lot Ere Wandé - 98825 POUEMBOUT.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 11 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 986 877.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHRISTOPHE".

Forme et capital : société civile au capital de 120.000 CFP.

Adresse du siège social : 107 rue Paul Gaugin - Yahoué - 98809 MONT-DORE.

Administration de la société :

GERANT :

REMEUR Stéphan Laurent.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : administration, acquisition, vente de biens immobiliers.

Enseigne : "SCI CHRISTOPHE".

Adresse du principal établissement : 107 rue Paul Gaugin - Yahoué - 98809 MONT-DORE.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 11 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 986 836.

Raison sociale ou dénomination : "SCI REES".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100.000 CFP.

Adresse du siège social : village de Ouégoa - 98821 OUEGOA BP 167 - 98840 PAITA.

Administration de la société :

GERANT :

MONTAGNAT Frédéric Denis Remo.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : holding.

Adresse du principal établissement : village de Ouégoa - 98821 OUEGOA.

Date de commencement de l'exploitation : 18 décembre 2009.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 11 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 986 869.

Raison sociale ou dénomination : "TC CONKA".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 2.030.000 CFP.

Adresse du siège social : lieudit Conka BP 94 - 98833 VOH.
Administration de la société :
GERANT :
DOUNEZEK Georges Moindjo.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : maintenance industrielle, maintenance d'engins miniers.
Adresse du principal établissement : lieudit Conka - 98833 VOH.
Date de commencement de l'exploitation : 18 décembre 2009.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 11 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 986 844.
Raison sociale ou dénomination : "HO 2S".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : Col de Hô - 98816 HOUAÏLOU.
Administration de la société :
GERANTS :
KASANWARDI Sarnan - ROESTAM Suzanne Sugianti.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : BTP, VRD, terrassement.
Adresse du principal établissement : Col de Hô - 98816 HOUAÏLOU.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 11 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 986 778.
Raison sociale ou dénomination : "SOCAFOR".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.
Adresse du siège social : Forêt Noire - zone 2 - 98880 LA FOA.
Administration de la société :
GERANTS :
BELLEC Yann Edouard - TEZE Christian André Joseph Corneille.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : travaux de forage et de pompage - installation d'eaux.
Adresse du principal établissement : Forêt Noire - zone 2 - 98880 LA FOA.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2010.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 11 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 986 760.
Raison sociale ou dénomination : "HOLDING DEBRAN".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : 15 rue Edouard Glasser Motor Pool - 98800 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANTS :
DEBRAN Christian Jacques - DEBRAN Julien.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : prise de participation et prise de contrôle dans toutes sociétés du groupe.
Adresse du principal établissement : 15 rue Edouard Glasser Motor Pool - 98800 NOUMEA.
Date de commencement de l'exploitation : 28 décembre 2009.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 11 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 986 802.
Raison sociale ou dénomination : "ASSUR PLANET".
Nom commercial : "ASSUR PLANET".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500.000 CFP.
Adresse du siège social : 32 rue Pierre Rabu Tina sur Mer - 98800 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANT :
AUFFRET Bernard José.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : toutes activités de courtage en assurances.
Enseigne : "ASSUR PLANET".
Adresse du principal établissement : 21 route du Vélodrome Orphelinat - 98800 NOUMEA.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA****IMMATRICULATION AU RCS**

Immatriculation principale au RCS en date du 18 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 987 701.
Raison sociale ou dénomination : "SCI KONEVA".
Forme et capital : société civile au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : 85 avenue du Général de Gaulle
immeuble Carcopino 3000 BP 2232 - 98846 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANTS :
BURTET Jean-Daniel Charles Louis - GRANIER Thierry
Roger - BRUEL Jean-Marc Félix - CHASSARD Laurent René
Paul.

Origine du fonds : création.
Activité exercée : administration de biens à usage de bureaux.
Adresse du principal établissement : 85 avenue du Général de
Gaulle immeuble Carcopino 3000 BP 2232 - 98846 NOUMEA.
Date de commencement de l'exploitation : 06 janvier 2010.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA****IMMATRICULATION AU RCS**

Immatriculation principale au RCS en date du 4 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 831 735.
Nom, prénoms : DEVILLERS épouse JOUBERT Josianne
Lucie Rose Marie.
Nationalité : française.
Activité exercée : transformation de fruits.
Enseigne : "LABO MARYSE".
Adresse du principal établissement : 20 rue Georgette Mourin
Normandie BP 1571 - 98874 MONT-DORE.
Origine du fonds : achat d'un montant de 7.000.000 CFP.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} octobre 2009.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA****IMMATRICULATION AU RCS**

Immatriculation principale au RCS en date du 11 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 985 671.
Raison sociale ou dénomination : "ALMATEO".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de
100.000 CFP.
Adresse du siège social : 18 rue Bon Trianon - 98800
NOUMEA.
Administration de la société :

GERANTS :

NOM PATRONYMIQUE : BARLET Emmanuel Jacques
Alexandre - SAEZ Alice.

Cette société se constitue mais n'exploite provisoirement
aucun établissement.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA****IMMATRICULATION AU RCS**

Immatriculation principale au RCS en date du 12 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 696 377.
BOMWEL épouse LAPENMAL Elise.
Nationalité : française.
Activité exercée : commerce au détail de kava.
Adresse du principal établissement : 03 lot Pandanus Karembe
BP 551 - 98850 KOUMAC.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 8 décembre 2009.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA****IMMATRICULATION AU RCS**

Immatriculation principale au RCS en date du 12 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 986 976.
Nom, prénoms : LEMIRE Dany, Claude, Michel.
Nationalité : française.
Activité exercée : commerce de détail ambulant de
compléments alimentaires et de bien-être.
Adresse du principal établissement : 15 rue du Docteur Guégan -
NOUMEA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA****IMMATRICULATION AU RCS**

Immatriculation principale au RCS en date du 12 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 421 859.
Nom, prénoms : POACOUDOU épouse FRANCK Florence,
Marie-Claude.
Nationalité : française.
Activité exercée : transports d'enfants et de personnes et
navette.

Adresse du principal établissement : 16 rue Soeur Charlotte Canel, Logicoop, villa n° 28 BP 17078 - 98862 NOUMEA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 18 février 2010.

Nouméa, le 2 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 13 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 987 263.
Raison sociale ou dénomination : "CF or NC".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 400.000 CFP.
Adresse du siège social : 5 bis rue Bon - Trianon - 98890 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANTS ASSOCIES :
BARBE LAHORSE Valérie Catherine - LAHORSE Arnaud Remu Claude.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : formation.
Adresse du principal établissement : 5 bis rue Bon - Trianon - 98890 NOUMEA.
Date de commencement de l'exploitation : 4 janvier 2010.

Nouméa, le 3 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 13 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 987 297.
Raison sociale ou dénomination : "D.I.A.M.O.N.D.".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 40.000 CFP.
Adresse du siège social : 21 rue Félix Broche - 98800 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANTE ASSOCIEE :
HARRIBEY Maeva.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : holding passive participative.
Adresse du principal établissement : 21 rue Félix Broche - 98800 NOUMEA.
Date de commencement de l'exploitation : 26 octobre 2009.

Nouméa, le 3 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 13 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 980 029.
Nom, prénoms : MEREATU-COLOMINA Teddy.
Nationalité : française.
Activité exercée : transport de matériaux.
Enseigne : "WEIKI TRANSPORTS".
Adresse du principal établissement : rue Charrière - 98870 BOURAIL.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 3 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 28 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 983 791.
Raison sociale ou dénomination : "LE PIMIENTO".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : 02 rue Georges Guynemer, Quartier Latin - NOUMEA.
Administration de la société :
GO-GERANTS ASSOCIES :
CHARDON Nicolas, Patrick - POANOUPE Yolande.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration.
Enseigne : "LE PIMIENTO".
Adresse du principal établissement : 02 rue Georges Guynemer, Quartier Latin - NOUMEA.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} mars 2010.

Nouméa, le 3 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 14 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 987 347.
Raison sociale ou dénomination : "JPSY".
Nom commercial : "ATELIER MECANIQUE JEAN-PIERRE YANAI".
Forme et capital : société à responsabilité limitée - associé unique au capital de 1.000.000 CFP.
Adresse du siège social : lot 748 Section Moindou Pâturage, Téremba - MOINDOU.

Administration de la société :
GERANT ASSOCIE UNIQUE :
YANAI Jean-Pierre.

Cette société se constitue mais n'exploite provisoirement aucun établissement.

Nouméa, le 3 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 14 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 646 668.
Nom, prénoms : PELLETIER Claude, Christian, Vincent.
Nationalité : française.

Activité exercée : quincaillerie ambulante.

Adresse du principal établissement : 03 lot Dubos BP 306 - 98890 PAITA.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} mars 2010.

Nouméa, le 3 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 15 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 987 503.
Raison sociale ou dénomination : "LOL".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100.000 CFP.

Adresse du siège social : 85 Avenue du Général de Gaulle BP 697 - 98845 NOUMEA.

Administration de la société :

GO-GERANTS ASSOCIES :

CHASSARD Laurent, René, Paul - CUENOT Pierre-Henri, Eugène - SAILLIO épouse VARELA Sandrine, Colette, Olga.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : prise de participation.

Adresse du principal établissement : 85 Avenue du Général de Gaulle BP 697 - 98845 NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 29 décembre 2009.

Nouméa, le 4 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 15 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 987 453.

Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE D.A.C.S".

Sigle : "S.C.I D.A.C.S".

Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100.000 CFP.

Adresse du siège social : lot 422 lotissement Savannah - PAITA.

Administration de la société :

CO-GERANTS ASSOCIES :

ROUBY Serge, Adrien - BOUGENOT épouse ROUBY Chantal, Marie, Germaine.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : propriété, gestion, administration de tous biens immobiliers à usage professionnel et d'habitation.

Enseigne : "S.C.I D.A.C.S".

Adresse du principal établissement : lot 422 lotissement Savannah - PAITA.

Date de commencement de l'exploitation : 22 décembre 2009.

Nouméa, le 4 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 15 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 987 495.

Raison sociale ou dénomination : "MWA PAIN BOURAIL".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.

Adresse du siège social : village de Thio BP 243 - 98829 THIO.

Administration de la société :

CO-GERANTS ASSOCIES :

PASCAL Guy, Michel, Marie - MOINDOU épouse PASCAL Odette, Marie, Sylvia - CHEVRIN Rosita.

Cette société se constitue mais n'exploite provisoirement aucun établissement.

Nouméa, le 5 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 988 501.
Nom, prénoms : FETAULAKI épouse TEUGASIALE Hélène.
Nationalité : française.

Activité exercée : transport scolaire et particulier.

Enseigne : "SIALE TRANSPORTS".

Adresse du principal établissement : 9 lot SCI Tiaré Ondémia BP 591 - 98890 PAITA.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 18 février 2010.

Nouméa, le 5 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 18 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 986 281.
Raison sociale ou dénomination : "ENERGIES FLUIDES INGENIERIE".

Sigle : "E.F.I".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.

Adresse du siège social : 16 rue Galliéni immeuble XVI, 4^e étage BP 15118 - 98804 NOUMEA.

Administration de la société :

GO-GERANTE ASSOCIEE :

"X.P.S" - 03 rue J. Dolbeau BP 9325 - 98807 NOUMEA - société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP - RCS NOUMEA B (2009 B 964) dont le représentant permanent est CLAUDE Xavier, Jacques, Vincent.

GERANT NON ASSOCIE :

"LUSEO HOLDING" - 09 rue Diamant Za Toussaint - 33185 LE HAILLAN - société à responsabilité limitée au capital de 5.000.00 EUR - R.C.S. BORDEAUX 2009 B (2009 B 02524) dont le représentant permanent est DESCOTTE Xavier.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : ingénierie et étude technique.

Adresse du principal établissement : 16 rue Galliéni immeuble XVI, 4^e étage BP 15118 - 98804 NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 16 décembre 2009.

Nouméa, le 8 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation secondaire au RCS en date du 29 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce du siège social : RCS LA ROCHELLE B 317 805 323.

Raison sociale ou dénomination : "CREOCEAN".

Nom commercial : "CREOCEAN".

Forme et capital : société anonyme au capital de 328.960 EUR.

Adresse du siège social : rue Charles Tellier, zone Technocean Chef de Baie - 17000 LA ROCHELLE.

Etablissement secondaire immatriculé au RCS NOUMEA B 989 459 (2010 B 34).

Activité exercée : prestations de services d'études d'analyses et de mesures physiques ou connexes dans les zones aquatiques et littorales.

Enseigne : "CREOCEAN".

Adresse de l'établissement secondaire : 64 route de la SOCAFIM - DUMBEA.

Fondé de pouvoir : ROUSSELLE-LAURENT Edouard.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 8 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 27 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 717 181.

Nom, prénoms : WEKO Alexandre, Djimy.

Nationalité : française.

Activité exercée : transport routier de personnes.

Adresse du principal établissement : tribu de Nekliai BP 215 - 98827 POYA.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 18 février 2010.

Nouméa, le 10 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 19 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 987 800.

Raison sociale ou dénomination : "LE PONDICHERRY SARL".

Sigle : "LE PONDICHERRY".

Nom commercial : "LE PONDICHERRY".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.

Adresse du siège social : 1 route provinciale immeuble Takaora - Boulari - 98809 MONT-DORE.

Administration de la société :

GERANTE :

KREBS épouse DELADRIERE Emmanuelle Marie Brigitte.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : snack.

Enseigne : "LE PONDICHERRY".

Adresse du principal établissement : 1 route provinciale immeuble Takaora - Boulari - 98809 MONT-DORE.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} mars 2010.

Nouméa, le 10 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 987 248.
 Raison sociale ou dénomination : "BEAUTTY BOOP".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.
 Adresse du siège social : 124 rue du 24 septembre Haut Magenta BP 16797 - 98846 NOUMEA.
 Administration de la société :
 GERANTES :
 LELONG Christelle Gabrielle Léonie Jeanine - GROS épouse VVE TUITA Jacqueline Suzanne.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : exploitation de tous fonds de commerce d'onglerie et de maquillage d'institut de beauté et de bien-être corporel.
 Enseigne : "BEAUTTY BOOP".
 Adresse du principal établissement : 124 rue du 24 septembre Haut Magenta - 98800 NOUMEA.
 Date de commencement de l'exploitation : 11 janvier 2010.

Nouméa, le 11 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 987 479.
 Raison sociale ou dénomination : "EDEN PHARMA NC".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.
 Adresse du siège social : 2 bis rue Clémenceau n° 155 Rés. Pacific Arcade - 98800 NOUMEA.
 Administration de la société :
 GERANTS :
 SEIGNEUR Pierre Yves Charles Michel - GAUTHIER Sophie Françoise.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : commercialisation de tous produits liés au domaine de la parapharmacie qu'il soit alimentaire ou non.
 Adresse du principal établissement : 2 bis rue Clémenceau n° 155 Rés. Pacific Arcade - 98800 NOUMEA.
 Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 11 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 154.

Raison sociale ou dénomination : "SARL EOLE POYA".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.
 Adresse du siège social : 15 rue de Verdun BP M3 - 98849 NOUMEA.
 Administration de la société :
 GERANTS :
 SONTHEIMER Stéfán - MAHE Dominique Etienne.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : vente d'énergie d'origine éolienne.
 Adresse du principal établissement : 15 rue de Verdun - 98800 NOUMEA.
 Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2011.

Nouméa, le 11 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 105.
 Raison sociale ou dénomination : "SARL HELIO TEMALA".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.
 Adresse du siège social : 15 rue de Verdun BP M3 - 98849 NOUMEA.
 Administration de la société :
 GERANTS :
 SONTHEIMER Stéfán - MAHE Dominique Etienne.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : vente d'énergie d'origine photovoltaïque.
 Adresse du principal établissement : 15 rue de Verdun - 98800 NOUMEA.
 Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2011.

Nouméa, le 11 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 089.
 Raison sociale ou dénomination : "DECO 7".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 900.000 CFP.
 Adresse du siège social : résidence Opus Verde - 7^e Km - NOUMEA.
 Administration de la société :
 GERANTS :
 NGUYEN épouse QUINNE Maryline - FROMENTEAU Sébastien et TASAI épouse FROMENTEAU Sangduen.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : vente de tous produits.

Adresse du principal établissement : résidence Opus Verde - 7^e KM - NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} mars 2010.

Nouméa, le 11 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 097.
Raison sociale ou dénomination : "IMPULSION SARL".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.

Adresse du siège social : 83 rue Charleroi - 98800 NOUMEA.

Administration de la société :

GERANT :

MAVIET Gilles Daniel.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : conseils, accompagnements et formation en management et en ressources humaines.

Adresse du principal établissement : 83 rue Charleroi Vallée des Colons - 98800 NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 11 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 987 867.
Raison sociale ou dénomination : "CABINET INFIRMIER LIFOU".

Nom commercial : "CABINET INFIRMIER LIFOU".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.

Adresse du siège social : Hnapalu - 98820 LIFOU.

Administration de la société :

GERANT :

MARTIN Lionel Henry René.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : infirmier.

Enseigne : "CABINET INFIRMIER LIFOU".

Adresse du principal établissement : Hnapalu - 98820 LIFOU.

Date de commencement de l'exploitation : 20 novembre 2009.

Nouméa, le 11 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 987 842.
Raison sociale ou dénomination : "SCA GILLIAN VANILLE".

Forme et capital : société civile agricole au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : 29 lot Pie La Tamoa BP 500 - 98840 PAITA.

Administration de la société :

GERANTS :

ALLEGRET Liliana Sylvie - LANGOUET Gilles Yves.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : production vente de vanille - vanilleraie.

Enseigne : "SCA GILLIAN VANILLE".

Adresse du principal établissement : 29 lot Pie La Tamoa BP 500 - 98840 PAITA.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2010.

Nouméa, le 11 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 987 818.
Nom, prénoms : GAGNE Maïckéul.

Nationalité : française.

Activité exercée : transport de matières premières.

Enseigne : "GAMA TRANSPORT".

Adresse du principal établissement : village de Voh - 98833 VOH.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 11 janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 987 917.
Nom, prénoms : INGARGIOLA épouse MOTUKU Christine Nathalie.

Nationalité : française.

Activité exercée : garde d'enfants.

Adresse du principal établissement : 65B Val Boisé BP 1417 - 98890 PAITA.

Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 4 janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA A 987 909.
Nom, prénoms : SAYO Magali Evelyne Violaine.
Nationalité : française.
Activité exercée : importation et vente de bijoux et accessoires fantaisie (commerce détail).
Enseigne : "BULA BIJOUX".
Adresse du principal établissement : lot 120 Port Ouenghi
Plage BP 16250 - 98804 NOUMÉA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA A 539 247.
Nom, prénoms : DIPPE Patrick Olivier.
Nationalité : française.
Activité exercée : transport de personnes.
Enseigne : "DIPP DIFFUSION".
Adresse du principal établissement : villa 7 rue de l'Observatoire lotissement Les Sous Bois Vallon Dore - 98809 MONT-DORE.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 4 janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA A 987 982.
Nom, prénoms : LAPETITE Marielle Annick.
Nationalité : française.
Activité exercée : vente des produits bien-être et compléments alimentaires (ambulant).

Adresse du principal établissement : 20 rue Enrico Caruso lot Les Jacarandas 1 Koutio - 98835 DUMBEA.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 10 novembre 2009.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA A 640 086.
Nom, prénoms : DAVID Jean-Luc René Bernard.
Nationalité : française.
Activité exercée : agence de presse.
Enseigne : "N. COM' EDIT NORD".
Adresse du principal établissement : station de Gatope BP 376 - 98833 VOH.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 12 janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA A 567 636.
Nom, prénoms : GINGREAU Christelle Isabelle.
Nationalité : française.
Activité exercée : commerce détail de bijoux fantaisie et articles divers.
Enseigne : "MAELYS".
Adresse du principal établissement : 286 rue des Grives lotissement Preud'homme - 98810 MONT-DORE.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMÉA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 28 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMÉA B 989 442.
Raison sociale ou dénomination : "FIXEO".
Nom commercial : "FIXEO".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 200.000 CFP.

Adresse du siège social : 86 route de l'Anse-Vata - NOUMEA.
 Administration de la société :
 CO-GERANTS ASSOCIES :
 UBEDA Florian, Olivier, Franck - PHILIPPE Richard, Bruno.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : tous travaux d'électricité et de climatisation, bâtiment, rénovation.
 Enseigne : "FIXEO".
 Adresse du principal établissement : 86 route de l'Anse-Vata - NOUMEA.
 Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 28 janvier 2010.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 989 525.
 Raison sociale ou dénomination : "CS LOCATION".
 Nom commercial : "CS LOCATION".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.
 Adresse du siège social : 31 rue des Iris - PK 6 BP 6515 - 98806 NOUMEA.
 Administration de la société :
 GERANT :
 LAURENT Christophe Emile Rend.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : achat, location, importation, échange, vente de tous produits, matériels, matériaux, marchandises et objets de toute nature et de toutes provenances et notamment se rapportant au bâtiment et aux travaux publics. Tous travaux de terrassement, d'assainissement et de voiries et réseaux divers. L'exploitation de tous fonds de commerce de transport, roulage et camionnage de tous matériels, de toutes marchandises et objets quelconques.
 Enseigne : "CS LOCATION".
 Adresse du principal établissement : 31 rue des Iris - PK 6 - 98800 NOUMEA.
 Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} avril 2010.
 Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 28 janvier 2010.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 989 434.
 Raison sociale ou dénomination : "GROUPEMENT INFOTOPO".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 800.000 CFP.
 Adresse du siège social : 01 Impasse Gelin Auteuil BP 367 - 98830 DUMBEA.

Administration de la société :
 GERANT ASSOCIE :
 BRÉSIL Brice, Bruno, Lucien.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : traitement informatique, relevés topographiques, photogrammétrie.
 Enseigne : "GROUPEMENT INFOTOPO".
 Adresse du principal établissement : 01 Impasse Gelin Auteuil BP 367 - 98830 DUMBEA.
 Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 21 janvier 2010.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 918 052.
 Nom, prénoms : DAVID Vincent, Sébastien.
 Nationalité : française.
 Activité exercée : commerce de détail de matériel de climatisation.
 Enseigne : "ECO CLIM".
 Adresse du principal établissement : rue Georges Lèques Parc d'Entreprise de Yahoué, dock n° 14 - NOUMEA.
 Origine du fonds : création.
 Date de commencement de l'exploitation : 15 janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 27 janvier 2010.
 Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 865.
 Raison sociale ou dénomination : "AIRE LIBRE".
 Nom commercial : "AIRE LIBRE".
 Forme et capital : société à responsabilité limitée - associé unique au capital de 500.000 CFP.
 Adresse du siège social : 94 rue Bénébig Vallée des Colons - NOUMEA.
 Administration de la société :
 GERANT ASSOCIE UNIQUE :
 GANDOLFO Philippe, Robert, Jean.
 Origine du fonds : création.
 Activité exercée : maîtrise d'œuvre.
 Enseigne : "AIRE LIBRE".
 Adresse du principal établissement : 94 rue Bénébig Vallée des Colons - NOUMEA.
 Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 21 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 374 280.
Nom, prénoms : TRIGALLEAU Steeve Alfred André Marie.
Nationalité : française.
Activité exercée : vente ambulante de vêtements, accessoires, articles divers.
Enseigne : "MOTOR SPEED".
Adresse du principal établissement : 38 lot Baronnet Val Boisé - PAITA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} mars 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 21 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 454 074.
Nom, prénoms : COHEN-BACRIE Alain, René.
Nationalité : française.
Activité exercée : transport de matériaux & marchandises diverses.
Enseigne : "DIVERSES COURSES CALEDONIE".
Adresse du principal établissement : 11 Voie Privée de l'Espoir, lotissement Poncet, Katiramona - DUMBEA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 14 janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 21 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 352.
Raison sociale ou dénomination : "ELECTRICAL".
Nom commercial : "ELECTRICAL".
Forme et capital : société à responsabilité limitée - associé unique au capital de 1.000.000 CFP.
Adresse du siège social : 253 rue Victorin Boewa, Robinson - MONT-DORE.
Administration de la société :
GERANT ASSOCIEE UNIQUE :
BERNUT Philippe, Félix, Maurice.
Origine du fonds : apport par Philippe BERNUT, immatriculé au RCS de NOUMEA sous le n° 704395.
Enseigne : "ELECTRICAL".

Adresse du principal établissement : 253 rue Victorin Boewa, Robinson - MONT-DORE.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} décembre 2009.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 21 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 287.
Raison sociale ou dénomination : "ELIA FISHING PASSION".
Nom commercial : "ELIA FISHING PASSION".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.
Adresse du siège social : tribu de Jokin BP 738 - 98820 LIFOU.
Administration de la société :
GERANTE ASSOCIEE :
DRAUME Elia.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : prestations en matière de pêche et d'excursions en mer.
Enseigne : "ELIA FISHING PASSION".
Adresse du principal établissement : tribu de Jokin BP 738 - 98820 LIFOU.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 21 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 303.
Raison sociale ou dénomination : "SKAN".
Forme et capital : société à responsabilité limitée - associé unique au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : 08 rue de la Jeunesse - DUMBEA.
Administration de la société :
GERANTE ASSOCIEE UNIQUE :
MAI Graziella, Emélie.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : l'activité de conseil et d'assistance à l'entreprise dans tous domaines, le lobbying.
Adresse du principal établissement : 08 rue de la Jeunesse - DUMBEA.
Date de commencement de l'exploitation : 10 janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 21 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 261.
Raison sociale ou dénomination : "E.2 CONSULTANT".
Nom commercial : "E.2 CONSULTANT".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.

Adresse du siège social : 02 rue Berthelot, Doniambo - NOUMEA.

Administration de la société :

GERANT ASSOCIE :

ELMOUR Eric, Guy, Patrick.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : traitement de paie et gestion administrative diverse.

Enseigne : "E.2 CONSULTANT".

Adresse du principal établissement : 02 rue Berthelot, Doniambo - NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 12 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 20 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 369 975.

Nom, prénoms : TRINH Nu Ngoc Kim.

Nationalité : française.

Activité exercée : alimentation générale - plats à emporter.

Enseigne : "EXPRESS MARCHÉ".

Adresse du principal établissement : 45 route du Port Despointes Faubourg Blanchot - 98800 NOUMEA.

Origine du fonds : Reçu en location-gérance.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 15 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 25 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 561 472.

Nom, prénoms : MEUREUREU-YARI Eloi Neuiba.

Nationalité : française.

Activité exercée : transport de personnes.

Adresse du principal établissement : Naxo waa tribu de Mont-Faoué - Neko - 98827 POYA.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 25 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 725.

Raison sociale ou dénomination : "TANO'ANOU".

Nom commercial : "LE 21".

Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.

Adresse du siège social : 64 rue de Verteuil - résidence Phare Amédée - 98800 NOUMEA.

Administration de la société :

GERANTS :

WERA Eric Serge - GONZALEZ épouse AUZOLAT Mireille Henriette Jacqueline.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : nakamal - vente et fabrication de kava.

Enseigne : "LE 21".

Adresse du principal établissement : 21 rue Félix Broche Magenta - 98800 NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} février 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22/01/2010 -.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 672 881.

Nom, prénoms : MUNOZ David Manuel.

Nationalité : française.

Activité exercée : exploitation d'une salle de billard.

Enseigne : "CHEZ ROZA".

Adresse du principal établissement : 49 rue Clémenceau - 98800 NOUMEA.

Origine du fonds : achat d'un montant de 10.000.000 CFP.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22/01/2010 .

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 988 469.

Nom, prénoms : NANGARD Jonathan Aimé Gabriel.
Nationalité : française.
Activité exercée : commerce de détail de vêtements et objets artisanaux.
Enseigne : "BOROKAY ART".
Adresse du principal établissement : angle des rues de la République et d'Austerlitz.
Origine du fonds : achat d'un montant de 4.500.000 CFP.
Date de commencement de l'exploitation : 2 janvier 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 25 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 717.
Raison sociale ou dénomination : "FACILYS".
Nom commercial : "FACILYS".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : 256 rue du Panorama Vallon Dore - 98809 MONT-DORE.
Administration de la société :
GERANTE :
BOLLECKER-FEVRE épouse POLETTI Audrey, Michelle, Francine.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : assistance administrative et commerciale aux entreprises et aux particuliers.
Enseigne : "FACILYS".
Adresse du principal établissement : 256 rue du Panorama Vallon Dore - 98809 MONT-DORE.
Date de commencement de l'exploitation : 8 janvier 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 27 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 989 038.
Raison sociale ou dénomination : "TOUS CORPS D'ETAT".
Sigle : "TCE".
Nom commercial : "TCE".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.
Adresse du siège social : 32 rue du Commandant Mersay - 98800 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANTS :
LUTTRINGER Stéphane Henri - MESSINNE Alain.
Origine du fonds : création.

Activité exercée : plâtrerie - travaux de construction, d'installation et de rénovation.

Enseigne : "TCE".

Adresse du principal établissement : 32 rue du Commandant Mersay - 98800 NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 7 janvier 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 936 526.
Nom, prénoms : VAISALA épouse BERNALEAU Yasmina.
Nationalité : française.
Activité exercée : transport d'enfants.
Enseigne : "TRANSPORT MINA".
Adresse du principal établissement : 11 rue Alexandre Olonde bât. A2 novembre - Les Citrines Magenta - 98800 NOUMEA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 22 février 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 464 875.
Nom, prénoms : QUINAUD Michel.
Nationalité : française.
Activité exercée : rôtissoire (grillades, accompagnements).
Enseigne : "LE GRILLADIN".
Adresse du principal établissement : 2 bis rue de Prony Magenta - 98800 NOUMEA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} mars 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 988 543.
Nom, prénoms : GIROLD Mike Christian Marcel.
Nationalité : française.

Activité exercée : transport de marchandises diverses.
Enseigne : "DPMG TRANSPORT".
Adresse du principal établissement : 7 rue Nautilus Normandie - 98800 NOUMEA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 8 janvier 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 988 535.
Nom, prénoms : THEVEDIN Marie-Thérèse Nadine.
Nationalité : française.
Activité exercée : alimentation générale - bazar.
Enseigne : "CHEZ NAEL".
Adresse du principal établissement : Les Pétroglyphes - 98829 THIO.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} mars 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 948 513.
Nom, prénoms : DESPATY Vincent André.
Nationalité : française.
Activité exercée : commerce de détail d'articles de sports.
Enseigne : "WAKS".
Adresse du principal établissement : 15 rue Aymard résidence Serrena Park appt. A 23 - 98800 NOUMEA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} septembre 2009.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 589 861.
Nom, prénoms : UVEAKOVI Emmanuel.
Nationalité : française.

Activité exercée : commerce détail ambulant de compléments alimentaires et produits bien-être.

Adresse du principal établissement : 588 lotissement FSH Koutio BP 777KO - 98835 DUMBEA.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 8 janvier 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 988 519.
Nom, prénoms : LE BERRE Hervé Thierry.
Nationalité : française.
Activité exercée : transport de personnes et location de matériels (chapiteaux, tables, chaises..).
Enseigne : "LOGISTIQUE & EVENEMENTS".
Adresse du principal établissement : 111 RT1 Logicoop BP 7786 - 98801 NOUMEA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} mars 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 546 259.
Nom, prénoms : BOUVIER Jean-Jacques.
Nationalité : française.
Activité exercée : vente de véhicules d'occasion.
Enseigne : "AUTO SELECT".
Adresse du principal établissement : 10 rue Patrick Djiram Tina sur Mer BP 15859 - 98802 NOUMEA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 7 janvier 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 697 243.
Nom, prénoms : RCOM-H'CHEO GAUTHIER Marie-Claire.

Nationalité : française.

Activité exercée : commerce de détail de logiciels.

Enseigne : "QUADRA PACIFIQUE".

Adresse du principal établissement : 27 rue Maurice Janisel - Anse-Vata BP 8277 - 98807 NOUMEA.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 706 242.

Nom, prénoms : NORMANDON Kelly Jane.

Nationalité : française.

Activité exercée : snack - restauration rapide.

Enseigne : "LE NORMANDON".

Adresse du principal établissement : village de Ouégoa - 98821 OUEGOA.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} octobre 2009.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 887 646.

Nom, prénoms : ANDAK Fernand.

Nationalité : française.

Activité exercée : transport de marchandises diverses non alimentaires.

Enseigne : "ANDAK TRANSPORT".

Adresse du principal établissement : 286 lot Les Sous Bois Plum - 98809 MONT-DORE.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 987 438.

Raison sociale ou dénomination : "SELARL KENU-IM".

Forme et capital : société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 120.000 CFP.

Adresse du siège social : 1 route du Centre Commercial Koutio - 98835 DUMBEA.

Administration de la société :

GERANT :

METAYER Jean Corentin.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : imagerie médicale.

Adresse du principal établissement : 1 route du centre commercial Koutio - 98835 DUMBEA.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 22 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 986 893.

Raison sociale ou dénomination : "SCI DNDG".

Forme et capital : société civile au capital de 100.000 CFP.

Adresse du siège social : 169 rue de la Verdure Katiramona lotissement Poncet BP 759 - 98890 PAITA.

Administration de la société :

GERANTS :

DE GRESLAN Didier Alain Daniel Jean Michel - TJARTAM épouse DE GRESLAN Nadine Tjartini.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : acquisition gestion de biens immobiliers à usage d'habitation.

Adresse du principal établissement : 169 rue de la Verdure Katiramona lotissement Poncet - 98835 DUMBEA.

Date de commencement de l'exploitation : 26 novembre 2009.

Nouméa, le 16 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 25 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 988 634.

Nom, prénoms : COLARDEAU Cédric Marc Henri.

Nationalité : française.

Activité exercée : commerce détail de matériels et équipements.

Enseigne : "COLME N-C".

Adresse du principal établissement : 7 rue ULM - PK 7 - 98800 NOUMEA.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 14 décembre 2009.

Nouméa, le 17 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA****IMMATRICULATION AU RCS**

Immatriculation principale au RCS en date du 25 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 988 766.
Nom, prénoms : FULUHEA Patrick Josué.
Nationalité : française.
Activité exercée : commerce détail ambulant de produits bien-être.
Adresse du principal établissement : 54 rue Nicolas Poussin
Rivière-Salée - 98800 NOUMEA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 19 janvier 2010.

Nouméa, le 17 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA****IMMATRICULATION AU RCS**

Immatriculation principale au RCS en date du 23 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 989 715.
Nom, prénoms : TAMAITITAHIO épouse TA Heimeseri Murielle.
Nationalité : française.
Activité exercée : commerce détail de produits de bien-être et compléments alimentaires.
Adresse du principal établissement : 3 rue Sainte Cécile - Vallée du Tir - NOUMEA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 4 janvier 2010.

Nouméa, le 17 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA****IMMATRICULATION AU RCS**

Immatriculation principale au RCS en date du 25 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 988 790.
Nom, prénoms : AUTIER Stéphanie Marie Virginie.
Nationalité : française.
Activité exercée : commerce gros et détail vente de bretelles de soutien gorges.
Enseigne : "MOZ'ART".
Adresse du principal établissement : 253 rue Bourvil BP 3201 Boulari - 98810 MONT-DORE.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 19 janvier 2010.

Nouméa, le 17 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA****IMMATRICULATION AU RCS**

Immatriculation principale au RCS en date du 25 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 988 733.
Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ORLI 321".
Forme et capital : société civile au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : 35 rue René Coty Mont Vénus - 98800 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANTS :
BEAUMONT Jean - BEAUMONT Didier Georges Maurice - BEAUMONT Marie-Hélène Jacqueline.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : administration de biens à usage commercial.
Adresse du principal établissement : 35 rue René Coty Mont Vénus - 98800 NOUMEA.
Date de commencement de l'exploitation : 12 janvier 2010.

Nouméa, le 17 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA****IMMATRICULATION AU RCS**

Immatriculation principale au RCS en date du 25 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 758.
Raison sociale ou dénomination : "PEG HOLDING".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 500.000 CFP.
Adresse du siège social : 12 rue El Kantara Ouémo - 98800 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANTS :
MOUNIER Patrick Michael - FOUCAULT Gilbert Christian Marie - LEGER épouse MOUNIER Elisabeth Maéva.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : prise de participation.
Adresse du principal établissement : 12 rue El Kantara Ouémo - 98800 NOUMEA.
Date de commencement de l'exploitation : 6 janvier 2010.

Nouméa, le 17 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA****IMMATRICULATION AU RCS**

Immatriculation principale au RCS en date du 25 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 808.
Raison sociale ou dénomination : "CEGEBAT".
Forme et capital : société par actions simplifiée au capital de 5.000.000 CFP.

Adresse du siège social : 246 route de la Baie des Dames
Ducos Numbo - 98800 NOUMEA.

Administration de la société :

PRESIDENT :

LE NY Gildas.

COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE :

“KPMG AUDIT” - 85 avenue du Général de Gaulle immeuble
Carcopino 3000 - 98800 NOUMEA - société à responsabilité
limitée au capital de 1.140.000 CFP - R.C.S. 96 B (96 B 457358).

COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT :

LE MAITRE Jacques.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : fabrication d'éléments en métal pour la
construction - fabrication de charpente et menuiseries - travail de
la pierre.

Adresse du principal établissement : 246 route de la Baie des
Dames Ducos Numbo - 98800 NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 4 janvier 2010.

Nouméa, le 17 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 25 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 782.
Raison sociale ou dénomination : “CABINET POINT DE
DEPART”.

Nom commercial : “CABINET POINT DE DEPART EURL”.

Forme et capital : entreprise unipersonnelle à responsabilité
limitée au capital de 100.000 CFP.

Adresse du siège social : 2 rue de l'Astrolable Yahoué BP
12144 - 98802 NOUMEA.

Administration de la société :

GERANT :

MILLAR Manuel René.

Origine du fonds : création.

Activité exercée : radiesthésiste, construction maisons,
aménagement containers.

Enseigne : “CABINET POINT DE DEPART - COEUR DE
VOH COEUR DE L'HUMANITE - ALLO CONTAINERS &
MAISONS “BORD DE CREEK”.

Adresse du principal établissement : 318 rue de l'Astrolable
Yahoué BP 12144 - 98802 NOUMEA.

Date de commencement de l'exploitation : 15 janvier 2009.

Nouméa, le 17 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 26 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 988 923.

Nom, prénoms : HOPUETAI Samuel.

Nationalité : française.

Activité exercée : vente au détail de compléments alimentaires
et produits de bien-être (ambulante).

Adresse du principal établissement : villa 102 cité Henri
Martinet - 98840 PAITA.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 20 janvier 2010.

Nouméa, le 18 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 26 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 988 915.

Nom, prénoms : ATINOUA Joé Ronardo Emile.

Nationalité : française.

Activité exercée : transport de matériaux divers.

Adresse du principal établissement : tribu d'Unia BP 223 -
98834 YATE.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} février 2010.

Nouméa, le 18 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 26 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 988 931.

Nom, prénoms : LEVEILLE épouse GALLOIS Thérèse
Claire.

Nationalité : française.

Activité exercée : location d'un fonds de commerce.

Adresse du principal établissement : 63 bis rue G. Clémenceau -
Artillerie - 98800 NOUMEA.

Origine du fonds : création.

Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 18 février 2010

Le greffier du registre du commerce

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE NOUMEA

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 26 janvier 2010.

Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 988 907.

Nom, prénoms : ANTOINE épouse BOURRIAUD Lucienne.

Nationalité : française.
Activité exercée : nakamal.
Enseigne : "NAKAMAL DE PAITA".
Adresse du principal établissement : 144 lotissement Bernard - 98890 PAITA.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 8 janvier 2010.

Nouméa, le 18 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 26 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 987 560.
Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PLEIN AXE".
Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : lot n° 4 morcellement Giozzi Auteuil - DUMBEA BP A3 - 98848 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANT :
PENTECOST Edouard Robert Dal Romain.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : administration de biens.
Adresse du principal établissement : lot n° 4 morcellement Giozzi Auteuil - DUMBEA BP A3 - 98848 NOUMEA.
Date de commencement de l'exploitation : 30 décembre 2009.

Nouméa, le 18 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 26 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 988 899.
Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE POYEL".
Forme et capital : société civile immobilière au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : 85 rue G. Laroque - 98800 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANTE :
KAUFFMANN France Noëlle.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : location d'un local à usage commercial.
Adresse du principal établissement : 85 rue G. Laroque - 98800 NOUMEA.
Date de commencement de l'exploitation : 11 janvier 2010.

Nouméa, le 18 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 26 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA D 988 972.
Raison sociale ou dénomination : "SOCIETE CIVILE JEAN-JACQUES MAGNIN".
Forme et capital : société civile au capital de 100.000.00 XPF FIXE -.
Adresse du siège social : 11 promenade Pierre Vernier Val Plaisance - 98800 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANT :
MAGNIN Jean-Jacques Marie.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : prise de participation dans les sociétés du groupe.
Adresse du principal établissement : 11 promenade Pierre Vernier Val Plaisance - 98800 NOUMEA.
Date de commencement de l'exploitation : 16 septembre 2009.

Nouméa, le 18 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 26 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 988 964.
Raison sociale ou dénomination : "LUB SERVICES NORD".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : lot n° 8 lotissement artisanal - 98833 VOH.
Administration de la société :
GERANTS :
CULLELL Christian Gilbert Jacques - OBRY Franck Jean-Claude.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : vente de tous produits et pièces détachées pour tout engin à moteur. La maintenance, l'entretien et la réparation de tout matériel et véhicules ou engins terrestres, aériens ou maritimes.
Adresse du principal établissement : lot n° 8 lotissement artisanal - 98833 VOH.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} janvier 2010.

Nouméa, le 18 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 27 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA A 885 194.

Nom, prénoms : WAYARIDRI Raymond Waya.
Nationalité : française.
Activité exercée : roulage sur mines.
Adresse du principal établissement : Baco BP 290 - 98860 KONE.
Origine du fonds : création.
Date de commencement de l'exploitation : 15 octobre 2009.
Nouméa, le 18 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 27 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 989 012.
Raison sociale ou dénomination : "T.M.C.P".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.
Adresse du siège social : 17 rue Gallieni BP 1433 - 98845 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANTS :
LECLERE épouse DUPONT Evelyne Sylvie Blandine -
ORAIN Patrick Michel Yannick Robert Ernest.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : fabrication de tableaux, pupitres, armoires, consoles de commandes et de distribution électrique.
Adresse du principal établissement : ZICO dock n° 4 complexe Atlas - 98890 PAITA.
Date de commencement de l'exploitation : 12 janvier 2010.
Nouméa, le 18 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

Immatriculation principale au RCS en date du 27 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 989 285.

Raison sociale ou dénomination : "KAWEWAT".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 100.000 CFP.
Adresse du siège social : tribu de Temala - 98833 VOH.
Administration de la société :
GERANTS :
DOUNEZEK Frédéric Poanhane - BOAOUTHOU Hugues.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : terrassement.
Adresse du principal établissement : tribu de Temala - 98833 VOH.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} février 2010.

Nouméa, le 18 février 2010

Le greffier du registre du commerce

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE NOUMEA**

IMMATRICULATION AU RCS

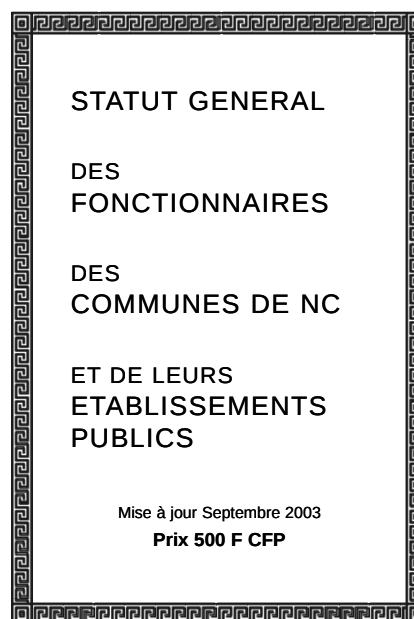
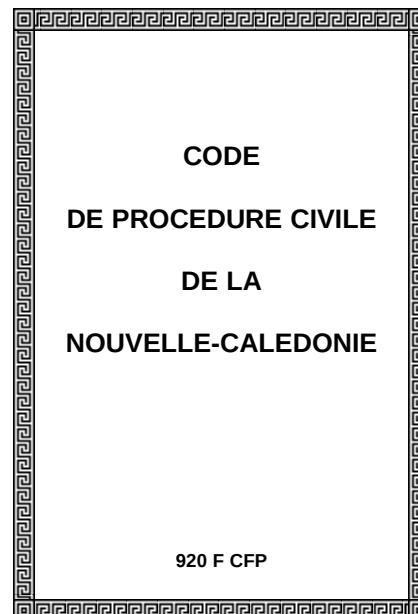
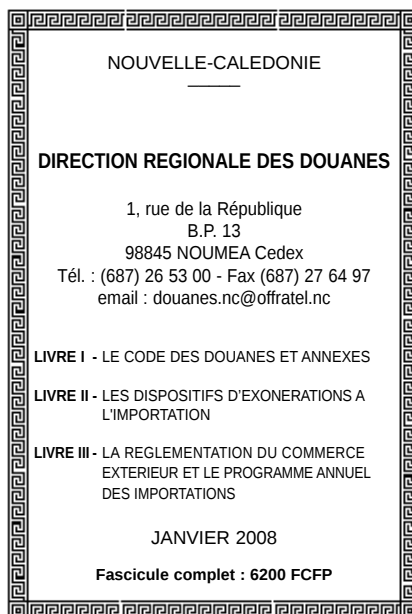
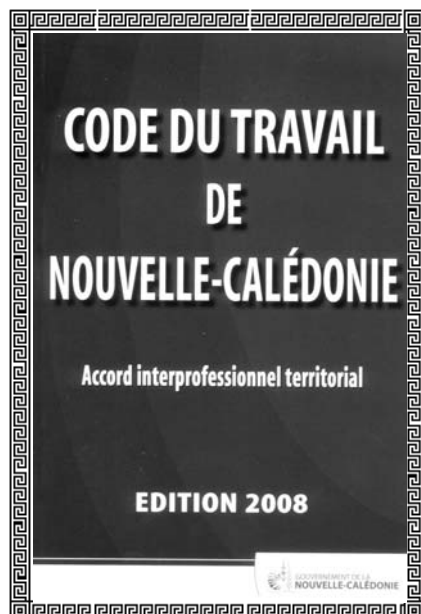
Immatriculation principale au RCS en date du 27 janvier 2010.
Numéro de registre du commerce : RCS NOUMEA B 989 095.
Raison sociale ou dénomination : "FER4".
Forme et capital : société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 CFP.
Adresse du siège social : 27 promenade Roger Laroque Baie des citrons - 98800 NOUMEA.
Administration de la société :
GERANTS :
JACQUET Alain - MARIDAS épouse JACQUET Jeanne Rose Aime - VUVANT épouse GLOAGUEN Marie-Claire.
Origine du fonds : création.
Activité exercée : prestation de service de restauration.
Adresse du principal établissement : 27 promenade Roger Laroque Baie des citrons - 98800 NOUMEA.
Date de commencement de l'exploitation : 1^{er} juin 2010.

Nouméa, le 18 février 2010

Le greffier du registre du commerce

Pour le président du gouvernement
et par délégation
LAURENT TRAVERS
Directeur des affaires juridiques

**Ces ouvrages sont disponibles à l'Imprimerie Administrative,
Centre Administratif Jacques Iékaewé, 18 avenue Paul Doumer, Nouméa**



TARIF DES ABONNEMENTS

JONC

6 mois	1 an
8.000 F CFP	15.000 F CFP

JONC

"COMPTES RENDUS DES DEBATS DU CONGRES"

6 mois	1 an
1.800 F CFP	3.500 F CFP

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion : 800 francs CFP la ligne jusqu'à 10 lignes,
15.000 francs CFP la demi page au-delà de 10 lignes,
30.000 francs CFP la page au-delà d'une demi page.

Insertion de déclaration d'association : 6.000 francs CFP.

Les abonnements et sommes dues à divers titres sont **payables d'avance** au Régisseur de la Caisse de Recettes de l'Imprimerie Administrative.

Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du :

TRESOR PUBLIC

Compte C.C.P. NOUMEA 201-07N

Téléphone	: (687) 25.60.13
Fax	: (687) 25.60.21
Adresse Internet	: http://www.juridoc.gouv.nc
E-mail	: jonc.sia@gouv.nc